



HAL
open science

L'église Saint-Martin de Savigny du XIe au XVIIIe siècle

Olivia Puel

► **To cite this version:**

Olivia Puel. L'église Saint-Martin de Savigny du XIe au XVIIIe siècle : Histoire et archéologie d'un monument disparu. *Archéologie médiévale*, 2019, 49, 10.4000/archeomed.24753 . halshs-02529435

HAL Id: halshs-02529435

<https://shs.hal.science/halshs-02529435>

Submitted on 2 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

49

2019

Archéologie médiévale

*Ouvrage publié avec le concours
du ministère de la Culture
Direction générale des patrimoines
(Sous-direction de l'Archéologie)*

Revue soutenue par l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS

CNRS ÉDITIONS

15, rue Malebranche - 75005 Paris

L'église Saint-Martin de Savigny du XI^e au XVIII^e siècle.

Histoire et archéologie d'un monument disparu

Olivia PUEL*

Mots-clés : architecture religieuse, église, archéologie du bâti, élément architectural, pratique religieuse, textes religieux, mosaïque, enduit peint, relique, nef, clocher, chœur, crucifix, autel, salle capitulaire, aménagement du relief, modénature, liturgie

Résumé : Puissant seigneur ecclésiastique, le monastère Saint-Martin de Savigny occupait, au Moyen Âge central, une place importante dans le paysage politico-religieux de la région lyonnaise. Comme d'autres établissements, le monastère profita de son apogée pour mener à bien d'ambitieux projets destinés à protéger ses intérêts et à afficher, aux yeux de tous, sa légitimité et son ambition. Au même titre que son cartulaire, la reconstruction de son église principale, entre la fin du XI^e et le début du XIII^e siècle, participa pleinement à cette entreprise. Monumental par ses dimensions comme par son architecture, ce lieu de culte fut pillé puis démantelé dans les années qui suivirent la Révolution française. Il fut longtemps négligé par les érudits, qui ne s'intéressaient pas à une église impossible à localiser dans le village. Des recherches récentes et interdisciplinaires ont pourtant mis au jour une documentation archéologique, historique et liturgique d'une richesse jusqu'alors insoupçonnée, qui permet désormais de retracer son histoire sur la longue durée, mais aussi de tenter une restitution de son état médiéval.

Keywords: religious architecture, church, standing buildings archaeology, architectural element, religious practice, religious texts, mosaic, painted coating, relic, nave, bell-tower, chancel, crucifix, altar, chapter-room, terracing, architectural ornamentation, liturgy

Abstract: The Saint-Martin Church of Savigny from the 11th to the 18th century. History and Archaeology of a Missing Monument. The abbey of Savigny (Rhône) was a mighty ecclesiastical seignury which occupied, in the Middle Ages, an important place in the political and religious landscape of the Lyon region. Like other establishments, it took advantage of its peak to carry out ambitious projects aimed at protecting its interests and showing everyone its legitimacy and ambition. Like its cartulary, the reconstruction of its principal church, between the end of the 11th and the beginning of the 13th centuries, participated fully in this undertaking. This place of worship was monumental by its dimensions and by its architecture. It was plundered then almost completely destroyed during the years that followed the French revolution. It was neglected for a long time by the scholars who were not interested in a church impossible to locate in the village. Some recent and cross-disciplinary researches have nevertheless uncovered archaeological, historical and liturgical documentation that was almost unknown and very bountiful. It is now possible to write the history of this church, over the long term, but also to try to restore it to its medieval state.

Schlüsselwörter: kirchenarchitektur, kirche, bauarchäologie, spolien, andachtsübungen, kirchliche texte, mosaik, bemalter putz, reliquie, kirchenschiff, kirchturm, chor, kruzifix, altar, kapitelsaal, geländegestaltung, profile, liturgie

Zusammenfassung: Die Martinskirche von Savigny vom 11. bis zum 18. Jh. – Geschichte und Archäologie eines abgegangenen Denkmals. Das Martinkloster von Savigny war eine mächtige Herrschaft und spielte eine bedeutende Rolle in der politischen und kirchlichen Welt der Lyoner Gegend. Wie andere Häuser auch, nutzte Savigny seine Blütezeit um ehrgeizige Projekte durchzuführen, die seine Interessen schützen und seine Legitimität für alle sichtbar behaupten sollten. Wie die Anlegung seines Chartulars, gehörte der Neubau seiner Hauptkirche zwischen dem Ende des 11. und den Beginn des 13. Jhs. voll und ganz zu diesen Bestrebungen. Dieses in seinem Umfang und seiner Architektur monumentale Gotteshaus wurde in den Jahren nach der französischen Revolution geplündert und anschließend fast vollständig abgetragen. Lange Zeit blieb es von der Forschung vernachlässigt, da man es innerhalb des Dorfes nicht lokalisieren konnte. Jedoch konnten neue, interdisziplinäre Untersuchungen archäologische, historische und liturgische Quellen von bislang ungeahntem Reichtum zu Tage fördern. Dadurch kann nunmehr nicht nur die Geschichte dieser Kirche im Laufe der Jahrhunderte dargestellt werden, sondern auch eine Rekonstruktion ihres mittelalterlichen Zustandes versucht werden.

* UMR 5138 ArAr (Archéologie et archéométrie), Lyon.



Fig. 1 Vue aérienne du quartier de l'Abbaye, au sud-est du village actuel de Savigny : certains édifices monastiques ont été englobés dans des constructions contemporaines ; d'autres ont disparu au profit de nouveaux bâtiments ou de jardins (cl. Céline Bon [MAP-aria/ENSAL], 2010).

INTRODUCTION

L'abbaye de Savigny, localisée à 26 km au nord-ouest de la cité épiscopale de Lyon, existait déjà au début du IX^e siècle, sans doute depuis peu. Mais c'est au siècle suivant, à la faveur d'une restauration soutenue, entre autres, par les archevêques de Lyon, qu'elle acquit la puissance politique et économique qui fit d'elle l'un des principaux seigneurs de la région lyonnaise entre le XI^e et le XIII^e siècle. Son essor fut progressif mais continu ; Savigny fut alors sensible à certaines influences spirituelles, comme celle de Cluny, mais elle n'en conserva pas moins son indépendance vis-à-vis des grands ordres bénédictins. Son vaste patrimoine, constitué pour l'essentiel à la même période à l'ouest du diocèse, se structura autour de prieurés ruraux, mais son influence déborda du cadre diocésain, aussi bien du côté du royaume capétien que vers le royaume de Bourgogne.

La principale église du monastère, placée sous le vocable de saint Martin, remonte à cette époque : vers 1135, le *Liber cartarum* de Ponce¹ désigne en effet explicitement Dalmace, qui gouverna Savigny entre 1051/1056 et 1080, comme l'instigateur des travaux : « Le même homme a aussi commencé la construction de notre église depuis les fondations² ». Il s'agissait d'une reconstruction, et non d'une construction

ex nihilo, puisque l'existence d'une autre église, au même emplacement, est avérée pour la période antérieure à l'an Mil³. L'utilisation de l'expression *a fundamentis* relève en outre d'un *topos* fréquent dans les textes médiévaux, qui avait pour objectif de glorifier le commanditaire⁴. Dalmace cherchait-il à affirmer, dans la pierre, le nouveau pouvoir du monastère ? L'époque était sans nul doute favorable à cette entreprise, à Savigny comme ailleurs. Ce n'est pas un hasard si, pour s'en tenir à des exemples régionaux, la cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Lyon⁵ ou les abbayes de l'Île-Barbe⁶ ou d'Ainay⁷, toutes proches de la cité épiscopale, furent reconstruites au XI^e et/ou au XII^e siècle.

Contrairement aux précédentes, cette église n'a en revanche guère retenu l'attention des chercheurs, si ce n'est pour sa sculpture aujourd'hui largement dispersée⁸. Sa démolition est la principale cause de ce désintérêt, à l'image du monastère lui-même, dont les vestiges sont peu visibles (fig. 1), elle n'a pas laissé de traces tangibles si bien qu'il est difficile de repérer son emplacement exact dans le village actuel (fig. 2). Quelques auteurs ont essayé de retracer son histoire monumentale ou de restituer son plan, mais sans grand résultat⁹. Denise Devos-Cateland, auteur de l'unique article publié sur « le plan et l'architecture des édifices », est finalement la seule à avoir tenté

3. PUEL 2019.

4. BINDING UND LINSCHIED-BURDICH 2002.

5. Voir, en dernier lieu, REVEYRON 2005, p. 54-159 ou BARBARIN, DURAND, REPELLIN et REVEYRON 2011.

6. Voir notamment la thèse de C. Gaillard sur l'abbaye de l'Île-Barbe : GAILLARD 2016, p. 129-215.

7. PARRON et BECKER 2008.

8. THIOLLIER 1892, DEVOS-CATELAND 1971a et b, 1996.

9. ROUX 1844, BERNARD 1853, POIDEBAR 1891.

1. BERNARD 1853, vol. 1. Dans le cadre de sa thèse, puis de notre Projet collectif de recherche, P. Ganivet a procédé à une réédition critique du texte fondée sur la copie la plus ancienne, à laquelle son prédécesseur n'avait pu avoir accès. Il a établi que cette compilation de quelques 950 chartes avait probablement été réalisée dans les années 1130-1135. Voir notamment : GANIVET 2000 ; Id. à paraître.

2. BERNARD 1853, vol. 1, p. 387-388 : « *Coeplit etiam idem vir ecclesiam nostram a fundamentis aedificare* ».



Fig. 2 Vue générale de l'emplacement de l'église depuis la tour de l'Horloge (cl. Olivia Puel, 2012).

de confronter les données textuelles avec les vestiges archéologiques¹⁰; ses travaux qui envisageaient les vestiges comme de simples illustrations au service de l'analyse des textes, ont néanmoins réussi à susciter l'intérêt de la communauté scientifique pour un site au potentiel archéologique et historique remarquable.

Cet article propose une synthèse des recherches récentes sur l'église Saint-Martin¹¹; à l'aide d'une abondante documentation moderne et contemporaine, il dresse un bilan sur l'édifice dans son dernier état, avant de tenter de restituer, grâce à l'analyse des vestiges archéologiques et des sources liturgiques en particulier, l'édifice médiéval dans son architecture comme dans sa chronologie de construction.

1. ÉTAT DES LIEUX

Jusqu'à présent, seules les sources d'archives produites à l'époque moderne ont été convoquées pour étudier cette église. Elles restent pourtant sous-exploitées dans la mesure où elles n'ont pas toutes été utilisées, d'une part, et où elles n'ont pas toujours été confrontées les unes aux autres, encore moins aux textes plus anciens ou aux vestiges archéologiques, d'autre part. Leur analyse se révèle pourtant fondamentale parce que l'édifice a disparu, mais également parce que le seul document qui le représente en plan, vers 1796, le figure comme un simple rectangle, légèrement arrondi à l'est (fig. 3). Par ailleurs,

10. DEVOS-CATELAND 1972.

11. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre d'une thèse d'archéologie médiévale, soutenue à l'Université Lyon 2, puis d'un Programme collectif de recherche, hébergé par le laboratoire ArAr « Archéologie et Archéométrie » et soutenu par le Service régional de l'archéologie Rhône-Alpes.

comprendre le processus de sa démolition peut être source de données nouvelles, y compris à propos de l'église médiévale.

1.1. L'ÉDIFICE DANS SON ÉTAT FINAL (XVIII^e SIÈCLE)

Savigny fut supprimée à l'aube de la Révolution française; de fait, l'église Saint-Martin avait été gardée en état, si ce n'est réellement entretenue, jusqu'au XVIII^e siècle. Elle fit à cette époque l'objet de plusieurs procès-verbaux de visite indispensables pour restituer l'édifice dans son dernier état.

Élaborée dans un contexte conflictuel, la première description fut réalisée après la nomination de François de Clugny, dernier abbé de Savigny, qui entra immédiatement en conflit avec le curateur de son prédécesseur ainsi qu'avec le grand-prieur et les religieux, au sujet des dégradations constatées dans les biens et les fonds dépendant de l'abbaye¹². L'enquête, qui emmena les visiteurs dans l'abbaye le 29 juin 1762, fut placée sous la responsabilité d'un seul expert-juré, Jean-Baptiste Cussinnet, néanmoins assisté par deux habitants du village. Son objectif était de déterminer, au cas par cas, laquelle des trois parties devrait s'acquitter des frais de réparation et d'entretien. La seconde description fut rédigée, quelques années plus tard, dans une conjoncture très différente. Alors que les moines craignaient une suppression définitive, le grand-prieur Laurent de Foudras signa, le 16 octobre 1766, au nom de toute la communauté, un historique à la gloire de l'abbaye : il espérait ainsi convaincre les commissaires, chargés d'étudier l'éventualité d'une sécularisation, de son importance

12. AD Rhône, 1 H 242/5 : « Rapport des châteaux et biens dépendant de l'abbaye de Savigny. »



Fig. 3 Extrait du plan masse de l'abbaye levé vers 1796 pour la vente des biens nationaux. Encadré : détail de l'église Saint-Martin localisée aux portes de l'abbaye, en face des deux tours de l'entrée (AD Rhône, 2 PL 196).

considérable pour la noblesse régionale¹³. S'inscrivant dans un courant de pensée proche des religieux de Saint-Maur, qui prônaient alors un retour à l'authenticité du cénobitisme bénédictin, il chercha à mettre en valeur les lieux de culte, en particulier la chapelle Saint-Léger, alors considérée comme « le berceau de l'abbaye »¹⁴.

Dans les deux cas, les visiteurs accordèrent une grande attention à l'église Saint-Martin, qu'ils arpentèrent selon un même cheminement, d'ouest en est. Si Jean-Baptiste Cussinot s'efforça de rester objectif, tout en s'interdisant sans doute de pénétrer dans les lieux sacrés comme le chœur liturgique, Laurent de Foudras tint à l'évidence des propos dithyrambiques sur les lieux qui présentaient un intérêt majeur à ses yeux. Ces deux textes, dont la finalité première différait, sont finalement très complémentaires et donnent à voir une image relativement précise des intérieurs de l'église. À quatre ans d'intervalle, cinq lieux particuliers de l'église furent ainsi décrits, avec une précision variable : le portail, le vestibule, la nef, le jubé et le chœur monastique et, enfin, l'autel majeur.

Face aux portes de l'abbaye se dressait d'abord le portail de l'église, décrit comme un « portail antique autour duquel sont sculpturés quelques miracles du Nouveau Testament¹⁵ », qui donnait accès au vestibule par un escalier de sept marches.

Ouvert sur l'extérieur, sans doute par de grandes arcades, le vestibule était voûté d'ogives, ce qui pourrait suggérer l'existence d'un deuxième niveau. Il desservait la nef au moyen d'une porte à deux vantaux, en mauvais état, et d'un escalier de huit ou neuf marches, selon les versions.

La nef – à laquelle Laurent de Foudras attribuait une longueur de 100 m pour une largeur de 40 m¹⁶ – était subdivisée en trois vaisseaux de sept travées par deux rangées de piliers en pierre de taille. Le vaisseau central, dallé, était couvert par un lambris en bois, très dégradé ; il bénéficiait sans doute d'un éclairage direct par des fenêtres hautes, comme l'atteste la mention des vitraux.

Parvenu au fond de la nef, l'expert-juré s'intéressa davantage au chœur monastique. Laurent de Foudras se contenta,

13. AN, G^o 74, fol. 20-21 : « Tableau de l'abbaye et chapitre de Saint-Martin de Savigny ».

14. PUEL et GANIVET 2016.

15. AN, G^o 74.

16. Les dimensions sont exprimées en pied. Elles ont été converties d'après la valeur suivante : 1 pied = 0,34 m environ. Voir à ce sujet : VIAL 1920, p. 71-74.

en revanche, de le citer dans un long paragraphe essentiellement consacré au jubé et au clocher :

« À l'entrée du chœur, dans lequel il y a de chaque côté 27 stalles ou formes, est une tribune voûtée, appelée dans le diocèse de Lyon jubé, à laquelle on monte par deux rampes de degrés, une de chaque côté, sur laquelle il y a l'autel de la Croix, un grand crucifix suspendu au-dessus, sur lequel autel il y a plusieurs messes fondées. [...] Les dehors en sont ouvragés en sculpture et plusieurs figures de saints, bien travaillés. En 1562, les religionnaires qui pillèrent Savigny et l'église [...] mutilèrent ces figures auxquelles ils coupèrent toutes les têtes. [...] Le clocher est au-dessus du chœur voûté, dans lequel il y a une très belle sonnerie composée de six cloches; au-dessus du siège d'icelles est une galerie en dehors autour du clocher revêtue de plomb, plus haut est une espèce de lanterne, au-dessus une autre galerie, le tout revêtu de plomb, ensuite une flèche couverte d'ardoise, qu'on estime être la plus belle, la plus hardie qui soit en France par la hauteur et son équilibre¹⁷. »

Séparant la nef du chœur des moines, le jubé est ici décrit comme une tribune surélevée, accessible par deux escaliers latéraux, sur laquelle prenait place l'autel de la Croix, lui-même surmonté par un crucifix. Il se trouvait alors dans un état proche de celui où l'avaient laissé, semble-t-il, les protestants deux siècles plus tôt. Une porte centrale donnait accès au chœur liturgique, où deux rangées de vingt-sept stalles, en noyer, permettaient d'accueillir environ cinquante moines. Dans la dernière partie du texte, le terme « chœur » renvoie cette fois à l'espace architectural, voûté, sur lequel s'appuyait le clocher : sans doute englobe-t-il, dans l'esprit de l'auteur, le chœur des moines qui serait donc localisé, au moins en partie, dans la croisée du transept.

À l'extrémité orientale de l'église, enfin, le sanctuaire entièrement voûté était composé d'une abside principale, dans laquelle se situaient l'autel majeur « à la romaine » et un autel secondaire, sans doute matutinal, ainsi que quatre chapelles latérales, qui méritaient d'être rénovées.

Grâce à ces sources écrites, l'architecture de cet édifice gagne en précision par rapport au plan révolutionnaire. L'église ainsi perçue était vaste et monumentale. Avec son clocher et une possible tour à l'ouest, elle devait constituer un élément d'autant plus marquant dans le paysage qu'elle se situait en face des deux tours d'entrée du monastère. Sa démolition dut nécessiter d'importants moyens.

1.2. DE LA SUPPRESSION AUX PILLAGES (1779-1796)

Malgré la forte implication des derniers religieux, qui insistèrent longuement pour obtenir leurs habits de chanoines, le sort de l'abbaye de Savigny fut scellé peu après la rédaction de ces procès-verbaux. Le 18 juillet 1779, Louis XVI prononça son extinction, qui fut confirmée, presque un an plus tard, par le pape Pie VI¹⁸. L'archevêque de Lyon, Antoine Malvin de Montazet, fut chargé de ce dossier rendu complexe par l'intervention de nombreux protagonistes et par l'ampleur des enjeux économiques¹⁹. Il se prononça en 1781 en faveur de

la démolition pure et simple de l'église Saint-Martin²⁰, qui ne fut pourtant pas réalisée. Trainant en longueur, le processus de suppression n'était pas encore achevé en 1789, et les événements révolutionnaires ne manquèrent pas d'ajouter à la confusion. Au moment de la Révolution française, deux religieux bénéficiaient encore de l'usufruit des bâtiments monastiques. Ils essayèrent, tant bien que mal, de s'opposer aux pillages perpétrés entre 1791 et 1796 par les habitants du village, qui ressentaient sans doute une certaine légitimité à récupérer une part des biens que leur ancien seigneur s'était octroyés.

Renouvelée en 1792, la municipalité de Savigny fut alors chargée par les autorités régionales de veiller à la conservation pleine et entière des bâtiments monastiques jusqu'à leur vente comme biens nationaux. Face à une tâche pour le moins ardue, ils avaient conscience des limites de leur autorité. Ils visitèrent pourtant, jour après jour, tous les édifices monastiques et ils décrivent avec minutie les dégradations constatées dans des procès-verbaux destinés au district de Lyon, mais aussi recopiés dans les registres des délibérations municipales, aujourd'hui conservés à la mairie de Savigny. La lecture attentive de cette documentation exceptionnelle, peu exploitée jusqu'à présent²¹, permet de constater que l'abbatiale fut la cible préférée des pillards. Ce lieu de culte fut rapidement « désacralisé » par son utilisation comme salle de réunion pour les assemblées du peuple; abritait-elle, malgré tout, les discrètes prières des deux derniers moines? Toujours est-il qu'elle fut certainement l'objet de vifs débats entre les partisans de la Révolution, qui y voyaient un symbole insupportable de la féodalité, et les défenseurs de la religion, qui y voyaient un lieu sacré par excellence.

Dans les années 1791-1792, l'obsession de la municipalité était de remplacer, aussi souvent que nécessaire, toute serrure endommagée afin d'éviter des intrusions dans l'édifice²². Mais la naïveté céda rapidement la place au réalisme et, en 1793, personne n'avait plus d'illusions quant à l'efficacité des portes :

« [...] les citoyens administrateurs ne reprochent pas à la municipalité qu'elle auroit dû fermer les portes de l'église de la cy-devant abbaye de Savigny; ce qu'elle a dû faire, elle l'a fait, mais les malfaiteurs ne pouvant y entrer par les portes, ils se sont ouverts d'autres passages, en enlevant toutes les fenêtres de ladite église [...] »²³.

Serrures, clefs, bois et ferrures, panneaux de vitre, enchamps de croisée, etc. : les voleurs s'intéressèrent alors aux portes et aux fenêtres, non plus pour pénétrer dans l'église mais pour prélever tout élément susceptible d'être vendu ou réutilisé²⁴. Aussi, la municipalité prit-elle à plusieurs reprises l'initiative d'organiser certaines destructions dans le but de préserver les intérêts financiers des autorités révolutionnaires. Le 12 avril 1795, par exemple, elle fit enlever les portes principales de l'église afin de vendre aux enchères, huit jours plus tard, les « palissades », les fermetures et surtout « les fers qui

17. AN, G^o 74.

18. AD Rhône, 1 H 26/2-1 et -2.

19. Voir l'intégralité du dossier : AD Rhône, 1 H 26.

20. AD Rhône, 1 H 26/4-5, fol. 9r.

21. POIDEBARD 1891.

22. AM Savigny, reg. 1791-1813, fol. 3 et 4.

23. AM Savigny, reg. 1791-1813, fol. 63r.

24. AM Savigny, reg. 1791-1813, fol. 44v-45r, 111v-112r, 164v-165r.

formoient différentes figures en croix et en fleurs de lys²⁵. Dans d'autres cas, la municipalité agit indéniablement par idéologie révolutionnaire plus que par intérêt financier. Le 20 mai 1794, elle rassembla devant l'église tous les hommes susceptibles de participer à la destruction de la flèche du clocher, que Laurent de Foudras décrivait comme « la plus belle, la plus hardie de France²⁶ » et que les édiles considéraient au contraire comme un « monument onteux de féodalité et de fanatisme²⁷ ». Le choix se porta sur quatre ouvriers, Jean-Marie Jomand, Philibert Perret, Claude Chaize et Jean-Marie Blanc, pour leur force physique, leur habitude des travaux de maçonnerie et sans doute aussi leur motivation. Parmi eux figuraient quelques-uns des voleurs les plus souvent dénoncés dans les registres municipaux, qui trouvèrent ici l'occasion d'obtenir légalement des matériaux commercialisables (le bois).

À la date du 16 décembre 1792, figure en outre une mention relative au chevet de l'église qui complète le témoignage des procès-verbaux de visite de l'époque moderne :

« [...] dans la grande église il avoit été pris savoir : à la chapelle de Saint-Nicolas, une fenêtre; à celle de Saint-Benoît, une autre fenêtre; deux panneaux d'une fenêtre du chœur du côté gauche du grand hôtel, une petite porte au-dessus du tabernacle du grand hôtel; deux panneaux d'une fenêtre de la chapelle Saint-Pierre, celui du milieu est resté; deux panneaux de la chapelle Saint-Étienne, celui du milieu est également resté, [...]»²⁸.

Vraisemblablement visitées dans un ordre précis, du nord au sud ou du sud au nord, les chapelles sont désignées dans ce texte par leurs vocables respectifs. Le chœur correspond ici à l'abside principale, où se trouvait alors le maître-autel dédié au saint patron du monastère. Il existait aussi, autour de l'abside, les chapelles Saint-Nicolas et Saint-Benoît, d'une part, les chapelles Saint-Pierre et Saint-Étienne, d'autre part, sans qu'il soit possible de déterminer, en se fondant sur cette seule mention, lesquelles étaient localisées au nord et au sud.

À la fin de la période, vers 1796, les pillards avaient compris depuis longtemps qu'ils n'encouraient pas de graves sanctions en s'attaquant à l'église Saint-Martin ou aux autres édifices monastiques. Si elle avait un temps envisagé l'intervention de la garde nationale, la municipalité avait finalement renoncé parce que nombre de voleurs appartenaient eux-mêmes à cette milice. Impuissante face à des ouvriers plus nombreux, et désormais sans scrupules, elle finit par mettre un terme à ce recensement quotidien des pillages²⁹ et par conseiller aux autorités révolutionnaires de procéder à la vente des bâtiments le plus rapidement possible, sous peine de n'avoir plus rien à vendre. Nul doute que l'état de l'abbatiale, demeurée inoccupée, était particulièrement critique, au vu de la constance et de l'importance des pillages subis.

1.3. UN DÉMANTÈLEMENT PROGRESSIF (FIN XVIII^e-XIX^e SIÈCLE)

L'église Saint-Martin fut finalement acquise le 23 novembre 1795 par Pierre Gallon, qui agissait pour le compte de Jacques Goubillon, marchand à Savigny. Moins d'un an plus tard, en juillet 1796, elle était « entièrement dévastée³⁰ », d'après les registres de la municipalité. Sa démolition fut donc réalisée en ces quelques mois, et ses matériaux de construction furent vendus par lots tout au long de l'opération. Aujourd'hui subsistent pourtant quelques murs qui appartenaient à cet édifice et qui ont, après sa disparition, pris d'autres fonctions. La destruction de l'abbatiale épargna donc certaines parties selon une logique qui doit être examinée à l'échelle du quartier. En effet, loin d'être un phénomène isolé, elle participait pleinement au processus de longue durée qui visait à intégrer les bâtiments monastiques dans le village de Savigny ou, en d'autres termes, à créer le quartier de l'Abbaye en lieu et place de l'abbaye elle-même. L'analyse du premier plan cadastral, daté de 1830, et des données archéologiques, accumulées lors de surveillances de travaux ou de sondages, apporte un éclairage inédit sur de profonds changements qui concernaient aussi bien les autorités municipales que les nouveaux propriétaires.

1.3.1. La création du quartier de l'Abbaye

La confrontation du plan révolutionnaire et du plan cadastral (fig. 4) fait d'emblée apparaître une transformation majeure du côté du chevet de l'église Saint-Martin : le déplacement vers l'ouest d'une ruelle qui, sur le premier document, contournait l'édifice de culte, puis passait devant une maison appartenant à un nommé Rigottier, avant de rejoindre la deuxième porte du monastère, et qui, sur le second document, traversait l'église et la salle du chapitre avant de sortir du village au niveau de l'ancienne porte. Au moment de la réalisation du cadastre, c'est Jean-Nicolas Sage, notaire à l'Arbresle, qui possédait la maison du sieur Rigottier, auprès de qui il l'avait acquise quelques années plus tôt. Il détenait aussi d'autres parcelles, bâties ou non bâties, dans le secteur sud-est de l'ancienne abbaye. Ce notable avait tout à gagner de cette redéfinition des lieux : en abandonnant la bande occidentale de ses terrains, afin de créer la nouvelle voie, il récupérait en effet, à l'avant de sa maison, une vaste cour qu'il n'allait d'ailleurs pas tarder à clôturer. La municipalité y trouvait aussi des avantages : la nouvelle rue débouchait directement sur un cuvier communal aménagé, à la même époque, sur les ruines de l'église Sainte-Marie (fig. 5). Ce bâtiment vinicole fut doté d'une cave installée au rez-de-chaussée de l'avant-nef et d'une salle haute, destinée au pressoir, aménagée au-dessus d'une voûte en berceau surbaissé, dont la construction entraîna la destruction des parties supérieures de ce corps de bâtiment. La nécessité d'accéder à cette salle haute depuis la rue, pour apporter les récoltes des vendanges, exigea alors un apport considérable de remblais à l'extérieur du bâtiment³¹.

25. AM Savigny, reg. 1791-1813, fol. 194v.

26. AN, G^o 74, 20-21, p. 54.

27. AM Savigny, reg. 1791-1813, fol. 129v-130r.

28. AM Savigny, reg. 1791-1813, fol. 45r.

29. AM Savigny, reg. 1791-1813, fol. 174.

30. AM Savigny, reg. 1791-1813.

31. PUEL 2011, p. 50-52.

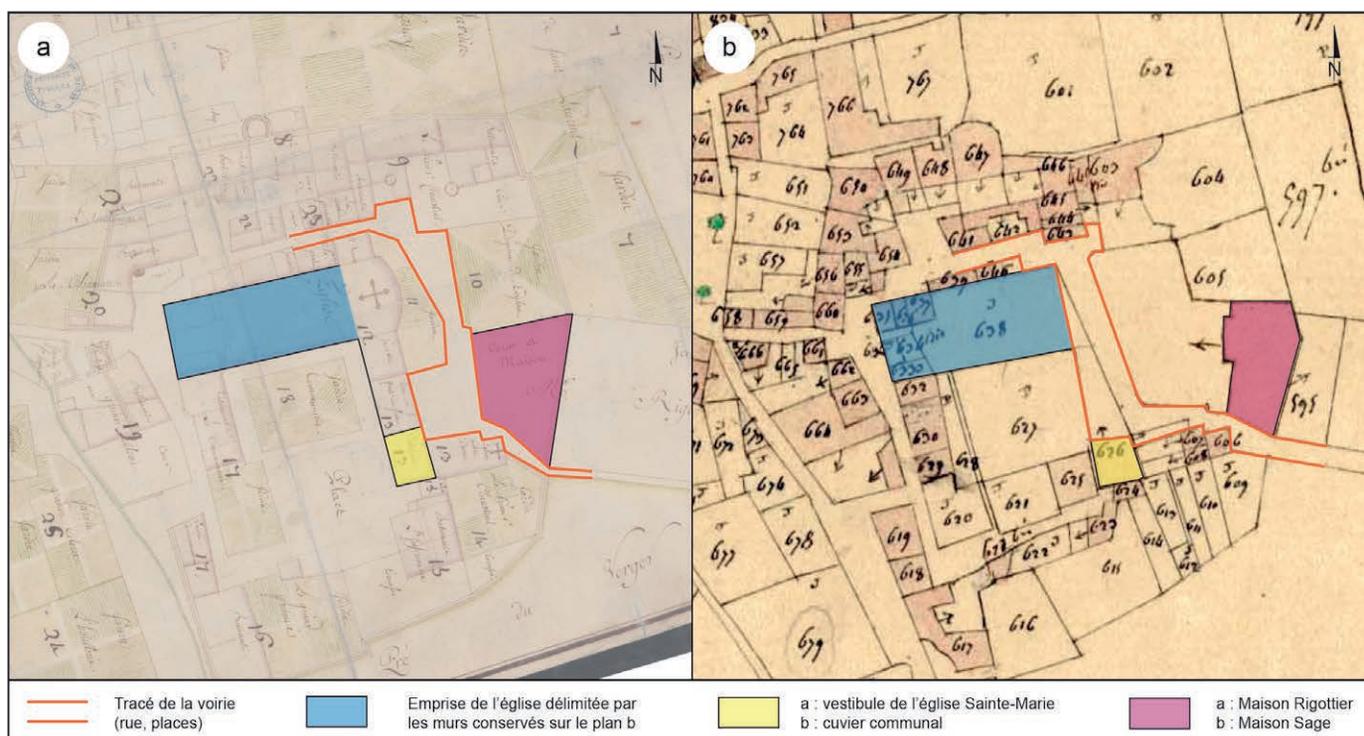


Fig. 4 Comparaison du plan révolutionnaire (a) et du plan cadastral napoléonien (b) : la présence, sur ces deux documents, du vestibule / cuvier et de la maison Rigottier / Sage démontre que la rue qui, vers 1796, passait derrière le chevet et le cimetière a, avant l'année 1830, été repoussée vers l'ouest et qu'elle passait alors à l'emplacement même de l'église et du cimetière (AD Rhône, 2 PL 196 et 3 P 1454 ; DAO Olivia Puel, 2018).



Fig. 5 Vue générale de la rue de l'Abbaye depuis l'emplacement du transept de l'église (cl. Olivia Puel, 2012).

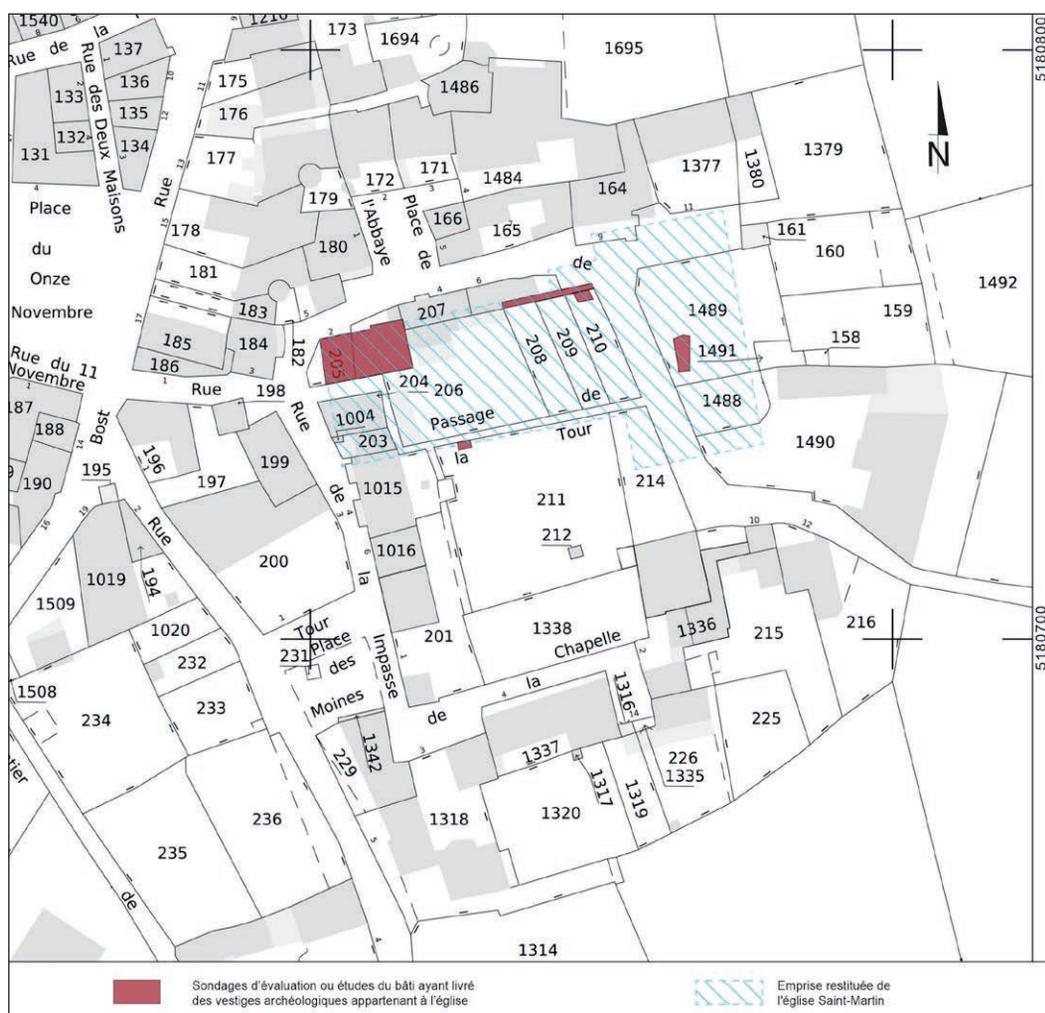


Fig. 6 Plan cadastral actuel : emprise approximative de l'église Saint-Martin. Les interventions archéologiques réalisées à son emplacement sont signalées en rouge (www.cadastre.gouv.fr ; DAO Olivia Puel, 2017).

Au terme de ces travaux, qui transformèrent radicalement la physionomie des lieux, l'emplacement de l'ancienne église Saint-Martin fut logiquement partagé en plusieurs parcelles de jardins, de part et d'autre de la nouvelle rue. La subdivision eut-elle pour corollaire un traitement différencié des sols d'un secteur à l'autre ?

1.3.2. La démolition de l'église

Les données archéologiques apportent sur ce point quelques éléments de réponse, qui restent cependant ténus : d'abord, parce que la surface totale de fouille est très modeste, comme le donne à voir la localisation des différents sondages sur les plans actuels (fig. 6 et 7) ; ensuite, parce que le monastère était installé sur une série de terrasses artificielles qui compensaient la forte déclivité du terrain naturel. Dans l'emprise de l'abbatiale, la rue est située à 288,80 m NGF en moyenne, soit environ 1,50 m au-dessus des niveaux de circulation de l'église (287,40 m NGF). Aussi, d'un point de vue théorique, les travaux effectués ne nécessitaient-ils pas forcément de purger les structures placées en-deçà de ce niveau, en particulier les sols. L'hypothèse a d'ailleurs été vérifiée lors d'une surveillance de

travaux effectuée pendant l'installation, en 2000, d'un réseau d'assainissement et d'écoulement des eaux pluviales. Large d'1,20 m environ, la tranchée a livré plusieurs maçonneries qui, faute de moyens suffisants, n'ont malheureusement pas pu être localisées en plan, ni même situées en altitude³².

La conservation des vestiges est en revanche nettement moins bonne dans les jardins localisés de part et d'autre de la rue : une fois chez eux, les nouveaux propriétaires adaptèrent évidemment les terrains à leurs besoins. Du côté ouest, le sondage d'évaluation réalisé en 2011 dans l'emprise de la nef, contre le mur gouttereau nord, n'a pas livré beaucoup de vestiges en place (fig. 8). Sur toute la profondeur du sondage depuis le niveau actuel du jardin (288,70 m NGF) jusqu'au sol ancien, soit sur une hauteur de 2 m environ, la stratigraphie est composée de remblais de démolition et/ou de nivellement. Les deux remblais inférieurs (US 308 et 309), ponctuellement séparés par des poches de terre argileuse (US 307), contiennent de nombreux blocs de pierre : grès rosés, calcaires, roches métamorphiques, etc., autant de matériaux de construction qui proviennent vraisemblablement du mur de l'église, justement dérasé irrégulièrement à l'aplomb du sondage. Les remblais

32. DUCÔTÉ 2000.

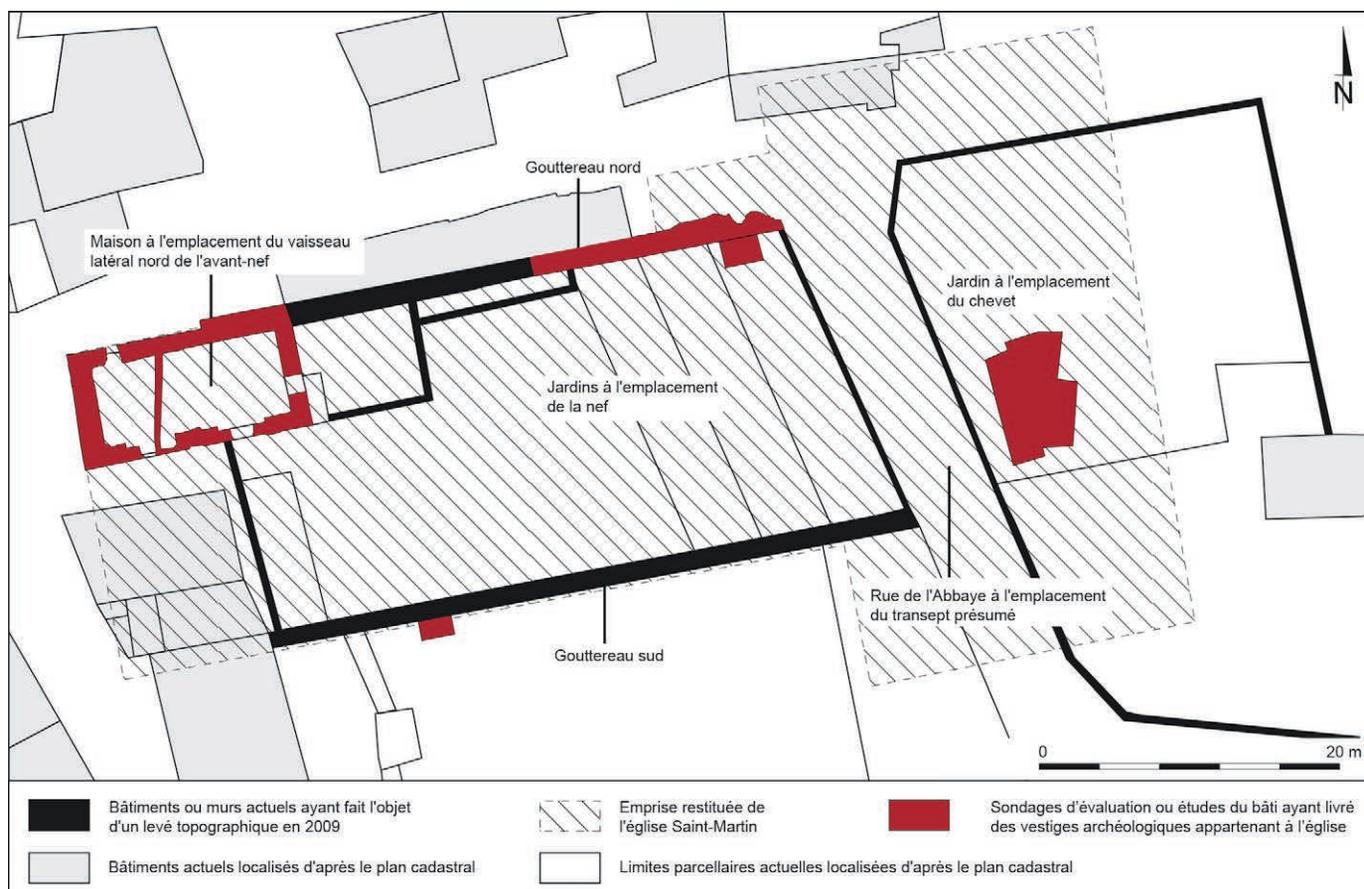


Fig. 7 Plan topographique des bâtiments et des espaces localisés à l'emplacement de l'église Saint-Martin (levé Éric Varrel, Marion Saillant pour ATM 3D; DAO Marion Saillant, 2009, et Olivia Puel, 2019).



Fig. 8 Emprise de la nef, sondage d'évaluation au pied du mur gouttereau nord : succession de couches de démolition et de remblais sur la coupe stratigraphique ouest (cl. Olivia Puel, 2011).

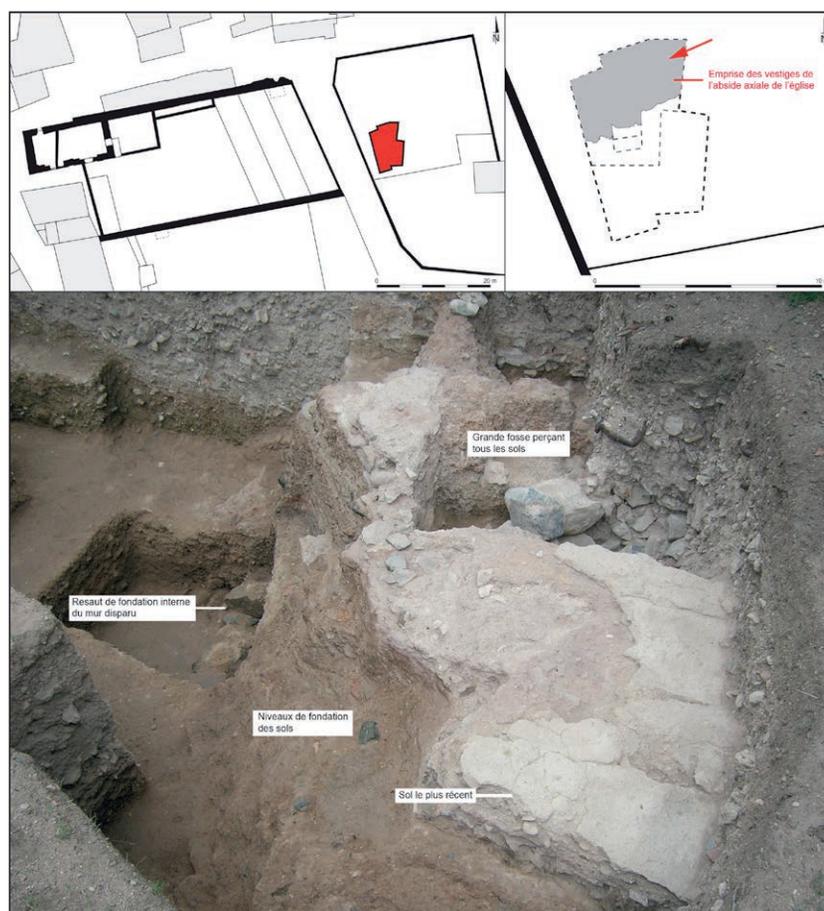


Fig. 9 Emprise du chevet, sondage d'évaluation : vestiges de l'abside axiale. Seuls les niveaux de fondation et de circulation sont conservés ; les murs ont fait l'objet d'une récupération systématique sur toute leur hauteur (cl. Olivia Puel, 2006).

supérieurs (US 302 à 306) comportent de nombreux fragments de mortier et d'enduit qui, pour la plupart, correspondent au revêtement observé sur le mur (US 62), mais aussi de très nombreux fragments de tuiles. Ils sont scellés par une couche de terre arable (US 301), épaisse d'environ 0,60 m. Les remblais supérieurs et la terre de jardin ont livré un mobilier céramique hétérogène qui renvoie à des productions variées (porcelaine, faïence, céramique de Vallauris, grès d'Alsace, etc.), mais attribuables à la seconde moitié du *xix*^e siècle ou au début du siècle suivant³³. Si l'absence de mobilier caractéristique empêche de les rattacher formellement à la même séquence chronologique, il faut néanmoins reconnaître qu'aucun niveau d'occupation n'isole les remblais inférieurs des strates supérieures. Toute cette stratification pourrait donc avoir été mise en place lors de la création d'un jardin à l'emplacement de la nef. Elle témoignerait alors d'une reprise en sous-œuvre du terrain, donc de la destruction des vestiges présumés, dans le cadre d'une propriété privée, à une époque relativement éloignée de la démolition de l'église.

À l'est de la rue, le sondage effectué en 2006 à l'emplacement du chevet a mis au jour les vestiges d'une abside axiale dans un mauvais état de conservation. Le cas de figure est particulier : si les sols successifs ont subsisté sur une hauteur d'un mètre environ, tous les murs associés ont en revanche été purgés

jusqu'à leurs fondations (fig. 9). L'analyse de la stratigraphie ouest, perpendiculaire à l'abside, a permis de bien comprendre le processus de démolition dans ce secteur (fig. 10). Sous les couches de nivellement apparaissent à la fois les niveaux de fondations et de circulations, hauts d'environ de 4,50 m, occupant le tiers nord (5,75 m de long environ), et les remblais de démolition, couvrant les deux tiers restants (11,25 m de long environ). À l'exception de deux couches intermédiaires (US 5 et 53) se caractérisant par une terre très noire, les remblais de démolition possèdent, pour la plupart, une matrice similaire de terre brun clair, très sableuse, et comportent les mêmes inclusions, si bien qu'à la fouille, elles sont parfois difficiles à distinguer lorsqu'elles se superposent (US 3 et 70). Certaines couches affichent néanmoins une plus grande proportion de pierres et de galets (US 27).

La position et la succession de ces différentes strates révèlent le processus de la destruction. Les vestiges étaient sans doute visibles, ou du moins perceptibles, en surface. De toute évidence, les ouvriers avancèrent de manière rayonnante de l'intérieur vers l'extérieur du chevet, stockant au fur et à mesure les remblais derrière eux. Ils ouvrirent d'ailleurs le terrain sur une longueur importante, de près de 12 m, ce qui paraît singulièrement large pour récupérer les matériaux d'un mur unique : il faudra donc, le moment venu, s'interroger sur l'emprise originelle du chevet. Par la suite, le remblaiement fut réalisé en plusieurs phases, actives ou passives, dont témoigne la stratigraphie. Au pied des sols, 1 m en dessous du sol le plus

33. Inventaire de R. Boissat, conseillé par A. Horry.

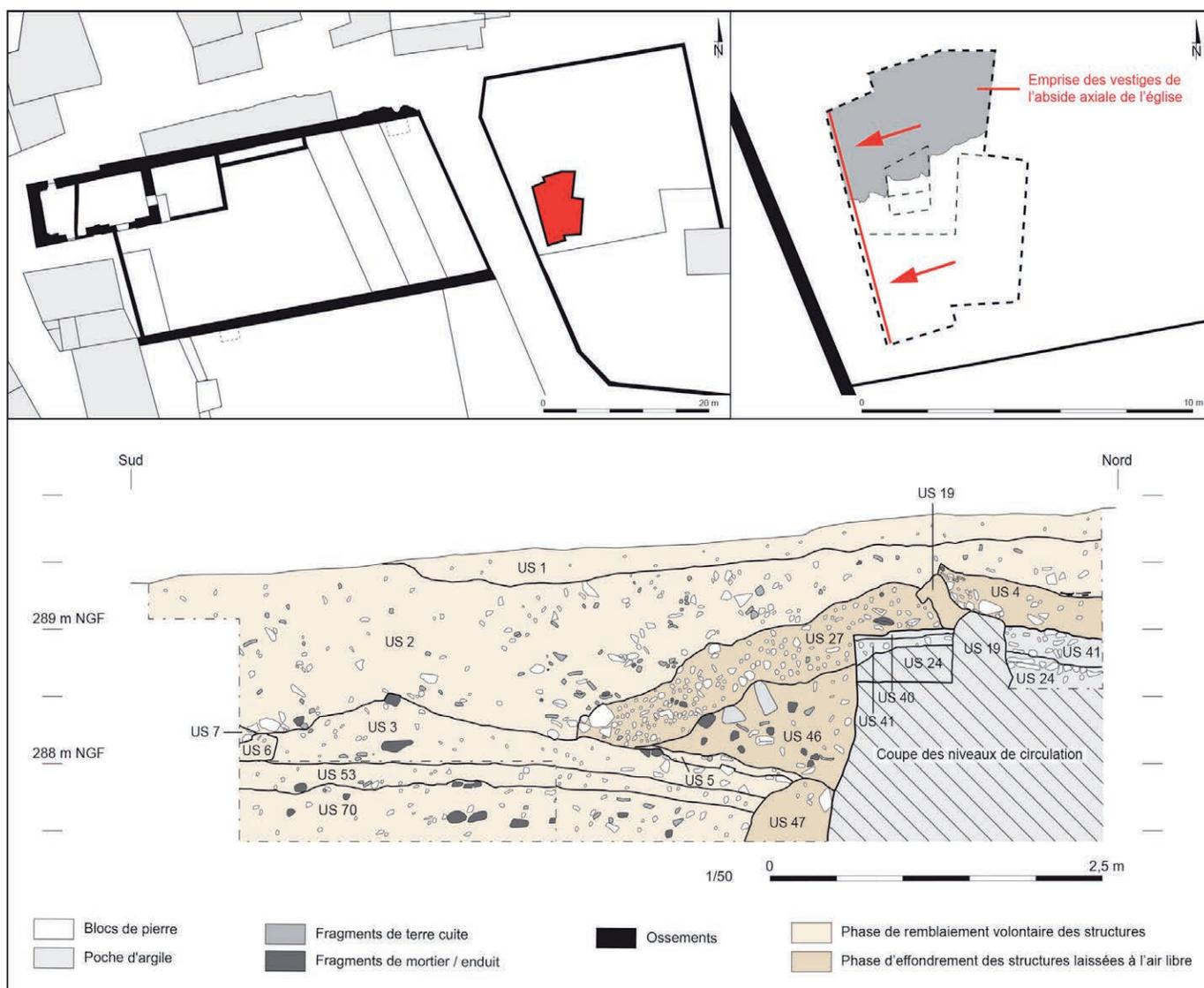


Fig. 10 Emprise du chevet, sondage d'évaluation : relevé de la coupe stratigraphique ouest. La succession des couches témoigne des phases d'effondrement aléatoire et de remblaiement volontaire (relevé Olivia Puel, 2009 ; DAO Olivia Puel, 2008 et Aurélie Devillechaise, 2018).

ancien (US 66), se trouvent d'abord des lambeaux de sol effondrés (US 47), impliquant que les structures aient été un temps laissées à l'air libre. Plusieurs remblais, plus ou moins importants en termes d'épaisseur et d'étendue, viennent buter, au sud, contre la couche précédente. Suivant une ligne quasiment horizontale, qui reste globalement sous le niveau des sols, ils procèdent d'un même mouvement d'étalement et de ratissage, ce qui expliquerait le caractère parfois flou de leurs limites. Toujours au pied des sols, deux couches épaisses se caractérisent par leur fort pendage nord-sud (US 27 et 46) : elles correspondent une nouvelle fois à un effondrement, volontaire ou accidentel, des niveaux construits et non enfouis. Enfin, les remblais supérieurs (US 1 et US 2) scellent à la fois les structures conservées et les niveaux de démolition.

Ces différentes couches n'ont pas livré de mobilier archéologique susceptible de dater l'opération qui dut cependant survenir peu après l'installation, en ces lieux, du nouveau propriétaire.

1.4. POUR UNE RESTITUTION DE L'ÉGLISE MÉDIÉVALE

Qu'y avait-il de commun entre l'église dont la construction fut entreprise à la fin du XI^e siècle et l'église qui fut pillée et démantelée à la Révolution française ? Pour répondre à cette question délicate, il faudrait disposer de données détaillées sur les éventuelles restaurations, réfections ou reconstructions que l'édifice aurait pu subir au cours des huit siècles de son existence. Or, à notre connaissance, il n'existe qu'une seule mention concrète relatant de tels travaux, à la charnière du XIII^e et du XIV^e siècle. Il s'agit de la notice nécrologique de l'abbé Étienne de Varennes, telle qu'elle figure dans un obituaire rédigé à la fin du XV^e siècle :

« V des isdes [de mars]. Étienne de Varennes, abbé, de la maison de Rapetout, fut un homme bon, religieux, conduisant la vie monastique. Il fit beaucoup de bonnes choses pour ce monastère : il fit faire la Croix de pierre et la Passion de notre

église, le couvert de la nef de notre grande église, au milieu de chaque côté, les formes du chœur et le pavement de notre grande église; il fit également faire les livres des dimanches et des saints, deux graduels, le livre des coutumes nouvelles³⁴. »

D'après cet extrait, l'abbé fit effectuer dans l'édifice de nombreux travaux touchant aussi bien à son architecture – le dallage ou le couverture de la nef, par exemple – qu'à son mobilier liturgique – stalles du chœur, livres. Il faudra évidemment s'interroger, au moment opportun, sur l'impact réel de ces travaux. Mais, quoi qu'il en soit, cette mention unique ne peut suffire à appréhender l'histoire monumentale de l'église sur la longue durée. Aussi faut-il recourir à l'analyse des vestiges archéologiques, jusqu'à présent délaissés, et des manuscrits liturgiques, pour la plupart inédits, pour tenter de renouveler la connaissance de cet édifice majeur.

Malgré la destruction rapide et systématique de l'église, des vestiges existent bel et bien au sein de constructions ultérieures³⁵. Au total, ils ont été appréhendés dans cinq secteurs distincts : d'abord lors d'une surveillance de travaux³⁶, par Juliette Ducôté en 2000, puis au moyen de sondages d'évaluation et/ou d'études du bâti³⁷, par nos soins, entre 2006 et 2011 (fig. 2 et 7). Si la première opération a été menée dans un contexte d'urgence, avec peu de moyens et sur une durée très limitée, nos investigations ont par la suite été effectuées avec le soutien actif du service régional de l'archéologie (SRA) Rhône-Alpes, dans le cadre de l'archéologie programmée, plus propice à l'étude d'établissements disparus. De fait, si la surface de fouille est réduite au regard de l'emprise du monument étudié, l'analyse des vestiges, menée selon les exigences actuelles de la discipline, a néanmoins livré pour chacun des secteurs investis, d'importants résultats sur la gestion et la chronologie du chantier de construction, sur le plan et l'architecture de l'édifice, ou encore sur les matériaux de construction et les techniques mises en œuvre.

Aussi rigoureux soit-il, ce travail aurait cependant été limité sans un outil permettant d'obtenir une vision globale du site. En effet, sur le terrain, l'impossibilité de relier visuellement des vestiges déconnectés les uns des autres, en raison de la présence de murs de clôture contemporains, a imposé

en 2009 la réalisation d'un levé topographique des bâtiments actuels³⁸. Les prestataires ont procédé à un scannage tridimensionnel des bâtiments installés à l'emplacement des édifices monastiques, dans leurs contours extérieurs et, le cas échéant, dans leurs contours intérieurs. Après le traitement des images, ils nous ont livré un plan en deux dimensions utilisable avec le logiciel Adobe Illustrator. C'est le recalage des relevés archéologiques, secteur par secteur, sur le plan ainsi obtenu qui a abouti à la création d'un plan suffisamment précis pour mettre en relation les différents vestiges à l'échelle de l'église, mais aussi à celle de l'abbaye.

Par ailleurs, l'église Saint-Martin occupe une place privilégiée dans la documentation textuelle, ce qui reflète évidemment son rôle fondamental dans la vie quotidienne et dans la pratique religieuse des moines. Elle apparaît notamment, à de nombreuses reprises, dans plusieurs manuscrits exploités de manière inédite dans le cadre de notre PCR³⁹ : d'abord, un ordinaire attribué à l'abbé Guillaume Bollat (1204/1210-1233) et édité par Pauline Gendry⁴⁰; puis un coutumier attribué au prieur de Saint-Thomas-de-Cosnac – dépendance de Savigny en Aquitaine – mais connu par une copie postérieure d'un siècle et transcrit par Pierre Ganivet⁴¹; ensuite un livre de cérémonie, des statuts, deux autres coutumiers et des extraits d'obituaires, attribués à l'abbé François I^{er} d'Albon ou au grand-prieur Benoît Mailliard et analysés ou transcrits par Pierre Ganivet⁴²; enfin un coutumier attribué à François II d'Albon (1608) et analysé par nos soins⁴³. Ces livres divers, couvrant cinq siècles d'histoire savinienne, regorgent de mentions de lieux (chapelle, portes, *atrium*, etc.) ou d'objets (autel, croix-reliquaire, Saint-Sacrement, etc.) qui, après une analyse méthodique et systématique, ont permis d'identifier et de localiser les unes par rapport aux autres les différentes composantes de l'église, mais aussi de les appréhender dans leur évolution, sur la longue durée.

C'est la confrontation prudente des résultats obtenus grâce à l'analyse des vestiges et à celle des textes, toutes deux réalisées de manière autonome, qui confère à ce dossier toute sa richesse. Les vestiges apportent un ancrage topographique essentiel à la compréhension des mentions de lieux qui, en retour, complètent les hypothèses de restitution de l'édifice. La synthèse proposée ci-dessous aborde le plan et l'architecture de l'église, mais aussi la gestion et la chronologie du chantier de construction.

34. BnF, lat. 10036, fol. 30 r : *Vidibus [marcii]. Stephanus de Varenis, abbas, de domo de Rapetout, fuit homo bonus, religiosus, vitam monasticam ducens. Multa bona huic monasterio fecit : Crucem lapideam et Passionem ecclesie nostre, coopertorium navis ecclesie nostre magne in medio et ab utroque latere, formas chori et pavementum ecclesie nostre magne fieri fecit; libros dominicalis et sanctorum, duo gradualia, librum consuetudinum novarum pariter fieri fecit.*

35. La dispersion des vestiges de l'église dans plusieurs propriétés, de statut public ou privé, de nature bâtie ou non-bâtie, a nécessité un important travail de communication auprès de la municipalité, de l'association Savigny : patrimoine d'hier et de demain, des propriétaires et, plus généralement, des habitants du village souvent très attachés à leur patrimoine communal, mais qu'il fallait néanmoins convaincre de l'intérêt d'une approche archéologique du site. Le calendrier des recherches a été conditionné par les démarches préalables à l'obtention des différentes autorisations de fouille. L'occasion m'est ici offerte de remercier chaleureusement tous les Savignois qui se sont engagés dans cette longue aventure.

36. DUCÔTÉ 2000.

37. Les rapports correspondants sont consultables au service Documentation du SRA de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les données issues de ces différentes opérations ont cependant été exploitées, de manière plus approfondie, dans le cadre de notre thèse où figurent, en annexe de l'analyse, les différents inventaires techniques. Voir PUEL 2013b.

38. Le levé été réalisé par Éric Varrel et Marion Saillant pour le compte de l'entreprise Acquisition Traitement Modélisation 3D (ATM 3D).

39. Je souhaite ici exprimer ma profonde reconnaissance à P. Ganivet et P. Gendry pour m'avoir amicalement transmis leurs éditions de textes afin que je puisse confronter toutes les mentions de lieux à cette enquête archéologique.

40. AD Rhône, 1 H 20; GENDRY 2012.

41. AD Rhône, 1 H 27/1; GANIVET 2012.

42. BnF, ms. lat. 10036 (extrait d'obituaire). AD Rhône, 1 H 6 (extrait d'obituaire); 1 H 21 (coutumier); 1 H 23 (statuts); 1 H 27/2 (livre de cérémonie). Travail inédit.

43. AD Rhône, 1 H 27/3; PUEL 2013a et b.



Fig. 11 Emprise de l'avant-nef, étude du bâti : vue générale du revers de la façade occidentale. En bas, les fondations démaigries jusqu'au nu du mur; en haut, l'élévation en placage de dalles de pierre de taille. L'omniprésence du salpêtre sur les blocs de pierre empêche de distinguer les différents matériaux de construction (cl. Olivia Puel, 2009).

2. UNE AVANT-NEF MONUMENTALE

D'après les descriptions du XVIII^e siècle, l'église Saint-Martin était dotée à l'ouest d'un vestibule couvert de voûtes sur croisée d'ogives, « tout ouvert » sur l'extérieur, sous-élevé de sept marches par rapport au parvis et surélevé de huit à neuf marches par rapport à la nef. Les vestiges archéologiques et les sources liturgiques permettent en réalité de restituer un avant-corps monumental, localisé à l'intersection de la nef et de l'aile ouest du cloître, qui constitue un cas de figure particulièrement intéressant dans l'optique d'évaluer la fiabilité des résultats obtenus par la confrontation des sources. En effet, sa partie septentrionale est partiellement conservée dans un état qui peut être attribué au XII^e siècle. Dès lors, les données extraites du *Liber consuetudinum*, ou des textes liturgiques plus tardifs, sont pleinement exploitables en vue de sa restitution.

2.1. DES VESTIGES « FIGÉS » DANS UNE CONSTRUCTION MODERNE

Si l'église Saint-Martin fut largement démolie entre le XVIII^e et le XIX^e siècle, le vaisseau latéral nord de l'avant-nef fut en partie épargné car il avait déjà servi d'appui à une maison individuelle. Ses vestiges, aujourd'hui conservés dans les

deux caves contiguës d'une maison (fig. 7), consistent en trois murs, à l'ouest, au nord et à l'est, et en trois supports composés, au sud⁴⁴. Ils sont visibles sur une hauteur très faible (2,15 m au maximum) mais cependant suffisante pour laisser apparaître une partie des fondations et une partie des élévations. La perception des maçonneries est très inégale selon leur visibilité et leur degré de conservation. Le mur occidental et le mur septentrional correspondent aux façades principales de la maison; ils forment un angle droit qui marque d'ailleurs une inflexion dans le tracé de la rue de l'Abbaye. Ils présentent, respectivement et sur toute leur hauteur, 1,50 m et 1,10 m d'épaisseur. Leurs parements externes sont malheureusement recouverts d'un épais crépi, interdisant toute lecture. Le mur oriental correspond, quant à lui, à un mur de refend épais de 1,20 m et localisé à 15 m environ du mur ouest. Au vu de ces dimensions – les autres façades du bâtiment ne mesurent que 0,70 m d'épaisseur – leur identification aux murs de l'église ne souffre donc d'aucune incertitude; elle est au demeurant confirmée par l'analyse des parements internes. Les vestiges des supports, au sud, sont pour leur part très évocateurs malgré les dommages qu'ils ont subis lors de l'aménagement des caves et du bouchage des entrecolonnements.

44. Étude du bâti en 2009 : PUEL 2009, vol. 1, et PUEL 2013b, p. 468-482.

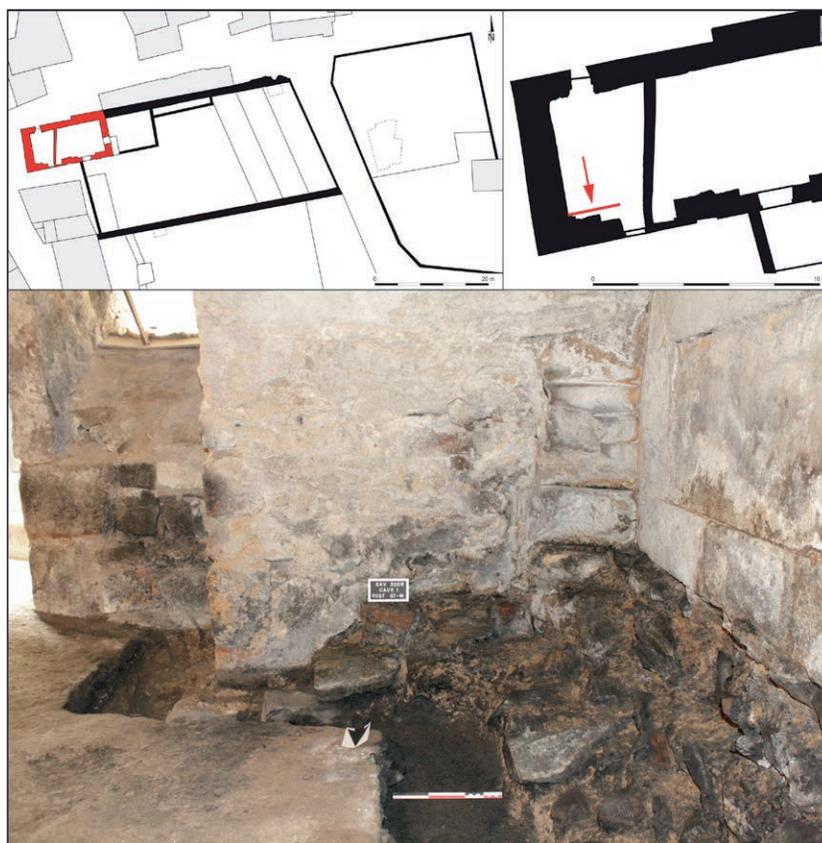


Fig. 12 Emprise de l'avant-nef, étude du bâti : angle sud du mur de façade. À droite : en bas, les fondations saillantes; en haut, le placage de grand appareil sur l'élévation; au fond, les vestiges du pilier ouest (cl. Olivia Puel, 2009).

2.1.1. À l'ouest et au nord : des murs en grand appareil

Le mur occidental et le mur septentrional possèdent des fondations, hautes d'au moins 0,60 m et constituées de gros blocs de pierre noyés dans un abondant mortier. Atteignant souvent 15 à 25 cm de long, les blocs sont essentiellement des roches métamorphiques, de teinte bleue ou rouge-marron, plus rarement des roches volcaniques (fig. 11 et 12). Le mortier, de couleur beige foncé, contient une plus faible proportion de chaux que de grains – des sables grossiers, des graviers et des cailloux. Fortement perturbées par les aménagements contemporains, ces épaisses maçonneries de fondation sont en saillie de 0,30 à 0,40 m par rapport au nu des murs. Elles ont d'ailleurs servi de support à la retombée de la voûte en berceau comme la présence d'une ancienne descente de charbon permet de le constater du côté nord. À leur sommet se trouve un niveau de circulation, unique *a priori*, qui est formé d'une couche de mortier, similaire au précédent : son épaisseur varie de 1 à 5 cm, mais sa limite supérieure, placée à 289,50 m environ, est horizontale.

Ces deux murs sont bâtis en grand appareil, de grès ou de calcaire, autour d'une fourrure épaisse qui présente une forte ressemblance avec les fondations décrites ci-dessus. Leur description est fondée, pour l'essentiel, sur les cinq assises du mur occidental, visibles sous la voûte en berceau de la cave ouest (fig. 11). Les pierres de taille possèdent des dimensions hétérogènes, avec des longueurs comprises entre 30 et 80 cm et des hauteurs comprises entre 20 et 40 cm. Au premier regard,

elles semblent posées à joints vifs, mais elles sont bel et bien séparées par des joints, extrêmement fins. Le mortier, beige et friable, comporte des sables grossiers et des graviers, comme ceux des fondations, mais pas de cailloux. Les blocs de calcaire blanc et de grès rosé ne paraissent pas être disposés selon une logique répétitive ni systématique (fig. 13). Sur le mur ouest, les calcaires sont majoritaires (34 blocs sur 48) et, s'ils sont présents en alternance à la base du parement, les grès disparaissent dans les assises supérieures; sur le mur nord, autant qu'on puisse en juger, les grès semblent au contraire majoritaires (9 blocs sur 10). Toutes les pierres affichent en outre des traces de taille, malheureusement difficiles à distinguer en raison de l'omniprésence du salpêtre et de l'altération de certaines surfaces (notamment les grès). Elles portent souvent des ciselures périmétrales, plus ou moins marquées, et des traces horizontales ou obliques, mais toujours longues, assez régulières et assez parallèles, qui permettent de reconnaître l'utilisation du ciseau (fig. 14 a), pour le dégrossissage et le ciselage, et du marteau taillant, pour le dressage. La mise en œuvre des blocs trahit enfin, pour le mur ouest, une gestion raisonnée des matériaux de construction. Les hauteurs d'assises sont réglées – avec plus ou moins de succès – sur les blocs des supports d'angle qui, au sud et au nord, encadrent l'élévation : la première assise, haute de 16 à 17 cm, est adaptée aux dés; la seconde assise, haute de 48 à 49 cm, est ajustée aux bases. Le parement présente cependant des irrégularités ponctuelles qui témoignent d'une certaine approximation : à titre d'exemple, les blocs bûchés d'un support présumé, au nord, sont légèrement plus hauts

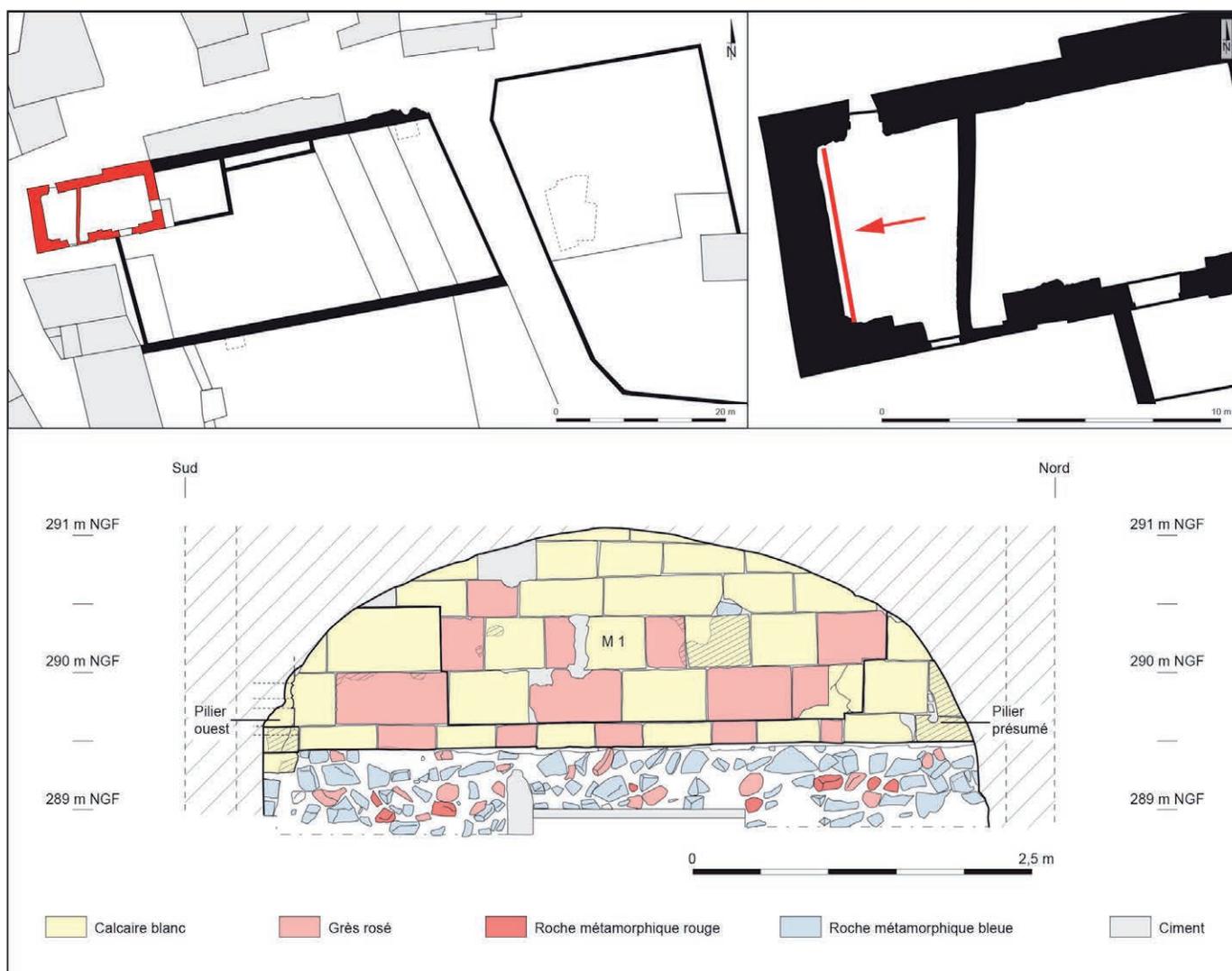


Fig. 13 Emprise de l'avant-nef, étude du bâti : relevé archéologique du revers de façade, mettant en valeur les matériaux de construction et les phases de travaux (relevés Olivia Puel et Camille Collomb, 2009 ; DAO Olivia Puel, 2009, et Aurélie Devillechaise, 2018).

que ceux des assises correspondantes. La variation a nécessité des retailles sur les blocs de l'élévation au moment même de la construction (fig. 14 b).

Bien que leurs élévations soient déconnectées l'une de l'autre, du fait de la présence de la voûte de la cave, la contemporanéité de ces deux murs ne fait aucun doute. Toutes leurs caractéristiques physiques les rapprochent – la nature des matériaux, l'utilisation du grand appareil ou encore la composition des mortiers – et il n'existe en outre aucune rupture entre leurs fondations respectives, qui sont parfaitement liées.

2.1.2. À l'est : un mur en moyen appareil

Le mur oriental a pu être observé dans l'angle sud-est de la cave est, sur son seul parement interne et sur une surface très réduite (0,84 × 1,89 m). Si l'on se réfère à l'altitude du niveau de circulation évoqué ci-dessus, pour les murs ouest et nord, la portion de mur considérée pourrait cependant être subdivisée en deux parties correspondant respectivement aux fondations et à l'élévation.



Fig. 14 Emprise de l'avant-nef, étude du bâti : détail du revers de façade avec des traces de layage horizontal sur un bloc de calcaire blanc (a) et des dalles de pierre retaillées au moment de la mise en œuvre (b) (cl. Olivia Puel, 2009).

La base du mur n'est pas entièrement visible : sur une hauteur de 0,35 m, elle est couverte par une épaisse couche de ciment qui s'achève à 289,20 m NGF. Au-dessus de cette limite parfaitement horizontale se trouvent deux assises de pierres de taille allongées, de longueurs variables, mais de hauteur standardisée (18 à 20 cm), qui culminent à 289,25 m NGF. Ce détail invite à s'interroger sur la nature de la maçonnerie présente sous le revêtement : pourrait-il s'agir d'une première fondation en saillie, similaire à celles des murs ouest et nord ? L'élévation associée, quant à elle, un grand appareil et un moyen appareil de moellons. Les pierres de taille sont respectivement disposées en carreau et en boutisse ; elles témoignent vraisemblablement de la présence, à cet endroit-là, d'un chaînage d'angle. Les dix assises du parement sont dans la continuité de ces gros blocs, avec lesquels elles forment un ensemble cohérent qui fonctionne aussi très bien avec le sommet des fondations. La construction semble donc homogène.

Les matériaux employés dans ce troisième mur sont similaires à ceux des murs ouest et nord. Dans les fondations comme dans l'élévation, les pierres taillées sont en grès rosé et certaines d'entre elles ont, par ailleurs, conservé quelques traces de layage. Les moellons sont aussi majoritairement en grès, quelquefois en calcaire blanc. Le mortier prélevé dans le petit appareil possède aussi les mêmes caractéristiques que ceux des murs précédents – forte granulométrie, présence de sables grossiers et de graviers de couleurs variées – mais il affiche un aspect un peu différent, par sa teinte plus claire, et une texture moins compacte. Le mortier observé sur la deuxième assise se distingue en revanche par sa couleur blanche, sa texture friable et sa composition qui inclut quelques fragments de tuileau. Dans la mesure où le joint n'a pas pu être creusé, il pourrait cependant s'agir d'un rejointoiement. La contemporanéité de ce mur avec les deux murs évoqués ci-dessus est donc probable, mais elle devra être vérifiée.

2.1.3. Au sud : trois piliers composés

Trois piliers ont également été mis en évidence dans le mur sud de la maison ; ils complètent l'ensemble architectural délimité par les trois murs précédents. Ils sont séparés, d'ouest en est, par des distances similaires de 5 m et de 4,50 m. Le premier support se trouve dans la cave occidentale, dans l'angle sud du mur ouest ; un autre support, aujourd'hui disparu, lui faisait vraisemblablement face, dans l'angle nord. Les deux autres supports se situent dans la cave orientale, l'un occupant une position centrale mais isolée, l'autre étant localisé dans l'angle sud du mur est. Aujourd'hui, tous ces supports ne sont pas visibles du même côté : le support ouest et le support central apparaissent seulement sur le parement interne de la maison ; le support est apparaît, au contraire, sur le parement externe. Une photographie prise par Denise Devos-Cateland en 1967 montre cependant un fût de colonne pris dans le parement externe, au niveau du support ouest (fig. 15). Elle prouve, si besoin, que les supports considérés ont été totalement englobés dans le mur sud de la maison qui mesure, au demeurant, 1,15 m d'épaisseur. Le dernier pilier, à l'est, est le seul qui soit visible sur les deux parements du mur mais à des niveaux différents : seules les fondations apparaissent au nord, seule l'élévation apparaît au sud. Il possède d'ailleurs

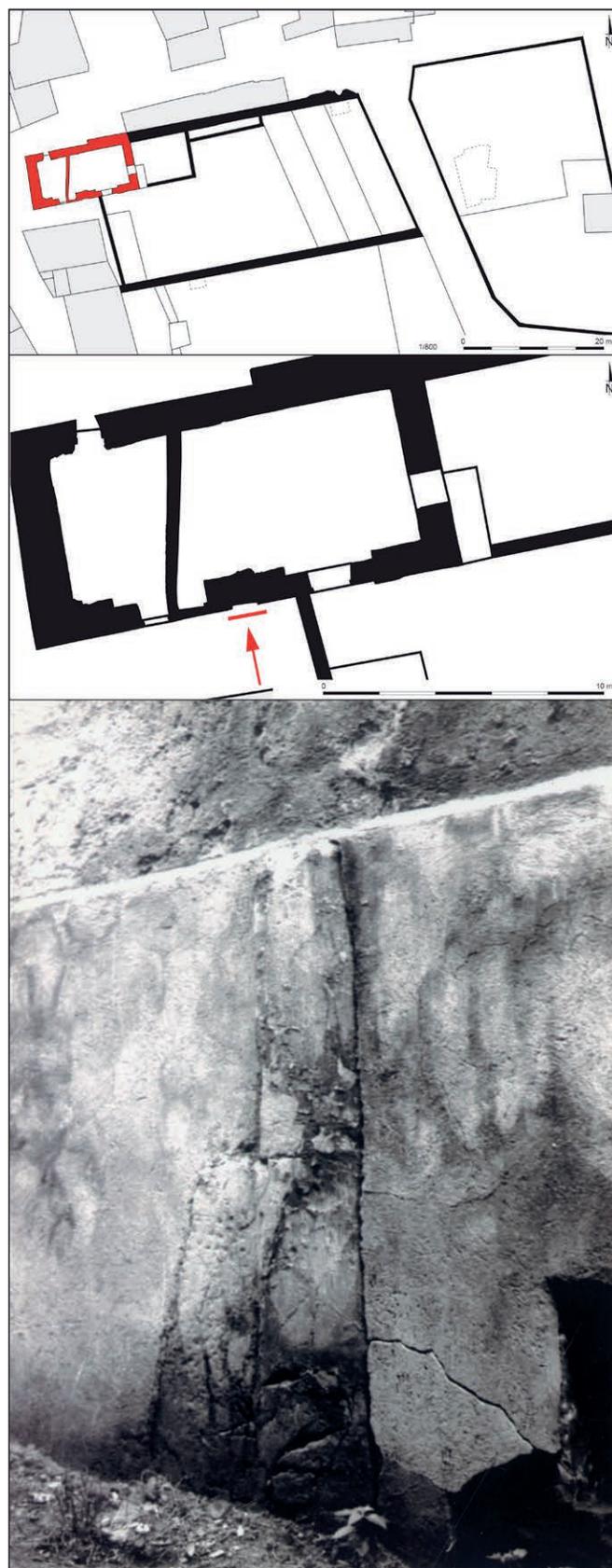


Fig. 15 Emprise de l'avant-nef, étude du bâti : détail d'une colonne, aujourd'hui masquée, du pilier ouest sur le parement externe du mur sud de la maison actuelle (cl. Denise Devos-Cateland, 1967).

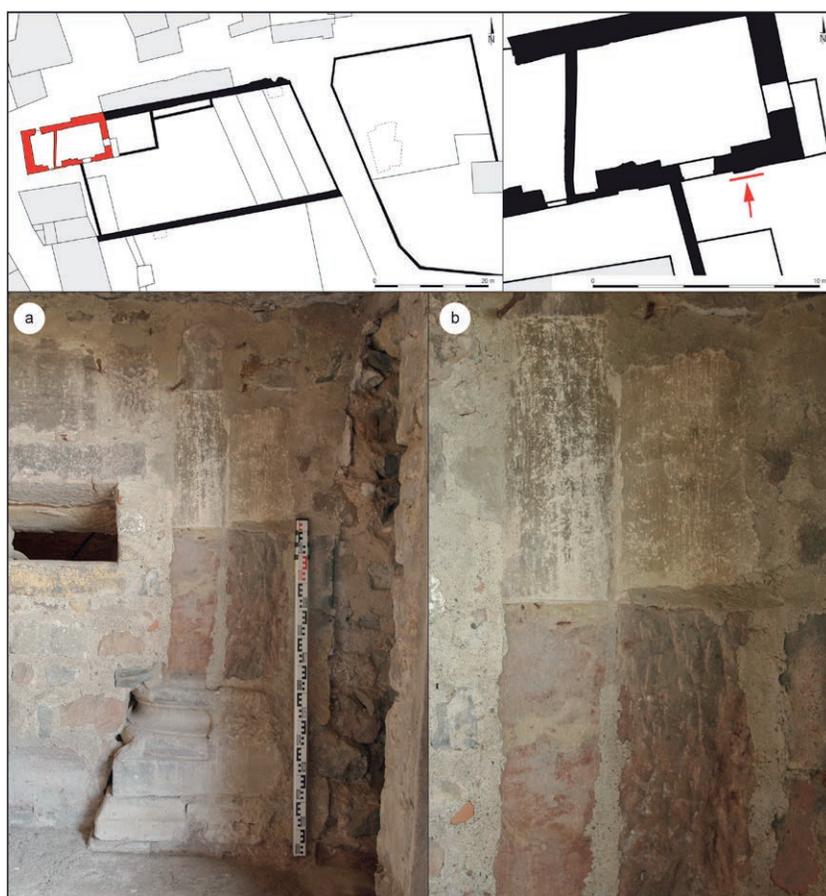


Fig. 16 *Emprise de l'avant-nef, étude du bâti : vue générale (a) et détail (b) du pilier est sur le parement externe du mur sud de la maison actuelle. Le dé et le tambour inférieur sont bûchés tandis que la base n'est pas moulurée : ce support était donc engagé dans une maçonnerie aujourd'hui disparue (cl. Olivia Puel, 2009).*

une particularité : du dé au fût de la colonne, il présente en effet une limite verticale très marquée qui sépare une moitié ouest, taillée avec soin voire moulurée, et une moitié est grossièrement taillée, voire bûchée (fig. 16). Ce support était donc engagé au sud dans une structure – mur ? – dont il faudra déterminer la nature.

Les fondations des supports ne sont pas toutes identiques. Elles ont en commun une première maçonnerie, semblable aux fondations des murs ouest et nord, tant par sa composition – blocs de roches métamorphiques, majoritaires et noyés dans un abondant mortier qui accuse, ponctuellement, quelques différences mineures⁴⁵ – que par son large débordement – 1 m à 1,20 m par rapport à la base du pilier. Elle n'est pourtant pas toujours élevée au même niveau : à l'ouest, elle culmine à 289,45 m NGF et elle est directement surmontée par le dé du pilier ; au centre et à l'est, elle culmine respectivement à 289,07 m et 288,80 m NGF et elle est surmontée par une seconde maçonnerie de fondation, en grand appareil. Dans le support central, cette deuxième maçonnerie ne possède qu'une assise de deux blocs de grès, larges de 50 cm et hauts de 20 cm environ, encadrant un blocage de roches métamorphiques, sans doute

identique à la maçonnerie sous-jacente⁴⁶. Ces gros blocs ont été bûchés, mais ils restent saillants par rapport à la retombée de la voûte, ce qui permet de constater leur orientation oblique. C'est au-dessus de cette assise, à la cote 289,25 m, qu'est situé le dé, lui-même surmonté par la base du pilier. Dans le dernier support, à l'est, la deuxième maçonnerie est constituée de deux assises parallèles au mur, hautes d'environ 20 cm, qui présentent respectivement cinq blocs de grès rosé, saillants de 24 à 32 cm, et trois blocs de calcaire blanc ainsi qu'un bloc de grès rosé, saillants de 15 cm. Au-dessus de cette assise, également placée à la cote 289,25 m, se trouve une autre assise en grand appareil qui appartient à l'élévation et non plus aux fondations. Elle correspond en effet au dé du pilier, visible sur le parement opposé, qui sera évoqué ci-dessous. Cette succession de remarques appelle d'emblée quelques commentaires. La maçonnerie inférieure des fondations accuse de sensibles différences de niveaux : elle perd progressivement 0,70 m de hauteur passant ainsi de 289,45 m NGF à l'ouest, à 289,07 m au centre et à 288,80 m à l'est, ce qui reflète vraisemblablement le dénivelé du terrain naturel. L'insertion d'assises en grand appareil n'avait pas seulement pour objectif de compenser ce décalage ; elle devait aussi répondre à des nécessités architectoniques évidentes pour le support central

45. Les prélèvements effectués dans les fondations du support ouest présentent, par exemple, quelques fragments de végétaux et une teneur en chaux légèrement plus élevée, qui ne sont pas significatifs.

46. La fourrure a été rejointoyée au ciment, ce qui ne permet pas d'être affirmatif sur ce point.

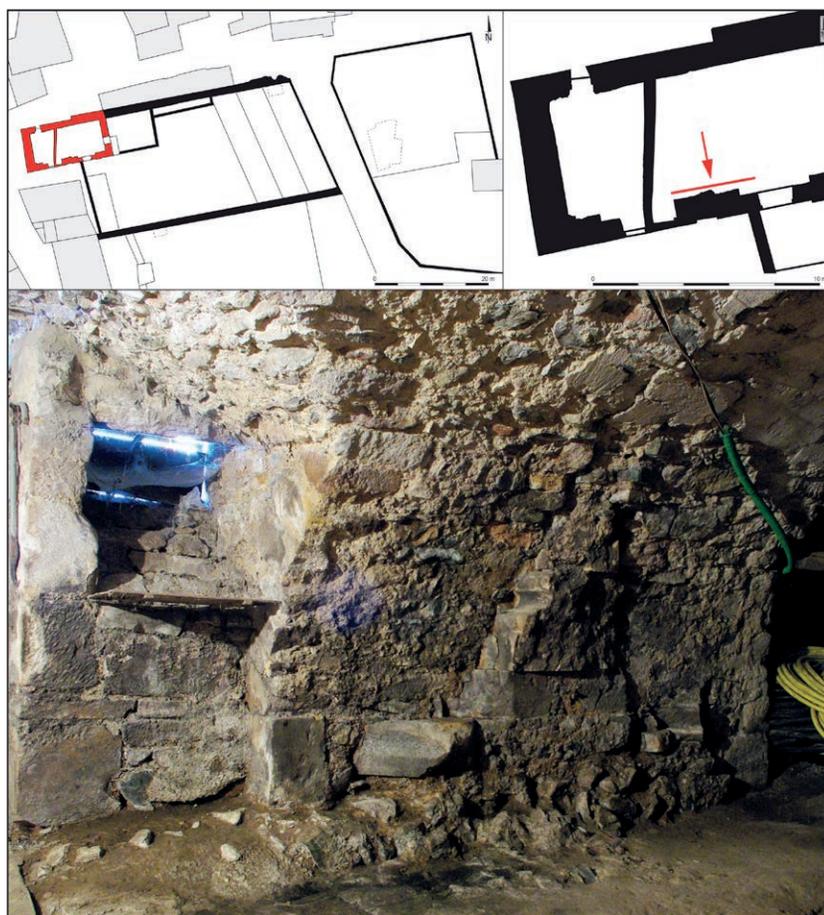


Fig. 17 Emprise de l'avant-nef, étude du bâti : vue générale du pilier central sur le parement interne du mur sud de la maison actuelle (cl. Olivia Puel, 2009).

(fig. 17) – il s'agissait d'assurer la stabilité du sol à un endroit stratégique où la charge était importante – mais plus difficiles à expliquer *a priori* pour le support est. Elle ne permet d'ailleurs pas de relever le niveau de circulation jusqu'à celui du sol attesté sur le mur occidental et sur le support attenant : les dés de ces piliers sont en effet situés à 289,25 m NGF, ce qui suggère l'existence d'un emmarchement intermédiaire.

Toutes les pierres utilisées dans l'élévation des piliers ont été taillées dans des matériaux également employés dans les murs : le grès rosé et le calcaire blanc, à l'exclusion de tout autre. Elles portent aussi les traces – horizontales, verticales ou obliques, parallèles, plus ou moins longues et régulières – des mêmes outils de taille : le ciseau et le marteau taillant. À la base des piliers, les dés sont composés de plusieurs blocs de calcaire blanc, qui encadrent une fourrure proche de la maçonnerie de fondation inférieure, comme le révèle le support central. Ils ont généralement reçu une moulure simple, le plus souvent un cavet. Les blocs de la dernière assise qui, sur le parement interne du mur, correspondent au dé du support est, ont reçu le même type de moulures. Au-dessus des dés, les bases attiques sont toutes en calcaire blanc. Leur hauteur oscille entre 38 et 42 cm ; leur largeur varie en fonction de leur appartenance à un support libre, comme au centre (67 cm), ou à un support engagé, comme à l'ouest (30 cm) ou à l'est (45 cm). Leur mouluration accuse quelques nuances stylistiques (fig. 18). Au centre comme à l'est, elle est composée, de bas en haut, d'un bandeau, d'un tore assez épais, d'un filet et

d'une scotie, puis d'un autre filet et d'un autre tore, plus fin. À l'ouest, la succession des moulures est similaire, mais plus simple : les filets sont absents et une gorge a remplacé la scotie, redressant de fait le profil de la base. Sur le pilier est, la base est par ailleurs ornée, dans son angle ouest, d'une griffe qui a été bûchée (fig. 18a). Enfin, les fûts de colonne, dont le diamètre avoisine 30 à 35 cm, sont quant à eux composés de plusieurs tambours en grès rosé ou en calcaire blanc, à l'image du pilier est. Au regard des dimensions réduites des bases – 35 cm de côté environ – et de l'épaisseur importante du mur sud – 1,15 m – les supports possédaient nécessairement un plan plus complexe que la base carrée surmontée d'une simple colonne. Aussi, en tenant compte des données connues, nous proposons une hypothèse de restitution prudente et simple. Les supports pourraient être composés d'une base cruciforme et d'un pilier carré flanqué de quatre demi-colonnes (fig. 19). Ils mesureraient alors 1,10 m d'épaisseur environ, soit quelques centimètres de moins que le mur de la maison.

Au-delà des caractéristiques physiques communes aux murs et aux supports, il faut retenir trois faits essentiels : le chaînage des fondations du mur occidental et du pilier ouest, le chaînage du mur oriental et du pilier est, la parenté stylistique des trois bases étudiées. L'appartenance de l'ensemble des vestiges ainsi analysés à un même état de construction est incontestable.

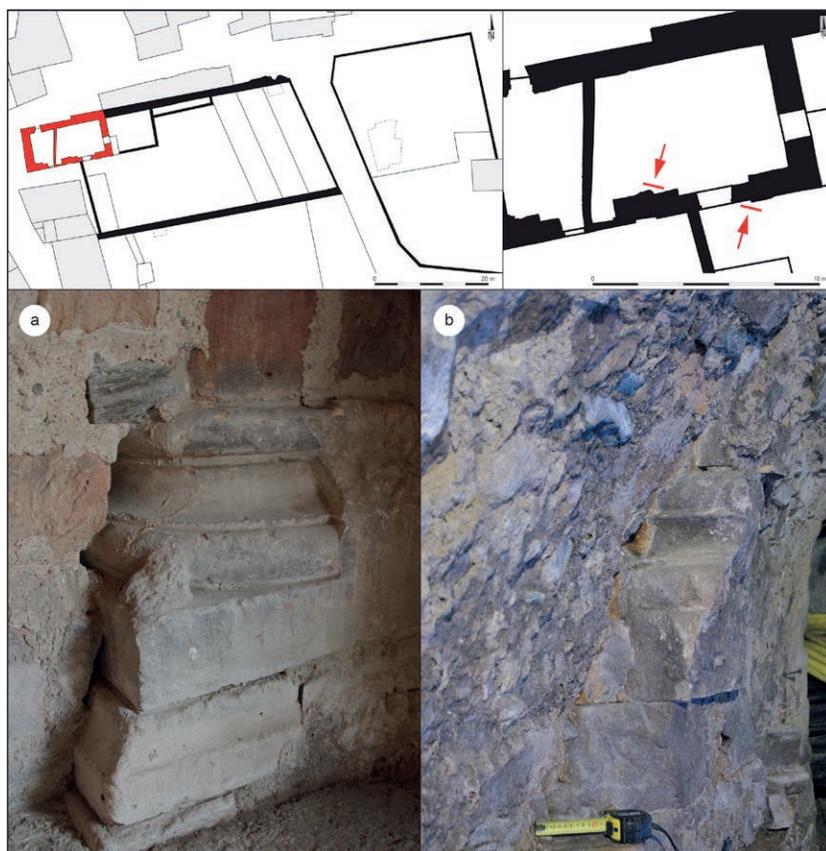


Fig. 18 Emprise de l'avant-nef, étude du bâti : détails des bases du pilier central (a) et du pilier est (b) sur le parement interne du mur sud de la maison actuelle (cl. Olivia Puel, 2009).

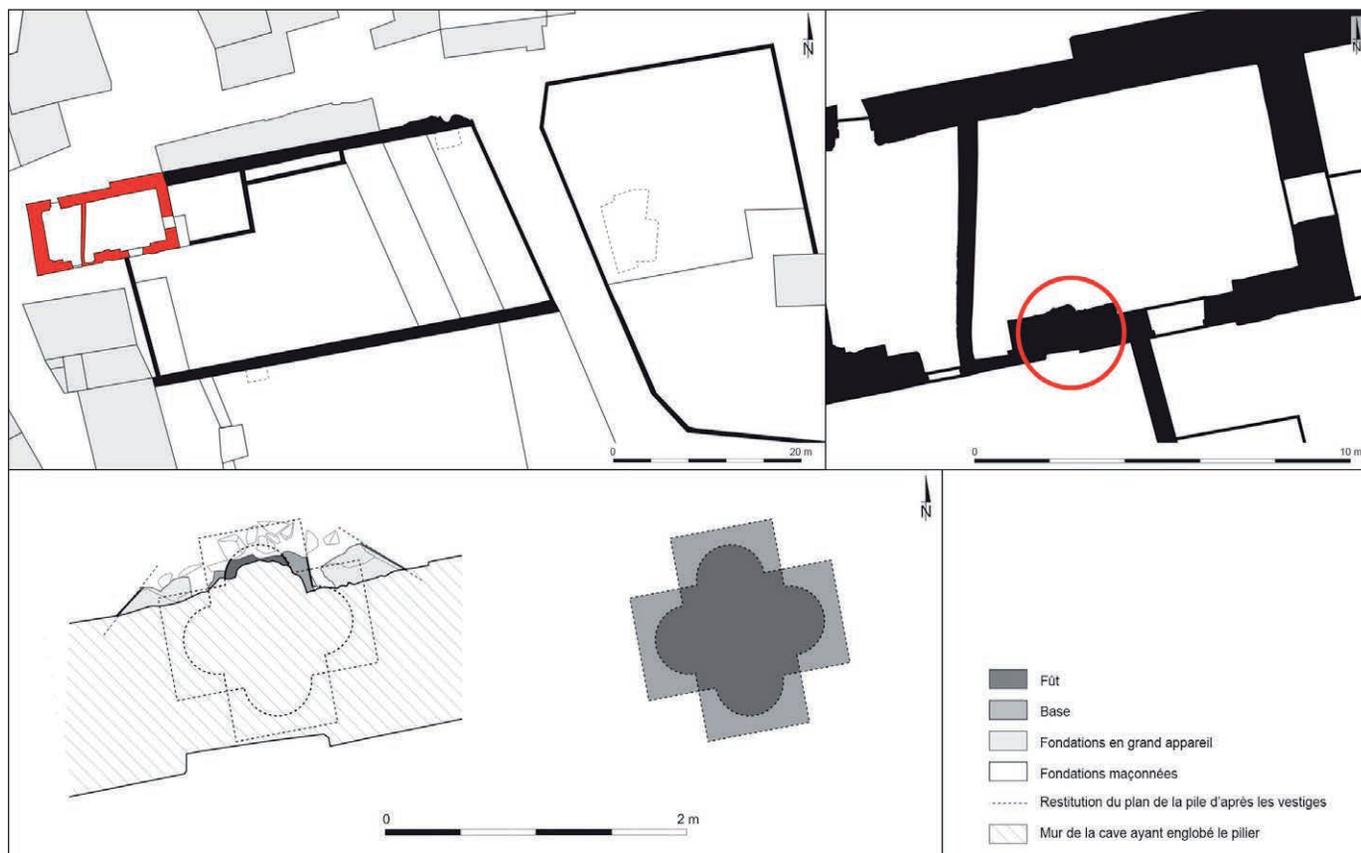


Fig. 19 Emprise de l'avant-nef, étude du bâti : hypothèse de restitution du plan des piliers composés (relevé Olivia Puel; DAO Aurélie Devillechaise, 2018).

2.1.4. Essai de restitution et de datation

Le vaisseau latéral nord correspondait donc à un espace mesurant 15,30 m de long pour environ 6 m de large, qui était divisé en deux travées presque égales en termes de longueur. Sachant que le gouttereau nord de cet édifice était localisé à 20 m du mur sud, il permet de restituer, par projection, une avant-nef tripartite aux dimensions monumentales. Le vaisseau central, d'une largeur potentielle de 8 m environ, pouvait alors donner accès à la nef au moyen d'une (de) porte(s), localisée(s) au niveau du mur oriental. Or, le pilier oriental était engagé au sud dans une construction, aujourd'hui disparue, qui pourrait tout à fait correspondre à cet aménagement. Rappelons aussi que, par rapport au mur, il est situé légèrement en retrait vers l'ouest : il faudra, le moment venu, trouver une explication à ce décalage. La présence de supports imposants suggère en outre que cette avant-nef était voûtée. Était-elle aussi dotée d'un étage ? L'impossibilité d'intervenir dans les parties hautes de la maison n'a pas permis, à ce jour, de vérifier cette hypothèse. D'un point de vue architectural, l'utilisation du grand appareil est attestée pour les supports mais aussi pour le mur occidental et pour le mur septentrional, c'est-à-dire pour des murs donnant sur l'extérieur de l'église et précisément sur l'entrée du monastère. Elle correspond à une recherche de monumentalité propre à traduire le prestige de l'abbaye. L'existence de ces murs pleins et massifs s'oppose néanmoins à la mention, dans les procès-verbaux modernes, d'un vestibule tout ouvert sur l'extérieur. La contradiction n'est peut-être qu'apparente : ne faudrait-il pas les interpréter comme des soubassements surmontés d'arcades, selon une formule attestée à l'église priorale Saint-Fortuné de Charlieu⁴⁷ par exemple ? Seuls un décroûtage et une analyse de la façade permettraient de s'en assurer.

À l'échelle de ce corps de bâtiment, les éléments de datation sont malheureusement peu nombreux. Trois critères peuvent être évoqués – l'emploi du grand appareil, l'utilisation du ciseau et du marteau taillant et la mouluration des bases – avec des biais qui incitent à la prudence. L'apparition du grand appareil dans l'architecture romane correspond d'abord à une évolution progressive, souvent attribuée au XI^e siècle par des auteurs qui insistent pourtant sur les disparités régionales induites, entre autres, par la présence ou non de carrières de pierres tendres. En Val de Loire, par exemple, son utilisation est attestée dès le premier quart du siècle⁴⁸. Sa diffusion à l'échelle de la France est souvent située dans une fourchette plus large, englobant la seconde moitié du XI^e siècle. Elle est parfois retardée dans certaines régions qui, à l'instar de la Bourgogne, conservent à la même époque un petit appareil noyé dans le mortier⁴⁹. Malgré quelques édifices novateurs, sa généralisation n'y intervient en effet qu'à la fin du siècle, voire au début du siècle suivant⁵⁰. Dans la troisième abbatale de Cluny, le grand appareil est utilisé, sous forme de placage, dans le bras sud du grand transept, à la fin du XI^e siècle⁵¹. À Lyon même, l'abbatale Saint-Martin d'Ainay est sans doute l'une des premières églises à intégrer ponctuellement un grand appareil. Le clocher-porche et l'abside utilisent effectivement

moellons et pierres de taille dans une construction mixte. Ils appartiennent à une deuxième phase de travaux, par rapport à la nef, et remontent à la fin du XI^e siècle⁵². Moins d'un siècle plus tard, dans la cathédrale Saint-Jean-Baptiste, le grand appareil de pierres apparaît aussi bien dans les murs que dans les organes de stabilité, dans les parements extérieurs qu'intérieurs. Sa reconstruction, décidée par l'archevêque Guichard de Pontigny (1165-1180), excluait le moellon au profit du moyen et du grand appareil, alliant des blocs antiques et des pierres nouvelles⁵³. Au regard de ces références, la construction de l'avant-nef savinienne pourrait remonter à la fin du XI^e ou au XII^e siècle ; mais dans la mesure où l'emploi du grand appareil est ici ponctuel, et non systématique, l'argument n'est pas suffisant. Le ciseau et le marteau taillant furent en outre largement employés entre le X^e et le XII^e siècle, voire jusqu'au XIII^e siècle pour le premier, alors qu'ils avaient été délaissés au cours du haut Moyen Âge⁵⁴. Leur utilisation pour la préparation des pierres de taille, à Savigny, aboutit donc à une fourchette de datation similaire, quoique plus large. Il reste alors à explorer la question de la mouluration des seuls éléments sculptés en contexte archéologique, à savoir les bases, qui sont les parents pauvres de l'histoire des formes.

Les publications récentes délaissent souvent les bases au profit des chapiteaux ou des tailloirs sculptés ; elles sont d'ailleurs peu nombreuses à intégrer une documentation iconographique à leur sujet. Quelques chercheurs ont cependant tenté de cerner l'évolution formelle des bases à une échelle régionale, celle de l'Auvergne et du Bourbonnais ou du nord de la France⁵⁵. Certaines conclusions pourraient trouver un écho dans les bases saviniennes, mais la diffusion des formes reste cependant trop dépendante des ressources financières ou des facteurs humains pour que les critères de datation soient applicables à la vallée du Rhône. Aussi faut-il se tourner vers des exemples régionaux pour trouver des comparaisons pertinentes. La fouille archéologique du bâti, réalisée sous la direction d'Emmanuelle Boissard, sur le chevet de la cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Lyon⁵⁶ a fourni l'occasion d'étudier les bases attiques du chevet, pour les colonnes du chœur, pour les arcades du *triforium* de l'abside et pour les fenêtres hautes de la chapelle sud. Malgré des dimensions similaires, les bases situées dans les parties basses du chevet accusent de nettes différences par rapport à celles des parties hautes. Finement taillées, les premières affichent une division tripartite harmonieuse, avec un tore inférieur placé sur le même plan que le bandeau et un tore supérieur en retrait ; elles sont attribuées à Guichard de Pontigny, dans le troisième quart du XII^e siècle. Taillées plus grossièrement, les secondes présentent un tore inférieur écrasé, en légère saillie par rapport au bandeau, puis une scotie plus ou moins développée et un tore supérieur toujours en retrait mais moins volumineux ; elles appartiennent quant à elles au chantier de Jean Bellesmains (1181-1193), son successeur. De la même manière, dans l'abbatale Saint-Martin d'Ainay, les bases de la nef affichent un tore inférieur en léger débord par rapport au bandeau, une scotie peu développée et un tore supérieur légèrement aplati. Elles sont alors assez proches des bases créées pour la cathédrale sous l'épis-

47. NICOLIER 2015, t. 3, p. 280-281.

48. PRIGENT 2012.

49. VERGNOLLE 2009, p. 146.

50. SAPIN 1998, p. 181.

51. BAUD 2003, p. 79 et 82.

52. PARRON et BECKER 2008, p. 138-139.

53. REVEYRON 2005, p. 71.

54. BESSAC 1986.

55. COURTILLÉ 1991 ; TIMBERT 2003, p. 92-99 notamment.

56. BOISSARD 2018.

copat de Jean Bellemains. Par comparaison, pour l'église Saint-Martin de Savigny, les bases du pilier central et du pilier est de l'avant-nef présentent des caractéristiques similaires aux bases tardives observées dans les parties hautes du chevet de la cathédrale ou dans la nef de l'église d'Ainay. Elles pourraient alors être attribuables au dernier quart du XII^e siècle et réduire à cette fourchette la construction de ce corps de bâtiment.

La présence d'une griffe reliant, sur le support oriental, le bandeau et le tore aurait pu constituer un critère de datation intéressant. Mais, outre son altération qui empêche toute identification du décor, elle semble isolée : les bases des autres piliers – qui ne sont visibles que depuis le vaisseau latéral – n'en possèdent pas. Les griffes étaient-elles réservées à l'allée centrale de l'avant-nef? À l'instar d'autres édifices, l'église de la Madeleine de Vézelay témoigne de l'usage non systématique des griffes dans le rond-point du chœur⁵⁷. L'hypothèse n'est donc pas dénuée de fondements. En tout état de cause, il paraît difficile d'envisager l'existence de cet ornement comme un critère de datation supplémentaire pour l'église considérée.

2.2. ORGANISATION DES LIEUX ET FONCTIONS DE L'AVANT-NEF

Les manuscrits liturgiques saviniens apportent des données fondamentales sur ce corps de bâtiment qui précédait l'église Saint-Martin. Au XIII^e siècle, l'ordinaire de Guillaume Bollat atteste d'abord de l'existence d'un oratoire, localisé au rez-de-chaussée et desservi par trois accès distincts. Au XIV^e et au XV^e siècle, la *Papyrus conventus* puis le *Liber manuale prioris* de Benoît Mailliard font, quant à eux, allusion à une chapelle haute, placée sous le vocable de saint Michel. Au XVII^e siècle, enfin, le coutumier de François II d'Albon associe plus clairement ces deux espaces dans un même corps de bâtiment, tout en apportant des renseignements inédits sur leur articulation.

La confrontation des données échelonnées sur un temps aussi long pourrait, de prime abord, sembler hasardeuse. Elle se justifie, au contraire, pour différentes raisons complémentaires. La contemporanéité et la datation présumée des vestiges suggèrent d'abord que cet espace architectural n'a guère évolué, dans son gros œuvre, entre le XIII^e et le XVII^e siècle. Par ailleurs, la comparaison de plusieurs articles relatifs aux devoirs du croisier, tels qu'ils figurent dans ces divers manuscrits, a montré que le coutumier le plus tardif ne faisait que reprendre, en les développant, des prescriptions déjà énoncées dans les livres antérieurs⁵⁸ qui, eux-mêmes, étaient largement fondés sur l'ordinaire⁵⁹. En matière de liturgie, les coutumiers de l'abbaye de Savigny paraissent donc traduire une grande continuité, logique au demeurant, dans les pratiques monastiques.

57. Le voûtement du chœur repose sur des colonnes dont le diamètre est alternativement fort et faible : or, seules les bases des colonnes de fort diamètre sont dotées de griffes. Voir TIMBERT 2001, p. 188-196 et ID. 2003, p. 96-97.

58. Le *Liber refusionum et ceremoniarum* est un document normatif qui associe les usages médiévaux et les principes tridentins pour codifier les pratiques religieuses et liturgiques de moines : PUEL 2013a.

59. Dans ses propres écrits, Benoît Mailliard cita, à plusieurs reprises et de manière explicite, le *Liber consuetudinum* de Guillaume Bollat comme source de renseignements. Il ne se privait d'ailleurs pas d'annoter le manuscrit, comme en témoignent plusieurs notes infrapaginales. Voir GENDRY 2012, p. 86 et PUEL 2013b, p. 222.

2.2.1. De l'oratorium à l'atrium

Le rez-de-chaussée de l'avant-nef, qui correspond au corps de bâtiment mis en évidence par l'archéologie, est donc cité implicitement dans deux manuscrits liturgiques, à quatre siècles d'intervalle. Il apparaît essentiellement à travers les mentions des portes, exploitables au moyen d'un raisonnement spatial rigoureux, qui permettent *in fine* d'identifier sa fonction. Les moines saviniens effectuaient en effet de multiples processions, dont le parcours variait en fonction du degré de solennité des fêtes célébrées. Les prescriptions relatives à leur cheminement et à leur position, pendant les stations, permettent d'attribuer au rez-de-chaussée deux portes distinctes qui, en dépit d'une certaine évolution dans le déroulement de la fête, semblent se maintenir entre le XIII^e et le XVIII^e siècle.

Les « grandes portes » sont mentionnées à plusieurs reprises dans l'ordinaire du XIII^e siècle, déjà à l'occasion d'une procession solennelle emmenant les moines de l'abbatiale au cloître, ou du cloître à l'abbatiale. Le dimanche de Pâques, après la procession, « Tous [les moines] sortiront donc du cloître afin d'entrer dans l'église par les grandes portes⁶⁰ » ou encore, le jour de la fête de Marie-Madeleine, après tierce, « [...] ils sortiront de l'église [Sainte-Marie] en chantant jusqu'à la galerie qui est devant le réfectoire [...] et, entrant dans l'église par les grandes portes, ils s'arrêteront devant la croix⁶¹ ». L'expression ici utilisée, *majores portas*, renvoie sans conteste à un accès privilégié qui était nécessairement localisé à l'ouest de l'église⁶². À ce stade de l'analyse, deux remarques s'imposent donc. La première est une interrogation : les « grandes portes » marquaient-elles l'entrée de la nef ou celle de l'avant-nef? La seconde est un constat lié à l'articulation de l'église, au nord, et du cloître, au sud : les moines ne pouvaient pas circuler de l'un à l'autre en passant par ces portes sans avoir emprunté, au préalable, un accès intermédiaire que le rédacteur ne jugeait sans doute pas utile de mentionner. La seule option permettant *a priori* de résoudre ces difficultés d'interprétation est d'envisager, d'une part, que ces grandes portes permettaient d'accéder à la nef de l'église depuis l'avant-nef et, d'autre part, qu'une autre porte reliait le cloître à l'avant-nef. Or, elle trouve une confirmation dans un autre extrait de l'ordinaire, relatant la récitation des psaumes dans le cloître, qui avait lieu le vendredi saint :

« Après la litanie, ils viendront tous dans le cloître. Le maître d'école devra apporter autant de psaumes qu'il aura, avec les autres petits livres des oraisons, et il les distribuera aux plus anciens. Alors que les enfants se tiendront dans l'école, les plus anciens se tiendront dans la galerie qui est contre l'église et

60. AD Rhône, 1 H 20, fol. 62v : GENDRY 2012, vol. 2, p. 192 : *Exibunt igitur de claustro universi ut per majores portas in ecclesiam intrant.*

61. AD Rhône, 1 H 20, fol. 101r : GENDRY 2012, vol. 2, p. 330 : [...] *exeant ab ecclesia [Sancte Marie] canendo usque in claustrum quod est ante refectorium [...] et, per ecclesie majores portas intrantes, finiant ante crucem.*

62. La formulation employée dans l'extrait suivant suggère qu'une seule porte reliait directement l'église Saint-Martin et le cloître : *Interim sacrista, dum illi induuntur, accendit candelam de igne illo paulo ante excusso de silice et ponit eam in absconsa ante hostium ecclesie quod est in claustro.* Voir AD Rhône, 1 H 20, fol. 52r : GENDRY 2012, p. 166.

l'abbé dans la partie supérieure, contre la porte de l'oratoire, et quelques-uns après lui⁶³. »

Ce texte définit la position des groupes de moines qui participaient à cette cérémonie : les enfants s'installaient dans la *schola*, c'est-à-dire à l'est de la galerie septentrionale du cloître, dans un lieu situé au pied de l'escalier qui descendait de l'église⁶⁴, les moines âgés occupaient la galerie nord, adossée à l'église, et l'abbé, accompagné de quelques autres, se plaçait littéralement « dans la partie supérieure [de la galerie], près de la porte de l'oratoire ». C'est évidemment la fin de la citation qui doit ici retenir l'attention ; étant donnée l'énumération proposée, elle aboutit à une conclusion essentielle. Il existait, dans l'angle de la galerie nord et de la galerie ouest, surélevée⁶⁵, une porte permettant d'accéder, non pas à la nef de l'église, mais à un oratoire qui peut, sans difficulté, être identifié au rez-de-chaussée de l'avant-nef. Lors des processions solennelles, les moines ne devaient donc pas rejoindre l'abbatiale en passant par la porte latérale, qu'ils utilisaient pour les processions quotidiennes, mais en passant par la porte de l'oratoire, puis par les portes principales de l'église.

Cette conclusion entraîne plusieurs conséquences importantes pour la compréhension du lieu. Avec ses « grandes » portes, qui ouvraient sur la nef, sa porte latérale, qui ouvrait sur le cloître, et l'accès qu'il faut restituer à l'ouest, l'avant-nef constituait d'abord, au XIII^e siècle, un lieu stratégique en termes de circulation pour les moines, mais aussi pour toute personne arrivant de l'extérieur. En outre, son identification à un oratoire suggère *a minima* la présence d'un autel ; elle invite donc à s'interroger sur son organisation intérieure. Il faut alors rappeler que le pilier est, engagé au sud dans une structure qui correspondait nécessairement aux « grandes portes », était aussi décalé vers l'ouest par rapport au mur oriental du corps de bâtiment. Ce phénomène avait pour effet de créer, à l'extrémité des vaisseaux latéraux de l'avant-nef, deux renforcements prononcés susceptibles d'accueillir des autels autour d'un escalier (fig. 34).

Le coutumier de François II d'Albon permet d'aboutir, pour le XVII^e siècle, aux mêmes résultats. Il comporte en effet plusieurs mentions qui confirment la présence, au fond de l'avant-nef, d'une *maiores portam ecclesiae*⁶⁶ que les moines

étaient tenus d'emprunter, comme quatre siècles auparavant, pour se rendre du cloître à l'église, lors des processions solennelles. Mais il comporte aussi, dans le chapitre consacré à la bénédiction des rameaux, un article fondamental qui permet non seulement d'appréhender la perception du lieu par les religieux de l'époque mais aussi de visualiser son organisation intérieure. Le texte décrit la station que les moines devaient marquer dans l'avant-nef au retour de la procession du dimanche des Rameaux⁶⁷ :

« Et quand la procession approchera de l'église du monastère, les familiers du sacristain fermeront les portes de l'église, et trois ou quatre religieux, parmi ceux qui peuvent chanter le plus harmonieusement et le mieux, avec deux novices, monteront à la chapelle Saint-Michel pendant que se tiendront devant la porte de l'église le sous-diacre à gauche, le diacre à droite, et deux novices avec des candélabres, l'un à droite du diacre, l'autre à gauche du sous-diacre et, derrière eux, deux formiers, l'un avec le seau d'eau bénite, l'autre avec l'encensoir, et, derrière ces formiers, les autres novices, têtes tournées vers la procession, et les autres religieux de chaque côté, contre les colonnes de l'atrium, dans l'ordre du chœur, et le seigneur abbé à la fin et au milieu d'eux, tête tournée vers l'église et, devant lui, le chambellan avec la crosse et deux des plus anciens avec les étoffes de soie⁶⁸. »

Au XVII^e siècle, le terme employé pour désigner le rez-de-chaussée de l'avant-nef n'est plus celui d'*oratorium*, mais celui d'*atrium*. Cette évolution sémantique est-elle révélatrice d'un changement de fonctions ? L'hypothèse est envisageable, d'autant que la fondation de la chapelle Saint-Michel – sur laquelle nous reviendrons – a pu entraîner une baisse d'intérêt pour l'ancien oratoire mais elle n'est pas unique. Certes, sur le fond, ce coutumier tardif s'inscrit dans la continuité des livres liturgiques antérieurs ; sur la forme, il s'en démarque pourtant de manière très nette. En abandonnant le latin médiéval au profit d'un latin classique⁶⁹, qui n'est pas dénué d'erreurs, il témoigne d'un certain retour aux sources – lequel ne fera que s'accroître jusqu'à la fin du XVIII^e siècle⁷⁰. Le terme *atrium*, qui renvoie clairement à l'architecture paléochrétienne, constitue peut-être un effet de style.

Cette longue citation présente aussi l'intérêt d'exposer l'ordre que les moines devaient respecter, lors de la procession, et l'endroit précis où ils devaient se placer lors de la station

63. AD Rhône, 1 H 20, fol. 56r, GENDRY 2012, vol. 2, p. 176 : *Post letaniam venient omnes in claustro et deferentur a magistro scole psalteria quotquot habuerit cum aliis libellis oracionalibus distribuetque senioribus. Pueri vero in scola sedebunt. Sedebunt autem seniores in claustro quod est secus ecclesiam et domnus abbas in superiori parte justa ostium oratorii et aliqui secus eum.*

64. Benoît Maillard utilise la *schola*, désignée par l'expression « *in pede gradum, ubi pueri addiscunt* », comme point de repère pour situer des tombes de religieux ayant vécu au XI^e ou au XII^e siècle : PUEL 2013b, p. 204-205.

65. Les sols mis au jour dans le cloître, dans l'emprise de l'aile ouest, de la galerie nord et de la galerie est, sont placés à des niveaux très différents. Ils ont permis de mettre en évidence que la galerie ouest était, à la fin du Moyen Âge, surélevée par rapport aux autres galeries, ce qui n'est pas surprenant au regard de la topographie marquée du site. Voir PUEL 2009, 2010 et 2011, mais aussi ID. 2013b, p. 694 et 743.

66. Le chapitre *De processionibus* justifie la nécessité de marquer une station dans la nef de l'église par le fait que, pendant les processions solennelles, les religieux doivent revenir à l'église par la grande porte : « *Secunda [statio] in magna navi ecclesiae ante crucem (quia in omnibus processionibus solemnibus intrat processio per maiorem portam ecclesiae) [...]* ». Voir AD Rhône, 1 H 27/3-1, fol. 197v.

67. Cette station de procession est également évoquée dans l'ordinaire au XIII^e siècle : elle se tenait alors « *in platea sub arbore quedam ante ecclesiam* », c'est-à-dire sur le parvis de l'église. Le changement de lieu n'est sans doute pas anodin. Voir AD Rhône, 1 H 20, fol. 47r : GENDRY 2012, vol. 2, p. 153.

68. AD Rhône, 1 H 27/3, fol. 185r-186v : *Cumque appropinquaverit [processio] ecclesiam monasterii, famuli sacristae ostium ecclesiae claudent, et tres aut quatuor religiosi, ex his qui decentius et melius possunt canere, cum duobus novitiis, ascendent ad capellam Sancti Michaelis; stantibus ante ostium ecclesiae subdiacono a sinistris, diacono a dextris, et duobus novitiis cum candelabris, uno a dextris diaconi, altero a sinistris subdiaconi, et a tergo eorum duobus formeriis, uno cum sistula aquae benedictae, altero cum thuribulo, et retro ipsos formerios caeteris novitiis versa facie ad processionem; caeteris vero religiosis hinc inde secus columnas atrii, ordinate ut in choro, domino abbate autem in fine et medio utriusque ordinis, versa facie ad ecclesiam et ante eum cambellano, cum crosse, et duobus ex senioribus, cum panno serico.*

69. Il réintroduit, par exemple, les diphtongues au génitif qui sont totalement absentes des coutumiers antérieurs : « *ecclesia Beatae Mariae* », et non « *ecclesia Beate Marie* ».

70. À ce sujet, voir PUEL et GANIVET 2016, p. 4-6.

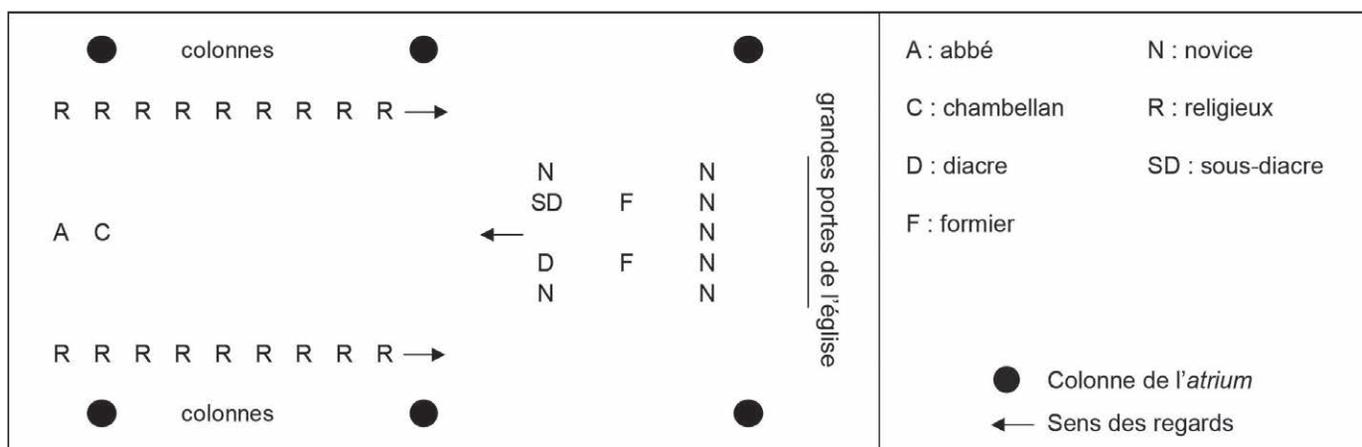


Fig. 20 Restitution schématique de la station de procession marquée dans l'avant-nef de l'église lors du dimanche des Rameaux, AD Rhône, 1 H 27/3, fol. 185r-186v (DAO Olivia Puel, 2018).

marquée dans l'avant-nef (fig. 20). Si l'on excepte les religieux qui se rendaient à la chapelle Saint-Michel, les participants se divisaient ici en deux groupes : les officiants d'abord, les autres religieux ensuite. Emmené par le diacre et le sous-diacre, le premier groupe était composé de formiers et de novices, répartis sur trois rangs. Tous stationnaient devant les portes de l'église auxquelles ils tournaient le dos afin de regarder l'arrière de la procession. Le second groupe rassemblait l'abbé et son chambellan, qui se tenaient aux portes de l'avant-nef, et les autres religieux prenaient place dans le vaisseau central, le long des colonnes. Tous regardaient en direction des officiants. Cette description donne à voir une disposition qui correspond parfaitement au plan préalablement restitué grâce à l'analyse des vestiges archéologiques.

2.2.2. La chapelle Saint-Michel

La présence d'imposants piliers composés au rez-de-chaussée de l'avant-nef a permis de supposer l'existence d'un étage supérieur, effectivement confirmée par les textes. En effet, les coutumiers de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne évoquent, de manière tout à fait directe cette fois, une chapelle haute placée sous le vocable de l'archange Michel. La mention la plus explicite figure dans le coutumier tardif, précisément dans l'extrait présenté ci-dessus, au sujet de la station marquée dans l'*atrium*, le dimanche des Rameaux. Le texte stipule que, pendant que les autres s'avançaient vers l'église, trois ou quatre religieux, parmi ceux qui possédaient la plus belle voix, ainsi que deux novices, devaient monter à la chapelle Saint-Michel. Le sens du verbe *ascendere* ne laisse ici aucun doute : ce lieu de culte était alors situé au-dessus de l'*atrium*. La suite du texte précise d'ailleurs que, une fois parvenus à destination, les moines devaient entonner des chants que les autres religieux, en bas, étaient tenus de reprendre en alternance. Rien ne permet, en revanche, de déterminer l'organisation de cette chapelle, ni de localiser son escalier – ou ses escaliers – d'accès : peut-être étai(en)t-il(s) adossé(s) au revers de la façade, dans un (les) angle(s) du bâtiment ?

Par ailleurs, le *Manuale prioris*, avant 1491, et la *Papirus conventus*, un siècle plus tôt, mentionnent déjà cette chapelle

Saint-Michel à propos des obligations de l'ouvrier, ce qui permet de placer sa construction dans le dernier quart du XIV^e siècle au plus tard. L'auteur, Benoît Mailliard, fit alors référence au coutumier plus ancien⁷¹ mais aussi à sa propre connaissance des lieux pour localiser les édifices concernés :

« I. L'ouvrier doit entretenir l'œuvre, c'est-à-dire le couvert qui est devant la grande église et qui couvre la chapelle Saint-Michel et la maison de l'ouvrier jusqu'à la petite porte de la maison de Teylan et la porte qui tend vers le cloître, qu'on appelle l'œuvre. Vois l'article premier sur l'ouvrier dans la *Papirus conventus*⁷². »

Une inconnue subsiste donc : la datation de la chapelle. Une première hypothèse pourrait envisager une construction au XII^e siècle, dans la continuité du rez-de-chaussée. Deux arguments viennent pourtant la contredire. Attestée par les descriptions modernes, la présence de voûtes sur croisée d'ogives dans ce qui est devenu, entre temps, un vestibule, est d'abord peu compatible *a priori* avec une datation aussi haute. Par ailleurs, l'oratoire Saint-Michel, qui est mentionné au XIII^e siècle dans l'ordinaire, ne se situait pas encore dans l'environnement de l'abbatiale, mais dans celui de l'église Sainte-Marie⁷³. Ces nouveaux éléments suggèrent finalement une seconde hypothèse : au moment de la rédaction du *Liber consuetudinum*, dans le premier tiers du XIII^e siècle, la chapelle de l'Archange se trouvait peut-être dans l'avant-nef de l'église mariale en raison de l'inachèvement de l'église Saint-Martin.

71. La référence à la *Papirus conventus* est parfaitement exacte : AD Rhône, 1 H 27/1, fol. 112v : GANIVET 2012, p. 58.

72. AD Rhône, 1 H 21, fol. 71r : I. *Operarius ab opera dicitur, quia operum, id est cooperitorium quod est ante ecclesiam magnam et quod capellam Beati Michaelis et domum operarii usque ante parvam portam domus de Teylant et portam que tendit in claustrum cooperit, et quod operaria vocatur, manutenere debet. Vide in Papirus conventus super dicto operario articulo primo.*

73. C'est ce que semblent démontrer les prescriptions relatives aux préparatifs de la fête du saint : à l'heure du repas des frères, les serviteurs du grand-sacristain devaient en effet orner les autels de l'église Saint-Martin et ceux de la chapelle Saint-Michel – mais pas ceux de l'église mariale ; ils devaient en revanche répandre du jonc frais « *in coro [Sancti Martini] et in capitulo et ad Sanctam Mariam in Sanctique Michaelis oratorium* » (AD Rhône, 1 H 20, fol. 112v : GENDRY 2012, vol. 2, p. 378.). L'ordre de cette énumération ne laisse guère de place au doute : GANIVET 2012, p. 98-108 ; GENDRY 2012, vol. 1, p. 158-162 ; PUEL 2013b, p. 332-333.

Un transfert du vocable pourrait ainsi avoir eu lieu entre le milieu du XIII^e et la fin du XIV^e siècle, au terme des travaux. Plusieurs motifs pourraient alors être invoqués pour expliquer le type des voûtes de l'oratoire localisé au premier niveau de l'avant-nef de l'abbatiale, depuis l'effondrement du couvrement originel, nécessitant une reconstruction, jusqu'au changement de parti architectural au cours de la construction. Des vestiges archéologiques aux mentions textuelles, tout concourt donc à faire de l'avant-nef de l'église savinienne un corps de bâtiment monumental et imposant.

3. UNE NEF VASTE ET MODESTE

D'après la documentation moderne, la nef de l'église était, au XVIII^e siècle, subdivisée en trois vaisseaux de sept travées ; elle était alors couverte par un lambris en bois qui contraste singulièrement avec les piliers de pierre de taille, également mentionnés. Cet espace essentiel de l'église est à ce jour moins bien documenté que d'autres secteurs, comme l'avant-nef ou le chevet. Les vestiges périphériques permettent néanmoins de restituer d'emblée son emprise au sol. D'après les distances mesurées, sur le plan topographique, entre le mur oriental de l'avant-nef et la tourelle d'escalier située à l'angle du bras nord du transept, d'une part, et entre les deux murs gouttereaux, d'autre part, la nef possédait des dimensions imposantes avec une longueur de 34,50 m pour une largeur de 22,30 m dans œuvre. Les opérations de fouille menées dans son emprise ont concerné essentiellement l'élévation des murs gouttereaux et, dans une moindre mesure, les niveaux de circulation. Elles ont aussi livré des informations capitales sur le phasage de la construction. L'impossibilité d'effectuer des sondages au cœur de la nef interdit en revanche d'aborder l'organisation intérieure du lieu autrement qu'à travers les mentions textuelles, par chance suffisamment explicites.

3.1. LES MURS GOUTTEREAUX

Depuis la Révolution française, qui scella le sort de l'abbatiale, les murs gouttereaux de la nef servent de limites de propriétés. Le mur nord, conservé dans la continuité de la maison qui abrite les vestiges de l'avant-nef, clôt d'ouest en ouest une série de jardins. Il subsiste ainsi, dans un état médiéval ponctuellement remanié, sur une longueur de 20 m environ et sur une hauteur maximale de 8 m. Il a livré l'essentiel des données archéologiques exploitables pour caractériser la construction de la nef⁷⁴. C'est d'ailleurs au pied de ce mur, dans le jardin oriental, qu'a été effectué un sondage dans le but de mettre au jour la base de l'élévation mais aussi d'éventuels niveaux de circulation⁷⁵. Le mur sud a pour sa part été dérasé sur la plus grande partie de sa hauteur ; son arase est aujourd'hui un sentier, servant de passage à l'intérieur du quartier de l'Abbaye (fig. 7). Seul son parement externe, démaigri sur 0,50 m environ, a été observé à l'occasion d'un sondage réalisé dans l'emprise

de la galerie nord du cloître, confirmant les données mises en évidence sur le mur opposé⁷⁶.

3.1.1. Deux maçonneries anciennes

L'analyse archéologique du mur nord, sur son parement interne, a révélé l'existence de deux maçonneries prédominantes, perturbées par des réfections ou des surélévations contemporaines, qui affichent à la fois des points communs et des différences.

À l'extrémité orientale, la première maçonnerie (M 2) est conservée au maximum sur 9,5 m de long pour 6,5 m de haut. Elle présente des matériaux homogènes dans leur nature, mais hétérogènes dans leurs dimensions. Il s'agit essentiellement de grès, dont la teinte varie – parfois sur un même bloc – du rosé au jaune ou au marron, ce qui suggère qu'ils proviennent d'une carrière à plusieurs bancs, et non de plusieurs carrières. La surface des blocs est généralement très érodée, et plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs été restaurés par l'ajout de mortier ou de petites pierres. Se côtoient, par ailleurs, de petits blocs carrés ou informes, de quelques centimètres de côté, des pierres fines et plates, parfois longues de 50 cm, et des pierres de taille pouvant atteindre jusqu'à 30 cm de haut pour 45 cm voire 60 cm de long. Cette forte hétérogénéité ne doit pas donner l'illusion d'une construction aléatoire ou maladroite. La mise en œuvre est au contraire soignée (fig. 21) : les assises sont aussi régulières que possible ; leur hauteur augmente progressivement d'est en ouest, depuis le petit jusqu'au grand appareil, qui se termine par une césure en escalier, sur laquelle nous reviendrons ci-dessous. Précisons enfin que cette maçonnerie a été perturbée par une reprise en sous-œuvre (M 4), observée sur 9 m de long pour 3 à 4 m de haut, qui se caractérise par son hétérogénéité et sa mise en œuvre approximative et qui pourrait, en outre, avoir condamné un accès latéral.

À l'est, la seconde maçonnerie (M 3) a été observée sur une longueur maximale de 13,30 m pour une hauteur qui varie entre 1 m, du côté ouest – au-dessus d'un cabanon de jardin – et 4,50 m, du côté est. Elle est très détériorée en partie basse, mais elle a conservé un revêtement de mortier sur environ 8 m de long pour 0,50 m de haut. Elle a également été repérée, de manière beaucoup plus ponctuelle, dans le sondage effectué au pied du mur gouttereau sud, dans l'emprise de la galerie nord du cloître. Contrairement à la précédente, cette maçonnerie présente des pierres de construction de nature variée, mais de dimensions homogènes ; son appareil est de fait extrêmement régulier (fig. 22). Les blocs sont essentiellement constitués de grès, de granit ou de roches métamorphiques bleues à marron ; quelques-uns sont en calcaire blanc. Ils sont répartis de manière aléatoire, mais harmonieuse, sur toute la surface du parement. Les blocs sont de dimensions moyennes, mesurant environ 10 cm de haut pour 20 cm de long, à l'exception de quelques-uns qui sont légèrement plus petits ou légèrement plus grands. Leur mise en œuvre est très soignée : ils sont disposés en assises régulières, qui oscillent autour de 12 cm de hauteur. Deux assises se distinguent du lot par leurs caractéristiques particulières : la première, à 289,10 m NGF, est composée de gros blocs de roches métamorphiques

74. Études du bâti en deux temps, en 2006 pour le parement interne, en 2011 pour le parement externe : PUEL 2006 et 2011.

75. Sondage d'évaluation en 2011 : PUEL 2011.

76. Sondage d'évaluation en 2009 : PUEL 2009, vol. 2.

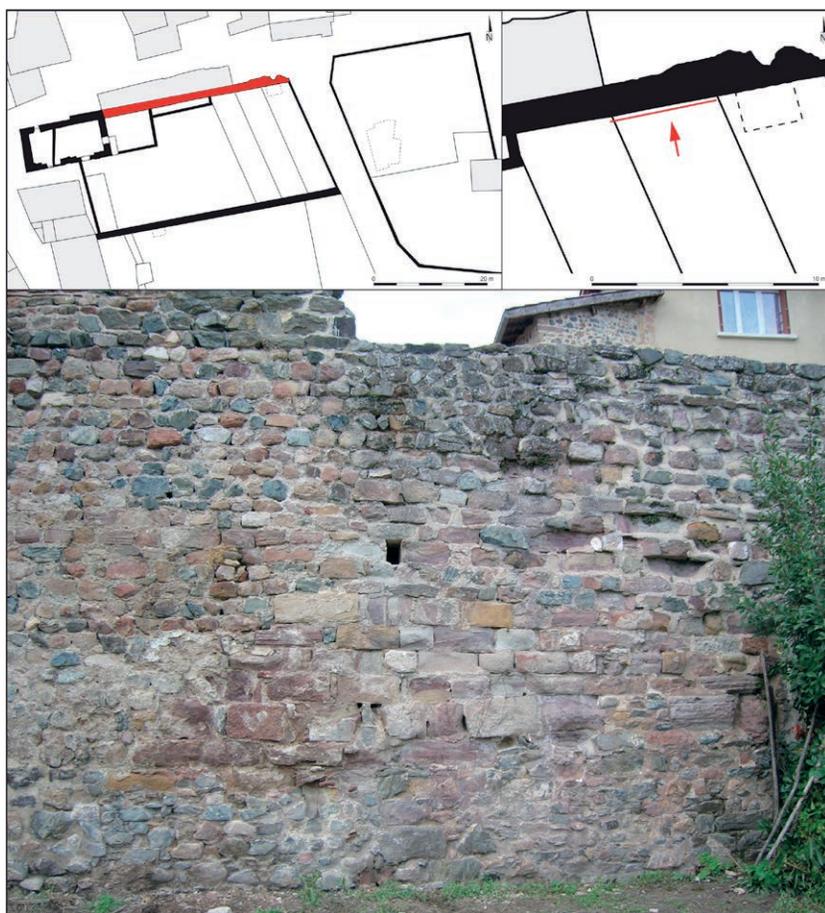


Fig. 21 Emprise de la nef, étude du bâti sur le parement interne du mur gouttereau nord : détail de la maçonnerie M 2, avec la harpe d'attente en grand appareil, et de la reprise en sous-œuvre M 4 (cl. Olivia Puel, 2009).

– 20 à 25 cm de haut pour 25 à 30 cm de long – ; la seconde, à 291,20 m NGF, est formée de pierres plates et allongées – 15 à 20 cm de haut pour 25 à 30 cm de long – en grès rosé. Séparées par un intervalle d'environ 2 m, elles ont vraisemblablement joué un rôle de raidisseur afin de niveler et de renforcer la construction en petit appareil. La deuxième assise surmonte en outre une série de trous de boulin, ménagés dans l'assise inférieure, et certaines de ses pierres plates leur servent de linteau.

L'étude des mortiers de construction a été gênée par l'omniprésence, sur l'ensemble du mur, d'un ciment de rejointoiement (Gr 66), qui a été mis en place à l'époque contemporaine, au moment de l'aménagement du jardin. Elle a été réalisée au moyen de prélèvements analysés individuellement, puis comparés entre eux. Les dix-sept échantillons considérés ont été classés en cinq groupes, en fonction de leurs caractéristiques physiques. Les résultats obtenus ne se sont pas révélés très pertinents pour deux raisons principales. D'une part, les variations observées dans la composition des mortiers sont quelquefois minimes ; elles pourraient même, dans certains cas, être fortuites : ainsi le caractère très friable des échantillons prélevés à la base du mur, très humide, n'est-il pas nécessairement significatif. D'autre part, trois mortiers sur cinq ont été identifiés à la fois dans la première maçonnerie (M 2), à l'est, et dans la seconde (M 3), à l'ouest : leur attribution à deux phases chronologiques distinctes est donc incertaine.

En dépit de leurs matériaux très différents, par leur nature comme par leurs dimensions, les deux maçonneries principales du mur gouttereau nord ne s'opposent pas systématiquement : leur mise en œuvre est d'abord très soignée et leurs mortiers respectifs sont parfois identiques. Il faut alors recourir à d'autres arguments pour déterminer leur chronologie relative.

3.1.2. Un arrêt de chantier caractéristique

Entre ces deux maçonneries adjacentes, la césure possède une forme en escalier caractéristique d'une harpe d'attente. Formée par les blocs en grand appareil de la maçonnerie orientale qui, de bas en haut, sont progressivement décalés vers l'est, elle témoigne d'un arrêt volontaire du chantier de construction (fig. 23 a). Elle apporte ainsi une preuve concrète de la construction en deux temps du mur gouttereau nord : la maçonnerie occidentale (M 3) en petit appareil a pris appui sur la maçonnerie orientale (M 2), préexistante. Subsistent alors deux inconnues : la raison et la durée de l'interruption des travaux. L'analyse des vestiges des échafaudages respectifs de ces maçonneries apporte, à ce sujet, des données décisives. Au total, douze trous de boulin ont été observés sur une surface murale d'environ 60 m², correspondant aux deux maçonneries considérées. Certes, leur nombre est faible au regard du nombre de trous qui devaient rythmer le mur nord sur

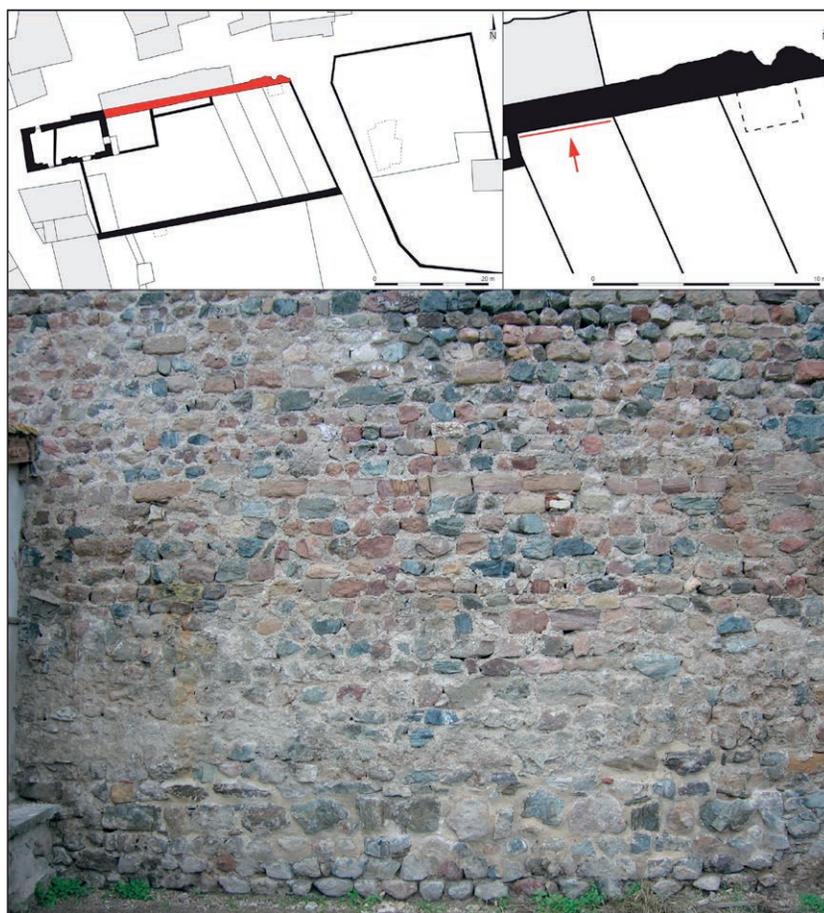


Fig. 22 Emprise de la nef, étude du bâti sur le parement interne du mur gouttereau nord : détail de la maçonnerie M 3, appuyée sur la harpe d'attente de la maçonnerie antérieure (cl. Olivia Puel, 2009).

toute sa longueur et toute sa hauteur. Mais leur répartition sur le parement interne laisse pourtant apparaître quelques faits significatifs quant aux systèmes d'échafaudage correspondant aux deux maçonneries principales (fig. 23 b).

Les trois trous identifiés dans la maçonnerie orientale (M 2) sont localisés à son extrémité ouest, à proximité de la harpe d'attente⁷⁷. Contemporains de la maçonnerie, ces trous rectangulaires possèdent des dimensions variables en fonction des hauteurs d'assises. Associés l'un à l'autre, ces trois trous permettent de restituer deux platelages, distants d'1,30 m, ainsi que deux perches, distantes de 2 m à 2,20 m⁷⁸. Le décalage des trous TB 8 et TB 12 qui correspondaient au même point d'appui, en l'occurrence la dernière perche de l'échafaudage, côté ouest, témoigne par ailleurs de la volonté de placer les boulines au plus près de la harpe d'attente. À l'ouest, dans la deuxième maçonnerie (M 3), neuf trous, également contemporains de la construction, ont été observés. Ils possèdent des dimensions moyennes oscillant entre 10 × 14 cm et 15 × 19 cm. Ils permettent de restituer un système d'échafaudage plus complet et plus

lisible, constitué de trois platelages et de cinq perches⁷⁹, qui ont été positionnés en fonction des trous existant dans la maçonnerie orientale. À titre d'exemple, les trous TB 6 et TB 7 sont alignés horizontalement avec les trous TB 8 et TB 9 tandis que le trou TB 5 surplombe exactement le trou TB 8. Les trous TB 10 et TB 11 font toutefois exception puisqu'ils sont situés 15 cm au-dessus du trou TB 12; mais le platelage correspondant a pu, dans ce cas, reposer sur un boulin directement placé sur un gros bloc de la harpe d'attente, qui présentait d'ailleurs une saillie de 30 cm.

Aux termes de cette étude, l'identification d'une harpe d'attente entre les deux maçonneries et la correspondance, parfois approximative, de leurs échafaudages respectifs suggèrent d'attribuer les deux phases de travaux à un même chantier de construction qui aurait débuté, à l'est, par la première travée de la nef et qui aurait continué, d'ouest en est, par les autres travées jusqu'à rejoindre la portion de mur déjà édifiée. La destruction du mur gouttereau opposé n'a malheureusement pas permis de vérifier si ce phénomène se

77. D'autres trous ont peut-être été masqués lors du rejointoiement du mur.

78. Les trous forment donc un L : or, la verticale créée à partir du trou TB 8 et l'horizontale créée à partir du trou TB 12 se rejoignent à un endroit où la maçonnerie a disparu au profit d'une maçonnerie postérieure, liée à une reprise en sous-cœuvre qui a pu supprimer un trou.

79. Les cinq trous supérieurs sont quasiment alignés : les trois premiers (TB 1 à TB 3) sont placés à 292,30 m NGF; les deux suivants (TB 4 et TB 5) sont placés 10 cm plus bas. Leur rupture d'alignement correspondait sans doute à la juxtaposition de deux plateaux successifs. Les trois trous TB 3, TB 6 et TB 10 sont superposés : leurs boulines correspondaient à une perche. Au contraire, les trois trous TB 4, TB 7 et TB 11 ne sont pas strictement à l'aplomb les uns des autres; leur point d'appui a pu être renforcé par l'association de plusieurs perches.

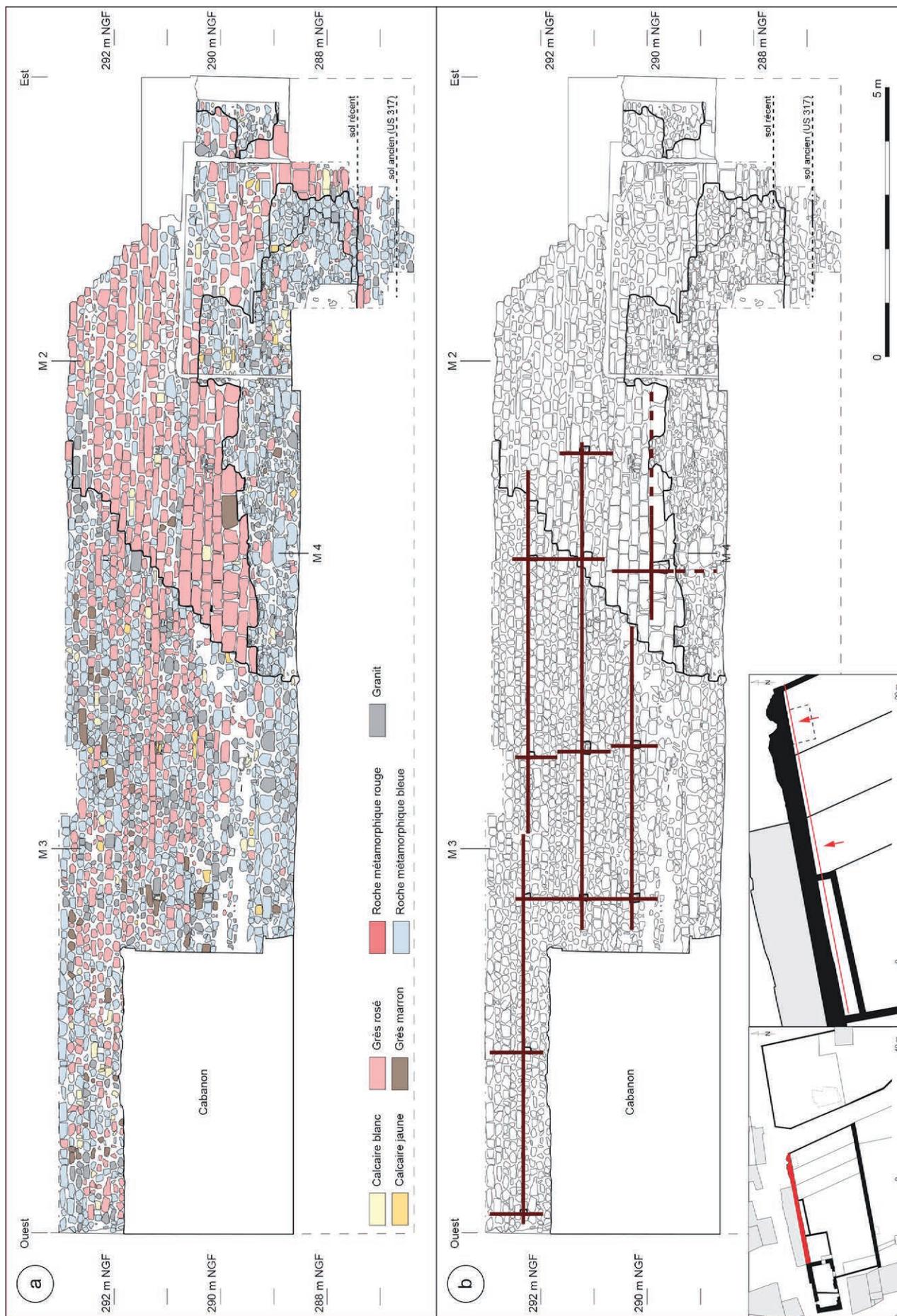


Fig. 23 Emprise de la nef, étude du bâti sur le parement interne du mur gouttereau nord : relevé archéologique mettant en évidence les césures et les matériaux de construction (a), proposant une restitution du système d'échafaudage (b) (relevés Olivia Puel et Charlotte Gaillard, 2006 ; DAO Olivia Puel, 2007, et Aurélie Devillechaise, 2018).

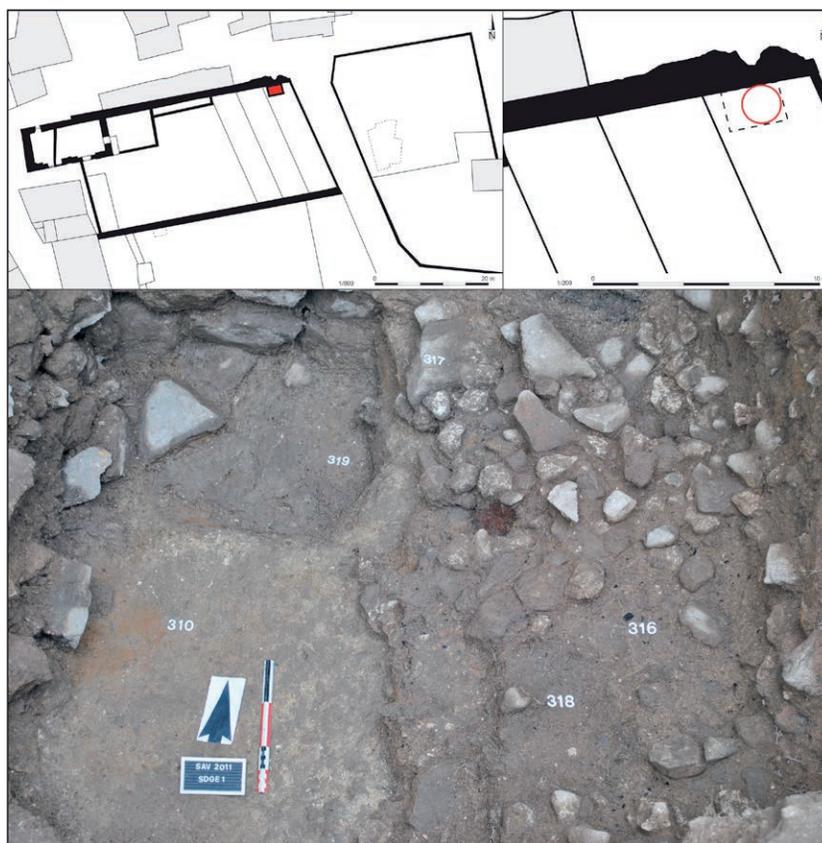


Fig. 24 Emprise de la nef, sondage d'évaluation au pied du mur gouttereau nord : vestiges ténus du sol originel avec connexion avec la maçonnerie M 2. À gauche, niveau de mortier percé par un creusement; à droite, niveau de petits blocs de pierre (cl. Olivia Puel, 2011).

reproduisait au sud. Aucun critère archéologique ne permet de se prononcer sur la datation absolue de ces deux phases du chantier de construction.

3.2. CONFIGURATION DES LIEUX

La nef de l'église est désormais définie dans son emprise, importante, dans son rapport avec l'avant-nef, surélevée, et dans sa chronologie de construction, en deux temps. En revanche, son organisation intérieure n'a pas encore été abordée; elle est essentiellement documentée par les textes de la fin du Moyen Âge mais aussi, de manière moins explicite, par quelques vestiges liés à des portes ou à des niveaux de circulation.

3.2.1. Subdivision tripartite et couverture

La première mention explicite de ce corps de bâtiment intervient dans l'article, cité ci-dessus, que Benoît Mailliard consacra à Étienne de Varennes dans son obituaire : d'après lui, à la charnière du XIII^e et du XIV^e siècle, cet abbé aurait d'abord fait couvrir le vaisseau central et les vaisseaux latéraux de la nef. C'est à cette occasion que la division tripartite de la nef apparaît dans la documentation; elle fait écho à la subdivision de l'avant-nef en trois vaisseaux. Or, la reproduction des piliers observés dans l'emprise du vaisseau latéral

nord, tant dans leurs plans que dans leurs entraxes, permet d'obtenir, dans l'espace intérieur de la nef (33 × 19,50 m hors œuvre), trois vaisseaux de sept travées (fig. 34), ce qui correspond très exactement aux descriptions du XVIII^e siècle. Aussi, malgré l'absence de preuves formelles, l'hypothèse d'une subdivision tripartite contemporaine de la construction peut être formulée sans trop d'imprudence. Elle soulève la question du couvrement de la nef : était-elle voûtée dès l'origine comme le suggère la présence des piliers? Sur le parement interne du mur gouttereau nord ne subsiste pourtant aucune trace de supports engagés. Certes, des voûtes d'arêtes pourraient reposer sur de simples culots; pourtant, l'idée d'une charpente classique à chevrons formant fermes commune, ou non, aux trois vaisseaux paraît plus raisonnable. Au cours de son abbatiat, tout à sa volonté de rénover l'église, Étienne de Varennes aurait alors pu faire aménager une charpente lambrissée à la place du couvrement primitif.

3.2.2. Portes et niveaux de circulation

La notice nécrologique de cet abbé fait également allusion à l'installation d'un nouveau dallage dans l'église, sans plus de précisions. La nef fut-elle concernée par ces travaux? Les sources d'archives ne sont, cette fois, d'aucun secours pour répondre à cette interrogation.

Aussi ténus soient-ils, les vestiges archéologiques sont plus significatifs. Outre les remblais évoqués ci-dessus, un niveau

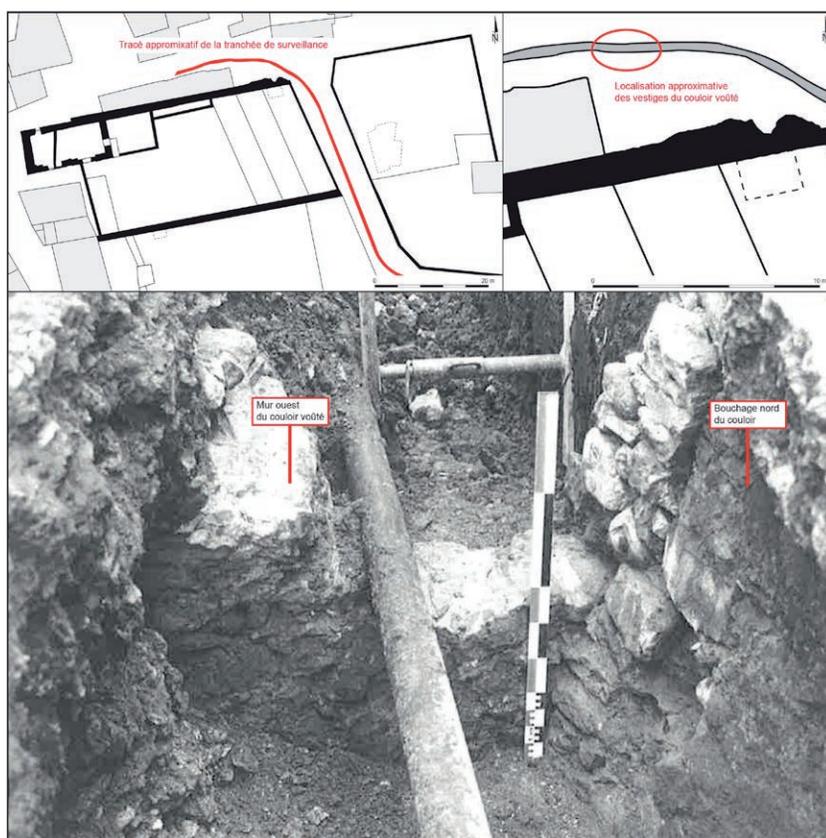


Fig. 25 Rue de l'Abbaye, surveillance de travaux derrière le mur gouttereau nord : la présence d'un couloir voûté, orienté du nord au sud, suggère l'existence d'une porte qui devait fonctionner avec la maçonnerie M 2 (cl. J. Ducôté, 2000).

de circulation a été mis au jour au pied du gouttereau nord. Il a été observé sur une superficie réduite à 3 m² par les paliers de sécurité que nécessitait sa profondeur d'enfouissement (-2 m par rapport au sol du jardin). En connexion directe avec la première maçonnerie (M 2) à l'est, il semble correspondre au sol originel de la nef. Un micro-sondage réalisé sur 1 m de profondeur, à la tarière manuelle, a en effet révélé l'existence, sous ce niveau, de plusieurs couches de sables graveleux et/ou d'argiles, qui ressemblent fortement au terrain naturel. Son niveau de conservation est relativement mauvais en raison des remblais sus-jacents, d'une part, et d'une probable sépulture postérieure (non fouillée), d'autre part. Ce sol est composé de trois strates successives, à savoir, de bas en haut : une couche de mortier beige et friable (US 310), épaisse de 10 cm, puis un niveau de circulation hétérogène (US 317) associant de petits blocs de calcaires ou de roches métamorphiques (4 à 6 cm de côté) et quelques pierres plates, plus allongées, qui possède une surface plane et régulière à 286,70 m NGF et, enfin, un niveau de réfection (US 316), assez proche du précédent, mais ponctuel et plus fin (fig. 24). Faute de mobilier archéologique, il n'est malheureusement pas daté⁸⁰.

Existait-il alors, dans le mur nord, une porte latérale ouvrant sur l'extérieur ou reliant la nef à un autre bâtiment ? C'est l'une des raisons qui pourraient expliquer la reprise en sous-œuvre (M 4) qui a perturbé très largement la maçonnerie orientale

(M 2) (fig. 23 a). La surveillance de travaux conduite de l'autre côté du mur par Juliette Ducôté a permis d'identifier un couloir voûté (fig. 25), d'orientation sud-nord, qui desservait peut-être le logis de l'abbé, localisé au nord de l'église⁸¹. Cette structure était construite en petits blocs de calcaire blanc ; d'après les archives de fouille, elle se trouve bien au niveau de la reprise en sous-œuvre mais, dans la mesure où elle n'a pas été relevée en plan, ni recalée en termes de niveau, il est difficile de l'interpréter avec certitude. Il n'est cependant pas impossible que ce passage soit contemporain des deux maçonneries anciennes et qu'il ait fonctionné avec le niveau de sol observé en fond de sondage.

Par ailleurs, un deuxième sol est attesté dans le sondage par l'empreinte qu'il a laissée sur le parement interne du mur nord (fig. 23 a et 26). La présence d'une limite inférieure, horizontale et régulière, dans l'enduit (Gr 62) qui recouvrait les maçonneries anciennes comme la reprise en sous-œuvre, permet en effet d'affirmer qu'un autre niveau de circulation a existé à la cote 287,45 m NGF. Bien sûr, sa composition est indéterminée ; mais deux points peuvent néanmoins être soulignés. Ce sol disparu est, d'une part, contemporain de la maçonnerie la plus récente (M 4) ; il est, d'autre part, situé 0,75 m au-dessus du sol originel. D'importants travaux furent donc effectués, à une époque inconnue, afin de rehausser le niveau de circulation de la nef, ce qui entraîna la suppression du couloir voûté présumé et la pose d'un nouvel enduit sur le mur. Doivent-ils être attribués à l'abbé Étienne de Varennes

80. Ce type de sol était sans doute fréquemment utilisé dans les églises médiévales, en particulier dans les espaces moins sacrés car « ni la technique ni le matériau n'étaient coûteux » : BARRAL I ALTET 2010, p. 34.

81. DUCÔTÉ 2000.

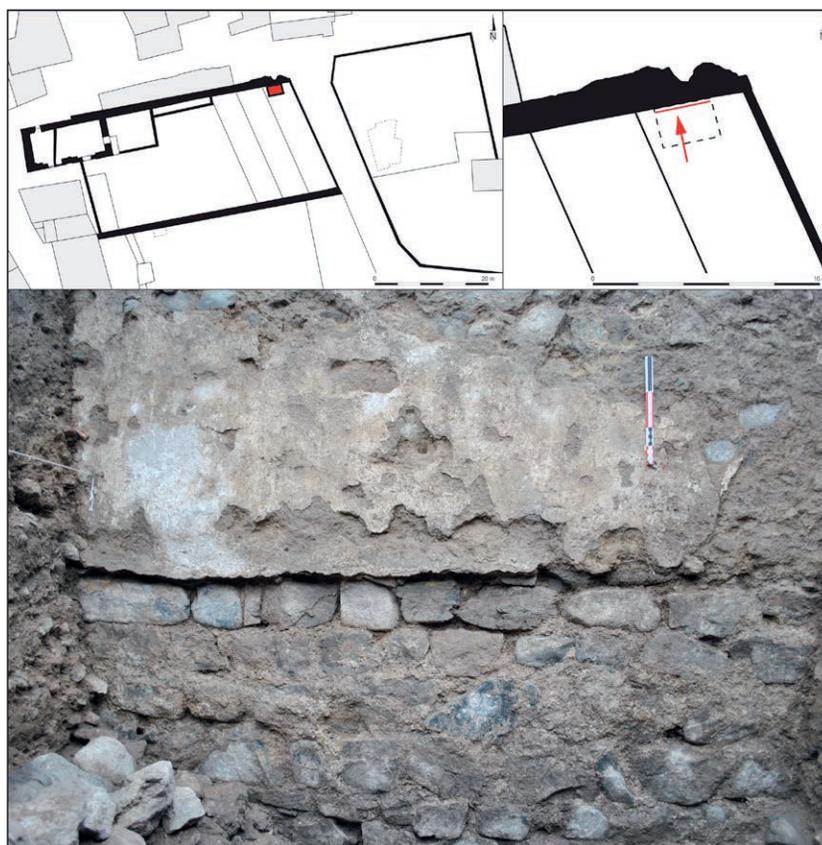


Fig. 26 Emprise de la nef, sondage d'évaluation : détail du parement sud du mur gouttereau nord. L'enduit conservé présente une limite inférieure horizontale et régulière, qui atteste de l'existence du deuxième sol (cl. Olivia Puel, 2011).

auquel Benoît Mailliard attribuait aussi l'installation d'un nouveau pavement de l'église? C'est là une hypothèse séduisante, non prouvée à ce jour, qui doit retenir l'attention.

Une dernière remarque mérite désormais d'être formulée au sujet du dénivelé qui, d'après les descriptions du XVIII^e siècle, existait entre l'avant-nef et la nef. Force est de constater que les sols mis au jour, dans l'emprise de ces deux corps de bâtiment, sont respectivement placés à 289,50 m NGF, d'une part, et à 286,70 m, pour le plus ancien, à 287,45 m, pour le plus récent, d'autre part. En d'autres termes, les différences de niveau ont existé à toutes les époques dans cet édifice; le constat n'est pas surprenant, eu égard à la déclivité marquée du site. Il implique l'existence d'un escalier, qui pourrait prendre place, en partie, au fond de l'avant-nef, entre le mur oriental et le pilier est. En restituant des marches de 20 à 25 cm de haut, il faudrait alors en compter onze à quatorze dans le premier état, contemporain de la construction de l'église, huit à dix dans le second état, non daté.

4. UN PROBABLE TRANSEPT SAILLANT

L'église Saint-Martin de Savigny était-elle dotée d'un transept et, le cas échéant, sous quelle forme architecturale? Cette question est particulièrement difficile à traiter en raison du caractère ténu de la documentation. Lieu architectural, par définition, un transept n'a pas vocation à être mentionné dans les sources d'archives, si ce n'est de manière tout à fait implicite pour son mobilier

liturgique, et il ne faut donc pas compter sur les archives de l'abbaye, ni même sur les sources révolutionnaires, pour restituer en plan celui de l'abbatiale savinienne. Les arguments convoqués reposent sur un petit nombre de vestiges archéologiques étudiés par nos prédécesseurs et aujourd'hui très détériorés ou recouverts par les sols actuels. Il faudrait pouvoir les réexaminer sur le terrain, à l'aide des méthodes actuelles de l'archéologie, pour disposer de certitudes. Toutefois, l'analyse des rapports anciens et des mentions liturgiques se révèle aujourd'hui suffisante pour se prononcer en faveur de l'existence d'un transept et pour s'interroger sur son organisation intérieure.

4.1. UN TRANSEPT INSCRIT OU SAILLANT?

C'est essentiellement la surveillance de travaux réalisée dans la rue de l'Abbaye en 2000, sous la direction de Juliette Ducôté, qui a révélé la présence de structures murales à l'intersection de la nef et du chevet⁸². L'opération, fortement contrainte par la co-activité avec les ouvriers et l'absence de réels moyens archéologiques, n'a pas permis de les recaler ni sur un plan horizontal ni sur un plan vertical. Leur localisation est donc approximative et leur interprétation délicate.

La thèse d'un transept inscrit, selon la formule mise en œuvre dans l'église Saint-Martin d'Ainay au XII^e siècle, repose sur l'existence d'un mur est-ouest, dans l'exacte continuité du mur

82. DUCÔTÉ 2000.

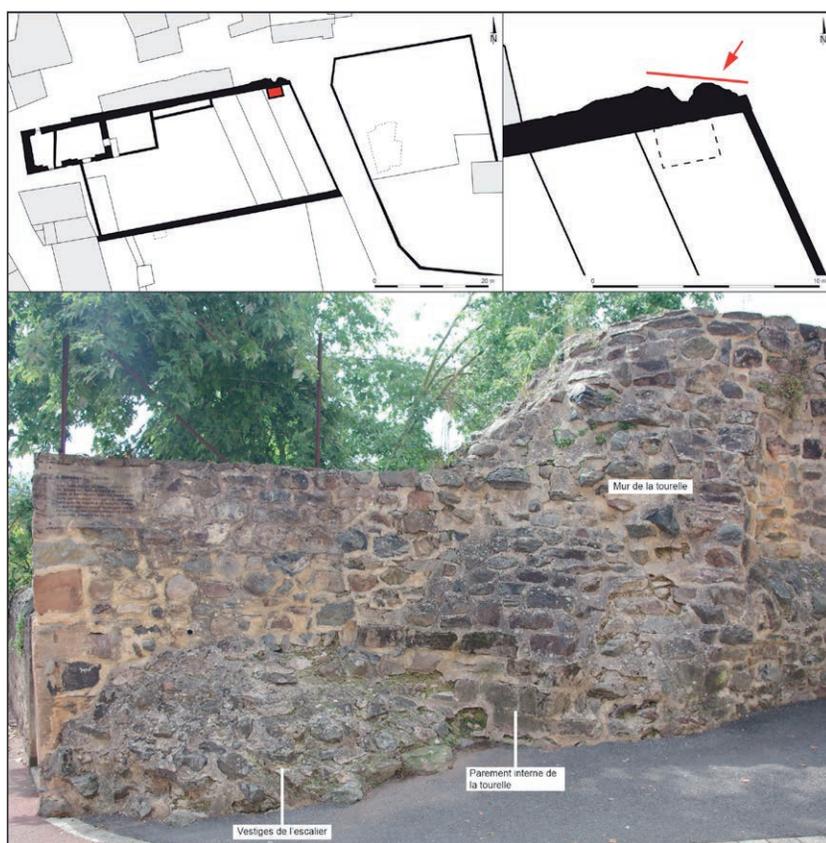


Fig. 27 Emprise de la nef, étude du bâti sur le parement externe du mur gouttereau nord : vestiges d'une tourelle d'escalier placée à l'angle ouest du bras nord du transept (cl. Olivia Puel, 2011).

gouttereau sud de l'église. Dans la coupe ouest de la tranchée de surveillance, se trouvait en effet une maçonnerie (M 8), constituée de deux parements, en grand appareil de grès rosé autour d'un blocage de petits blocs, et liée par un mortier fin, plutôt jaune, qui comporte – dans le blocage uniquement – des cailloux en plus des sables et des graviers. D'après cette description, cette structure pourrait se révéler assez proche de la maçonnerie orientale (M 2) du mur nord. Son identification précise se heurte malheureusement à la méconnaissance de sa localisation exacte : le mur se trouvait-il plutôt du côté ouest de la rue de l'Abbaye, auquel cas il pourrait simplement correspondre à l'extrémité du mur de la nef, ou du côté est de la rue, auquel cas il pourrait appartenir à un espace architectural différent ? Dans un cas comme dans l'autre, la conclusion ne serait cependant pas unique : un mur se prolongeant vers l'est, au-delà de la nef, n'accréditerait pas forcément l'hypothèse d'un transept inscrit : encore faudrait-il s'assurer, au préalable, qu'il ne s'agissait pas d'un système de fondations reliant, par exemple, deux piliers⁸³.

Les arguments en faveur d'un transept saillant sont plus convaincants. Au cours de la même surveillance, deux autres structures, imposantes et asymétriques, ont d'abord été mises au jour dans la rue de l'Abbaye, dans le prolongement de la nef. Visible uniquement en stratigraphie, à l'extrémité nord,

la première maçonnerie (M 9), épaisse de 2,20 m, est conservée sur une hauteur très faible de 0,55 m ; elle est construite en gros blocs, layés, de grès rosé. Occupant toute la largeur de la tranchée, à l'extrémité sud, la seconde maçonnerie (M 10) est représentée par un seul parement courbé et couvert d'un enduit, qui laisse néanmoins apparaître quelques blocs de calcaire blanc, également layés. Ces deux maçonneries ont été interprétées, au moment de l'opération, comme des structures circulaires, ou semi-circulaires, indépendantes des murs, comme peuvent l'être des piles de croisée. En l'absence de repères altimétriques et topographiques, cette hypothèse intéressante n'a pas pu être traduite sur un plan.

Le principal indice consiste néanmoins en l'existence des vestiges d'une tourelle d'escalier qui subsistent aujourd'hui dans un état très délabré, à l'intersection du vaisseau sud de la nef et du bras sud du transept présumé. À cet endroit existe en effet une structure en saillie par rapport au mur nord de la nef : il s'agit d'un amas de blocs de pierre, semi-circulaire, mesurant environ 3 m de long, 1 m de large et 1 m de haut. Malgré l'omniprésence d'un ciment très couvrant, un simple nettoyage à sa base a permis de dégager, côté ouest, une large pierre plate, qui pourrait être identifiée à une marche d'escalier. Cet aménagement est associé à un mur épais, perpendiculaire au mur de la nef, qui dessine autour de lui une courbe enveloppante

83. Les différents sondages réalisés à l'emplacement de cette église n'ont jamais permis d'atteindre les niveaux de fondation à l'exception du ressaut d'un mur disparu au niveau de l'abside axiale du chevet.

(fig. 27). Le témoignage direct de Denise Devos-Cateland⁸⁴, qui a eu l'occasion d'observer ces vestiges dans les années 1970, permet de leur apporter un crédit d'autant plus important qu'à cette époque il subsistait aussi, à l'est de cette structure, un mur perpendiculaire au gouttereau de l'église qui devait correspondre au mur ouest du transept.

Au vu de la présence, sur le plan révolutionnaire (fig. 3), de deux annexes latérales, nommées « chapelle Saint-Benoît » au nord et « sacristie » au sud, l'hypothèse d'un transept débordant dans l'église Saint-Martin est donc, malgré l'absence de preuves directes, la plus vraisemblable. L'existence de cinq chapelles dans le chevet, avérée pour le XVIII^e siècle mais sans doute valable pour les époques antérieures, comme nous le verrons ci-dessous, lui apporte un surcroît de crédit. Nul indice ne permet en revanche de dater, même approximativement, le transept présumé.

4.2. LES AMÉNAGEMENTS LITURGIQUES PLACÉS À L'INTERSECTION DE LA NEF ET DU TRANSEPT

D'après les descriptions du XVIII^e siècle, le chœur liturgique était localisé, au moins en partie, dans la croisée du transept, elle-même surmontée par le clocher ; il était précédé, à l'ouest, par un jubé sur lequel était placé l'autel de la Croix. À l'exception des possibles piles évoquées ci-dessus, il n'existe à ce jour aucun vestige archéologique qui puisse être attribué à ce lieu particulier de l'église. Les sources d'archives pallient cette lacune, dans une certaine mesure, et elles permettent d'envisager une restitution du chœur des moines dans son articulation avec l'église comme dans son organisation intérieure⁸⁵. Mais c'est son emplacement et son emprise exacte qui revêtent ici une grande importance pour la compréhension des espaces.

À partir de quelle époque le chœur monastique fut-il situé à la croisée du transept, sous le clocher ? Cette disposition est-elle d'origine ? Il est évidemment difficile d'apporter une réponse définitive à ces questions. Aussi faut-il s'interroger sur la datation du clocher – seule composante architecturale explicitement citée dans la documentation – et sur l'époque à partir de laquelle le chœur des moines est associé à ce clocher. Les preuves concrètes apparaissent tardivement. En 1493, les statuts de François I^{er} d'Albon évoquent à l'article 17, qui décrit les devoirs du grand sacristain, le clocher comme une construction vétuste, méritant d'être restaurée⁸⁶. Si, dans l'historiographie savinienne, il est réputé pour être édifié à la demande de cet abbé, le clocher était en réalité déjà ancien à la fin du XV^e siècle, époque à laquelle il fit peut-être l'objet de travaux. Par ailleurs, le coutumier du XVII^e siècle est le premier à associer, sans ambiguïté, le chœur et le clocher à travers la localisation de la sépulture de Thomas de Cerbue, ancien hôtelier, qui reposait « dans le chœur, sous la grande cloche⁸⁷ ».

84. Je tiens ici saluer la mémoire de Denise Devos-Cateland qui, après notre rencontre à Paris en 2011, m'a généreusement transmis tout ce qui pouvait m'aider dans mes recherches sur l'abbaye de Savigny.

85. L'évolution sur la longue durée des aménagements liés au chœur liturgique dans l'abbatiale savinienne fait l'objet d'un article spécifique, actuellement en cours de préparation.

86. AD Rhône, 1 H 23, fol. 14r.

87. AD Rhône, 1 H 27/3, fol. 113r : *in choro subtus magnam campanam*.

Supposons que cette disposition existait dans l'abbatiale de Savigny à la fin du Moyen Âge et interrogeons-nous, à présent, sur l'emprise réelle du chœur monastique, en particulier du côté de la nef, là où, d'après les sources modernes, se trouvait l'autel de la Croix. Les mentions relatives à cet autel fondamental, tant pour les pratiques liturgiques réservées aux moines que pour les célébrations destinées au peuple, sont nombreuses dans les coutumiers de Guillaume Bollat, au XIII^e siècle, et de François II d'Albon, au XVII^e siècle. Outre son emplacement dans la nef, devant le chœur, celles de l'ordinaire révèlent d'abord que, au-dessus de cet autel, était suspendue une croix-reliquaire⁸⁸ dans laquelle étaient sans doute conservées nombre des reliques apportées de Jérusalem, au X^e siècle, par l'abbé Gausmar (954-984)⁸⁹. Quatre siècles plus tard, les mentions issues du *Liber refusionum* concernent davantage la Croix, au sens large du terme, que l'autel lui-même ou l'aménagement sur lequel il était placé. Les extraits suivants, complémentaires, figurent dans le chapitre 28, consacré aux devoirs du sous-diacre hebdomadier qui, lors des fêtes solennelles, devait se rendre devant la porte axiale du chœur, puis monter à la Croix pour lire les textes prévus au pupitre droit ou, à certaines occasions, à l'autel.

« De même le sous-diacre hebdomadier [...] devra, pendant la grande messe, lire l'épître à la croix, à laquelle il accèdera de la manière décrite ci-dessous : [...] il pénétrera par le côté droit du chœur avec gravité, modestie et d'un pas lent jusqu'à la porte de la croix où, l'inclinaison faite devant l'autel, il montera à la croix et il déposera le livre sur le pupitre droit [...] »⁹⁰.

Il s'agit là des premières mentions, dans un livre liturgique, du jubé installé en avant du chœur monastique et de la tribune surélevée sur laquelle prenaient place l'autel de la Croix et deux pupitres. Le chapitre *De processionibus* décrit quant à lui la station qui, au retour de certaines processions, devait être marquée dans la nef de l'abbatiale, devant la Croix. Ce long texte, déjà publié dans un article dévolu aux processions monastiques⁹¹, permet de restituer un jubé porté par trois rangs de colonnettes qui ménageaient donc, sous la tribune elle-même, deux travées de trois vaisseaux, susceptibles d'accueillir, de part et d'autre de la porte du chœur, les autels Saint-Barthélemy et Sainte-Catherine.

À quelle époque ce jubé, toujours présent au moment de la suppression de l'abbaye, fut-il installé dans l'église ? Comme souvent, les sources d'archives n'apportent pas de réponse directe à cette question. En dehors des manuscrits liturgiques, le jubé n'est mentionné qu'une seule fois, sous le terme de « turbine », dans une enquête menée en 1600 au sujet

88. D'après les mentions recensées dans l'ordinaire, cette croix contenait des reliques des saints Martin, Donat, Barthélémy, Maurice, Cécile et André. Voir AD Rhône, 1 H 20, fol. 98r, 103v, 107r, 112r, 124r et 125r ; GENDRY 2012, vol. 2, p. 319, 341, 356, 375, 420 et 426.

89. PUEL 2019.

90. ADR, 1 H 27/3, fol. 131 : *Item debet subdiaconus hebdomadarius [...] in magna missa epistolam legere ad crucem, ad quam modo infra scripto accedet : [...] per latus dextrum chori incedet cum gravitate, modestia et lento gressu usque ad portam crucis ubi, iterum altari inclinatione facta, ascendet crucem et super pulpitrum dextrum librum deponet [...]*.

91. Voir PUEL 2013a, p. 130-131 pour le texte latin et sa traduction en français. Dans le cadre de la thèse, nous sommes cependant revenu sur certaines hypothèses proposées dans cet article : PUEL 2013b, p. 278-288.

des exactions commises, vers 1562-1563, par les protestants⁹². La notice nécrologique d'Étienne de Varennes, dans l'obituaire de Benoît Mailliard, autorise cependant une hypothèse. Les travaux réalisés dans l'église par cet abbé, à la charnière du XIII^e et du XIV^e siècle, concernèrent en effet autant l'architecture du monument que son mobilier liturgique. Entre autres nouveautés sont mentionnées les formes du chœur, c'est-à-dire les stalles, mais aussi une « *cruce[m] lapideam* »⁹³ qui pourrait tout à fait correspondre au jubé. Le terme « croix » désignerait ici, par un glissement de sens que nous avons aussi repéré dans le *Liber refusionum*, l'aménagement architectural permettant d'accéder à la vraie Croix. Cette analyse suggère qu'Étienne de Varennes pourrait, entre 1277 et 1317, être à l'origine du réaménagement des lieux réservés aux moines et, en particulier, de la construction d'un jubé et de l'installation de nouvelles stalles.

Par ailleurs, la succession des témoignages, depuis les écrits de Benoît Mailliard à la fin du Moyen Âge jusqu'à la description de Laurent de Foudras au XVIII^e siècle, plaident en faveur d'une longue conservation de ces aménagements liturgiques. Puisque le bâtiment lui-même ne semble pas avoir fait l'objet de modifications affectant le gros œuvre, le nombre de stalles connu pour l'époque moderne peut être utilisé pour estimer la longueur minimale du chœur liturgique de la fin du Moyen Âge⁹⁴. Sachant que, de chaque côté du chœur, les vingt-sept stalles étaient réparties sur deux rangées⁹⁵ et en attribuant à chacune d'elles une largeur moyenne de 60 cm, déterminée après le dépouillement de tous les exemples répertoriés dans la base Palissy⁹⁶, nous pouvons évaluer la longueur du chœur à plus de 9 m. Or, la profondeur du transept présumé, elle-même estimée à 12 m environ, paraît très insuffisante pour accueillir à la fois le chœur et le jubé, tout en ménageant un espace de circulation confortable à l'avant du chevet. Par conséquent, à cette époque, le chœur liturgique occupait vraisemblablement la première travée de la nef tandis que le jubé pouvait s'appuyer sur les deux piliers délimitant, à l'ouest, cette travée (fig. 34).

92. AD Rhône, 1 H 58/1, fol. 4r. En 1765, l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert attribue au mot « turbine » la signification suivante : « Espèce de petit jubé qui est élevé dans les églises et où se placent pour chanter quelques religieux. » Voir ARTFL Encyclopédie project (R. Morrissey éditeur) : <http://encyclopedie.uchicago.edu/node/161>.

93. BnF, lat. 10036, fol. 30r.

94. Il est peu probable, en effet, que des stalles aient été ajoutées dans le chœur entre le XIV^e et le XVIII^e siècle, à un moment où le nombre de moines a tendance à baisser plutôt qu'à augmenter.

95. Le *Liber refusionum* mentionne clairement des stalles supérieures et des stalles inférieures, notamment dans cet extrait. « *Debet autem dominus abbas [...] intrare chorum per portam capellae Sancti Petri et sedere in prima sede chori dextri, [...], et ante eum, in inferioribus formis, cambellanus* » : AD Rhône, 1 H27/3, fol. 166r.

96. D'après le dépouillement de la base Palissy « Objets mobiliers protégés au titre des Monuments historiques », la largeur d'une stalle connue pour 9 groupes sur 30 : Sainte-Madeleine de Prémillieu (Ain, XV^e s.) : 58 cm ; Saint-Menoux (Allier, XV^e s.) : 62 cm ; Saint-Pierre de Lisieux (Calvados, XIV^e s.) : 34 cm ; Notre-Dame de Prey (Eure, XV^e s.) : 63 cm ; Saint-Martin de Polignac, XV^e s.) : 30 cm ; Saint-Jean-Baptiste de Lautenbach (Haut-Rhin, XV^e s.) : 75 cm ; Saint-Martin de Sarcé (Sarthe, XV^e s.) : 68 cm ; Saint-Étienne de Mondreville (Seine-et-Marne, XV^e s.) : 75 cm ; Saint-Saturin d'Iteuil (Vienne, XV^e-XVI^e s.) : 71 cm. Voir : <http://www.mediathèque-patrimoine.culture.gouv.fr/pages/recherche/bases/palissy.html>

Les sources d'archives ne permettent pas de remonter au-delà des derniers siècles du Moyen Âge. L'hypothèse selon laquelle le chœur aurait pu être localisé au même emplacement avant les travaux d'Étienne de Varennes n'est donc pas assurée. Elle n'est cependant pas dénuée de fondements : dans un milieu où les religieux accordaient une grande importance aux lieux sacrés, il était sans doute délicat de déplacer loin de leurs emplacements originels l'autel de la Croix et, plus encore, les reliques insérées dans la Croix elle-même.

5. UN CHEVET DÉVELOPPÉ

D'après les descriptions du XVIII^e siècle, l'abside principale dans laquelle était placé le maître-autel était encadrée par quatre chapelles, dédiées aux saints Nicolas, Benoît, Pierre et Étienne, réparties deux par deux au nord et au sud. La confrontation entre les sources médiévales et modernes, d'une part, et les vestiges mis au jour dans un terrain communal localisé à l'est de la rue de l'Abbaye (fig. 7), d'autre part, permet d'étudier les origines de cet état final et de s'interroger sur la forme architecturale et sur la datation du chevet originel de l'église. D'un point de vue méthodologique, l'étude du sanctuaire se révèle pourtant délicate. La mention d'un autel implique souvent, mais pas toujours, l'existence d'un espace architectural spécifique, telle qu'une chapelle. Ainsi, les très nombreuses occurrences de l'autel majeur n'apportent-elle aucune information tangible sur l'abside axiale, qui était pourtant placée sous le vocable de son saint tutélaire : en effet, jusqu'au XVIII^e siècle, l'autel Saint-Martin ne se trouvait pas dans son emprise, mais dans celle du chœur monastique, localisé plus à l'ouest. L'abside principale doit donc être traitée indépendamment des chapelles latérales qui, pour leur part, n'ont conservé aucun vestige mais sont bien documentées par les écrits.

5.1. L'ABSIDE AXIALE

L'abside principale de l'église est citée, à quelques reprises, sous l'expression *chorum Beati Martini* ou *presbiterium Beati Martini*, notamment sous la plume de Benoît Mailliard qui, à la fin du Moyen Âge, s'y réfère pour localiser des tombes situées derrière le chevet⁹⁷. Les quelques mentions ainsi relevées n'apportent pas de données concrètes sur son plan ou son architecture, qui restent donc indéterminés à ce stade. L'abside axiale est en revanche documentée par des vestiges, ténus mais essentiels. Outre le processus de démolition évoqué ci-dessus, le sondage effectué à l'est de la rue de l'Abbaye, en 2006, a livré des niveaux de fondation et de circulation, coupés par une grande fosse. Localisées dans la partie nord du sondage, les structures occupent une surface maximale d'environ 4 × 3,50 m. Leur plan est incomplet et irrégulier, mais sensiblement circulaire (fig. 28).

97. Par exemple, dans les *Nomina abbatum* : « *Sepultura nobilium de Taratro est in cimeterio, retro presbiterium Beati Martini, in tumulo lapideo elevato a parte sinistra* » (BnF, lat. 10036, fol. 47v).

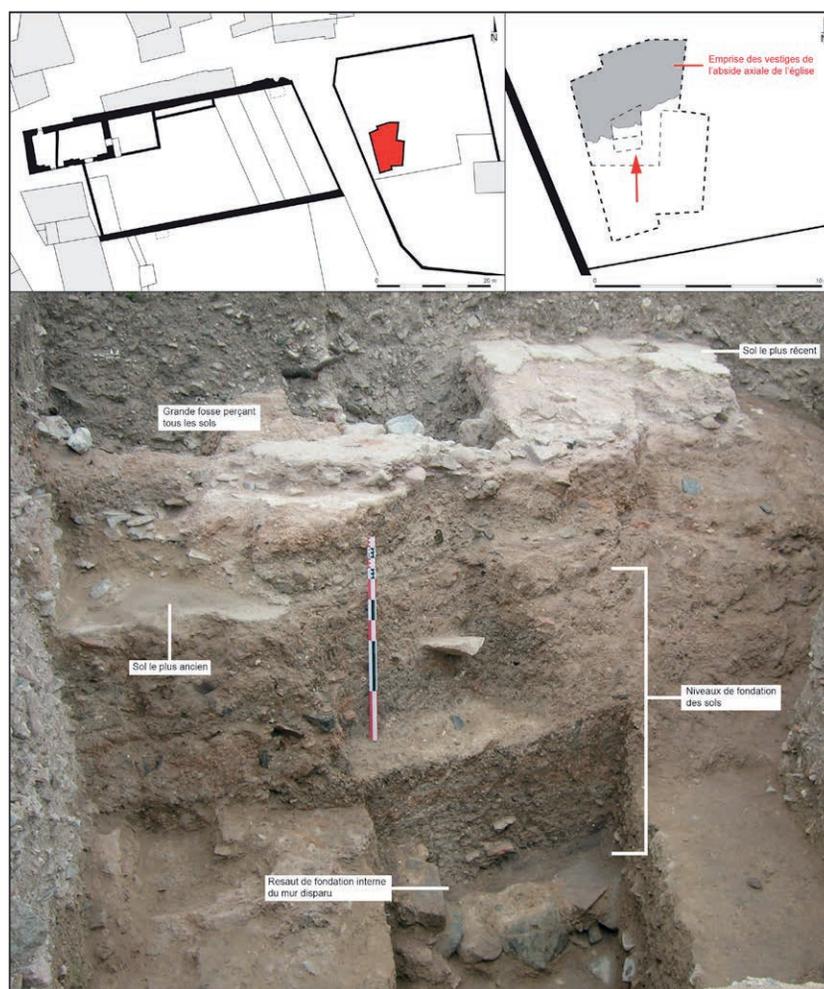


Fig. 28 Emprise du chevet, sondage d'évaluation : vue générale des niveaux de fondation et de circulation de l'abside axiale. Au centre, en bas, micro-sondage dans lequel a été mis au jour le ressaut (M 13) du mur disparu de l'abside axiale (cl. Olivia Puel, 2006).

5.1.1. Les fondations

Formé de plusieurs couches de terre argileuse, le bloc des fondations est assez homogène sur toute sa hauteur, qui oscille entre 1,40 et 2 m. Il a été suivi sur une longueur d'environ 5 m, du sud-ouest au nord-est. Son contour extérieur, très irrégulier, n'a pas conservé le négatif du mur disparu : il présente au contraire des courbes de niveau marquées, qui résultent des glissements progressifs survenus lors de la démolition. La réalisation d'un micro-sondage, à l'aplomb d'une coupe stratigraphique, pour analyser les couches successives, a mis au jour l'unique maçonnerie (M 13) du sondage : le ressaut de fondation interne du mur disparu qui entourait originellement les niveaux de fondation et de circulation. Cette maçonnerie, large de 0,50 m, a été observée sur une longueur d'à peine 1,30 m : elle est constituée de gros blocs de calcaire informes, liés par un mortier assez dur, qui comporte autant de chaux que de granulat (sables grossiers, graviers et quelques cailloux) mais aussi quelques végétaux (fig. 28).

Les couches de fondation (de bas en haut, US 81, US 62 et US 43) qui recouvrent ce ressaut et sur lesquelles reposent les sols, sont toutes composées de terre très argileuse et très compacte, mais elles ne sont pas identiques pour autant. Au-delà

de l'hétérogénéité de l'argile elle-même, elles contiennent des poches de sable ou d'argile pure, mais aussi de nombreux graviers, des fragments de terre cuite et quelques tessons de céramique (fig. 29). Elles doivent donc être interprétées comme des remblais rapportés dans l'optique de surélever le terrain naturel. La différence d'1,60 m observée entre le niveau inférieur du ressaut (env. 284,90 m NGF) et le niveau inférieur du sol le plus ancien (env. 286,50 m NGF) laisse entrevoir l'importance des travaux de terrassement préalables à la construction du chevet. La présence d'un niveau de mortier horizontal (US 71), très grossier, entre les deux couches argileuses inférieures témoigne quant à elle de la nécessité de stabiliser le terrain à mi-hauteur.

Dans la mesure où les niveaux de fondation n'ont pas été fouillés, le mobilier céramique est seulement composé de sept tessons, qui se partagent presque équitablement entre l'Antiquité (sigillée et commune claire) et le Moyen Âge. Prélevés dans les couches inférieures (US 81 et US 32), les tessons médiévaux pourraient, en théorie, fournir un *terminus post quem* pour la construction du chevet. Ils ont d'ailleurs été formellement identifiés par Alban Horry (céramologue à l'Inrap) comme des céramiques communes grises sombres qui, d'après les études récentes, se sont généralisées au XI^e siècle

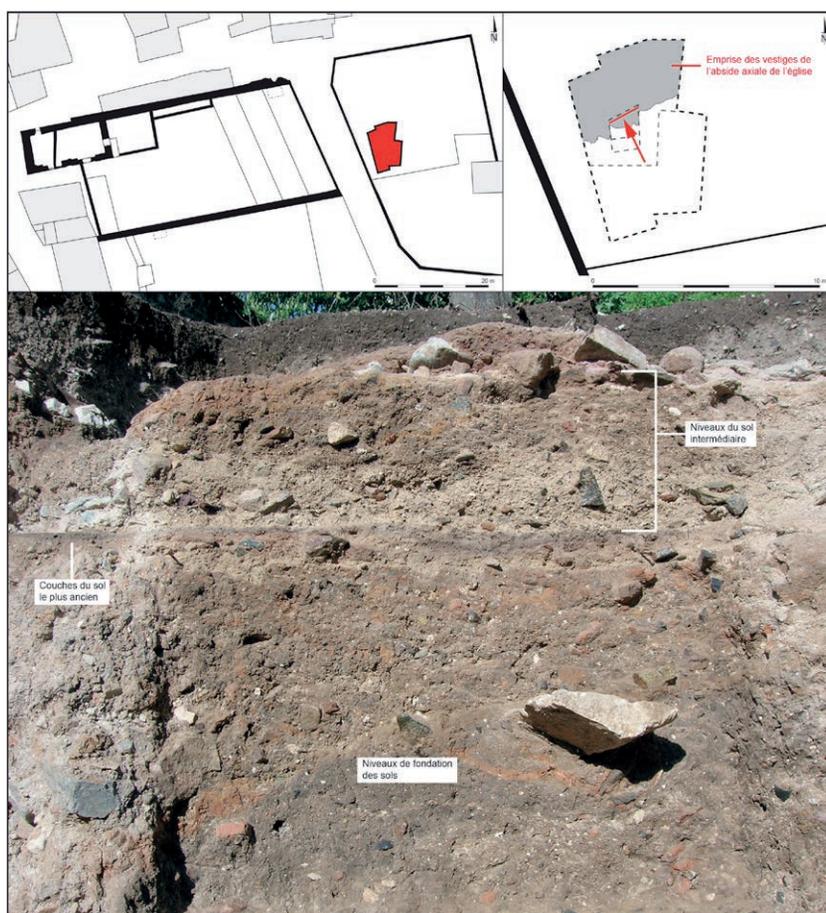


Fig. 29 Emprise du chevet, sondage d'évaluation : couches supérieures des fondations (US 62 et US 43) et niveau de circulation le plus ancien (US 66) (cl. Olivia Puel, 2006).

avant de devenir majoritaires au siècle suivant⁹⁸. La présence d'un tesson de céramique à fond marqué se révèle également intéressante dans la mesure où cette production semble, pour la région, caractéristique d'une époque – milieu X^e-XI^e siècle –, mais elle ne suffit pas à dater les niveaux étudiés. Le lot considéré est de toute évidence trop limité pour apporter de réelles conclusions. Reste que les premiers travaux sont attribués à l'abbé Dalmace, à la fin du XI^e siècle. Nous y reviendrons.

5.1.2. Les niveaux de circulation

Au sommet des fondations, les niveaux de circulation successifs sont compris dans une hauteur de 0,85 m environ. Ils possèdent des caractéristiques spécifiques et, à l'exception du premier, ils possèdent tous des traces de destruction plus ou moins brutale.

Visible uniquement en coupe (fig. 29), le sol le plus ancien est composé de trois couches superposées à savoir, de bas en haut, un niveau de mortier assez fin (US 66), qui peut être interprété comme la surface de circulation et dont la surface plane, bien qu'altérée par endroits, culmine à 286,48 m NGF; puis un autre niveau de mortier (US 61), très ponctuel, qui peut être identifié comme une recharge de sol; enfin, une couche de terre brun clair,

argileuse, comportant de nombreux nodules de charbon, qui correspond sans doute au niveau d'occupation. La simplicité de ce sol, potentiellement attribuable à l'abside axiale d'une grande église, ne doit pas surprendre. Il pourrait s'agir, par exemple, d'un niveau de circulation provisoire, similaire au sol en terre battue qui, dans l'abbatiale Saint-Philibert de Tournus, a précédé la mosaïque récemment mise au jour⁹⁹.

La structure du sol intermédiaire est très perturbée; elle suggère d'emblée d'attribuer le radier de fondation, très soigné, et les niveaux de mortier, très grossiers, à deux phases différentes résultant d'une contrainte survenue pendant son aménagement. Épais de 0,14 à 0,20 m, le radier (US 24) correspond à une couche de petites pierres liées par un mortier abondant à la texture fine et de couleur jaune pâle (fig. 30 a). Il est recouvert par des remblais hétérogènes (US 23 et US 25) qui ne peuvent en aucun cas être interprétés comme des couches de finition. Or, si la surface de ce radier est plane du côté ouest, elle possède en revanche une limite supérieure très irrégulière dans la stratigraphie. Elle semble donc avoir été altérée, ponctuellement, de manière assez brutale. De fait, le niveau de circulation associé à cette première couche pourrait avoir disparu à la suite d'une destruction volontaire. Il faut alors mentionner la présence, dans les remblais de démolition, d'un morceau de plaque de marbre et de deux fragments de

98. FAURE-BOUCHARLAT 2001; HORRY 2012.

99. SAPIN (dir.) 2004.

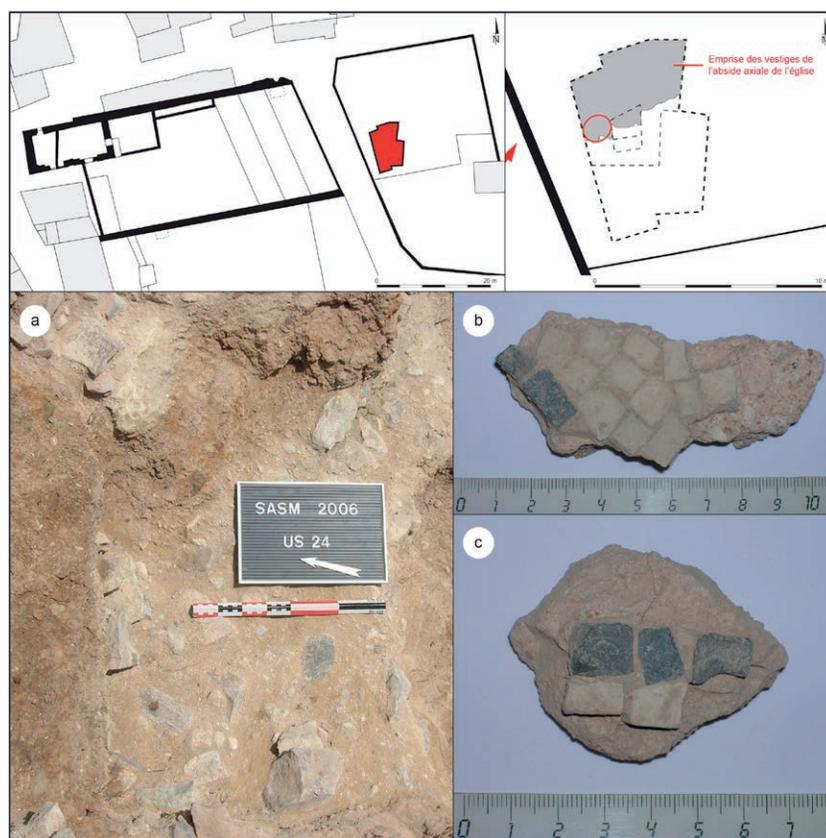


Fig. 30 Emprise du chevet, sondage d'évaluation : radier de fondation (US 24) du sol intermédiaire et fragment de mosaïque mis au jour dans les remblais de démolition (cl. Olivia Puel, 2006).

mosaïque, en position erratique, qui associent des tesselles blanches et noires (fig. 30 b). Ces fragments sont constitués d'une épaisse couche de mortier blanc, dur et hétérogène, et d'une couche de mortier de tuileau, fine et homogène, dans laquelle sont prises les tesselles. Aucun des niveaux de mortier utilisés dans les sols successifs ici mis au jour ne peut être rapproché, sur la foi d'une étude macroscopique et microscopique, de ces couches de mortier.

Au vu de ces indices complémentaires, il est possible d'envisager que le radier du deuxième sol ait été conçu pour recevoir une mosaïque de pavement, comprise entre 286,80 et 286,95 m NGF, qui aurait ensuite été détruite après un laps de temps indéterminé puis remplacée par des niveaux plus grossiers. Si cette hypothèse doit être considérée avec toute la prudence requise tant les arguments sont ténus, il n'est cependant pas inutile de rappeler que quatre grandes églises de la région – la cathédrale Saint-Jean-Baptiste, les abbayes d'Ainay et de l'Île-Barbe ainsi que la basilique Saint-Irénée – ont été dotées de mosaïques dans un intervalle chronologique correspondant, en dépit des difficultés de datation, au XII^e siècle¹⁰⁰. Un seul atelier pourrait d'ailleurs être à l'origine de ces sols prestigieux¹⁰¹. L'église Saint-Martin de Savigny n'aurait-elle pas, elle aussi, profité de cet élan régional? En admettant la validité de cette hypothèse, il faudrait aussi expliquer la destruction, apparemment brutale, de cette potentielle mosaïque.

Or, l'abbaye de Savigny a traversé, au début du XIII^e siècle, un épisode de crise lié au conflit qui l'opposa au puissant archevêque de Lyon, Renaud de Forez (1193-1217)¹⁰². Une bulle du pape Innocent III fait état de la destruction de l'abbaye et de l'invasion de deux châteaux¹⁰³. Le testament de Renaud de Forez, daté de 1226, confirme en partie cette version des faits : le prélat légua d'importantes sommes d'argent aux habitants des villages dévastés, reconnaissant du même coup ses exactions ; il ne fit en revanche aucun don à l'abbaye de Savigny, ce qui pourrait minimiser les dégâts perpétrés dans le monastère. Renaud de Forez, qui connaissait parfaitement les implications d'un grand chantier sur la vie religieuse, puisque sa cathédrale était en cours de reconstruction, ne se serait-il pas contenté d'arracher la mosaïque du chœur de l'église savinienne de manière à rabaisser les prétentions des moines? Il savait que cette action ciblée suffirait à désorganiser le chantier. Force est d'ailleurs de constater que les niveaux observés sur le radier, lors de la fouille, s'accorderaient parfaitement avec un sol provisoire mis en place dans l'urgence. Les remblais (US 23 et US 25) sont respectivement formés d'argiles variées, compactes mais tendres, à l'ouest, et de terre brune, très caillouteuse, à l'est ; les niveaux supérieurs (US 21 et US 22) sont des couches de mortier – rose dans le premier cas, beige dans le second – qui se chevauchent ponctuellement mais qui correspondent à un même niveau de circulation, implanté à 286,95 m NGF.

100. BÉGULE 1880 et 1905; CHAGNY 1935, par exemple.

101. BARRAL I ALTET 2010a, p. 177-178, p. 269-277 et p. 377. Voir aussi GUILLEMAIN 2004.

102. Au sujet de ce conflit, voir : GALLAND 1994, p. 272-274.

103. *Patrologie latine*, CXXV, col. 1299.

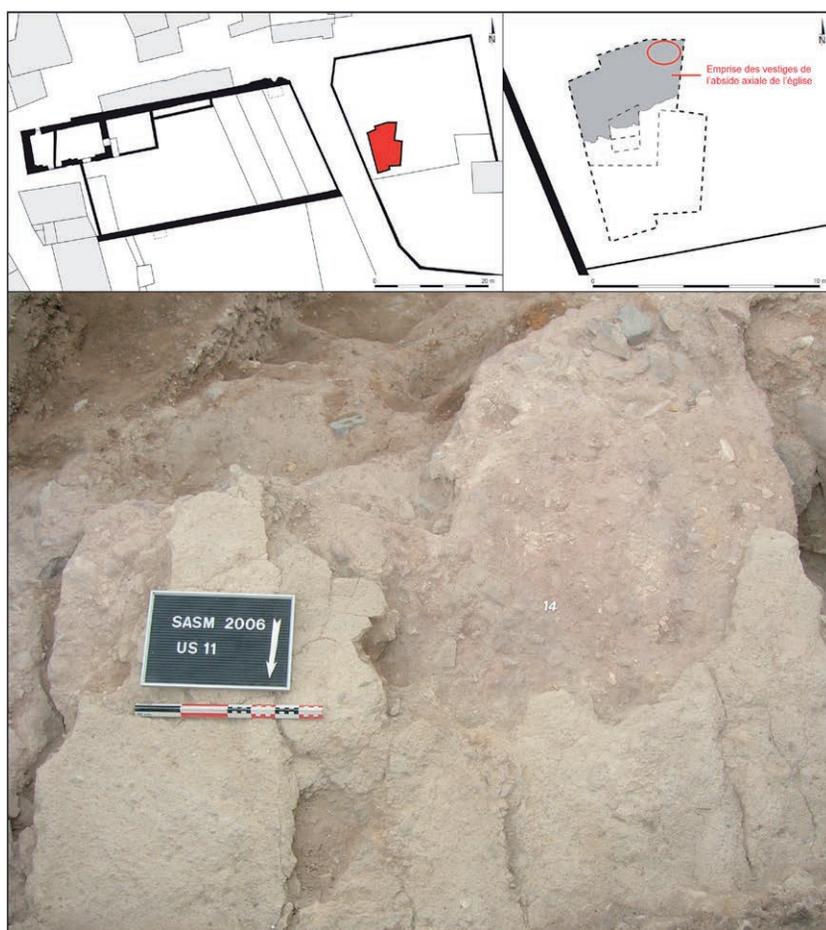


Fig. 31 Emprise du chevet, sondage d'évaluation : vue générale du sol le plus récent avec les empreintes de dalles sur le radier (US 11) (cl. Olivia Puel, 2006).

Le niveau de circulation suivant n'est que partiellement préservé. Subsistent, de bas en haut, un radier de fondation (US 16), composé d'une terre brune et de pierres soigneusement disposées, puis trois niveaux ponctuels de mortier (US 15, US 17 et US 18), assez grossiers, et enfin une couche de mortier rose (US 14), à la texture plus fine. Ce niveau supérieur, dont l'épaisseur varie de 0,5 à 4/5 cm, possède une surface plane et régulière, placée à 287,10 m NGF. Il est recouvert par un remblai très hétérogène (US 12) qui ne peut être attribué à la même séquence chronologique. Il doit donc être interprété comme le lit de pose d'un sol disparu, dont les matériaux ont pu être récupérés lors de l'aménagement du sol postérieur. Le niveau de circulation ainsi attesté a vraisemblablement été aménagé en lieu et place du sol provisoire, lui-même créé après la destruction de la mosaïque présumée. Il ne bénéficie d'aucun critère de datation.

Enfin, le sol le plus récent recouvre tous les niveaux antérieurs ; il a été observé sur une surface plus importante que les précédents (fig. 31). Il n'est composé que de deux couches : le remblai évoqué ci-dessus (US 12) qui est un mélange hétérogène de terre, de pierres et de nodules de mortier et qui, par son épaisseur variable (4 à 12 cm), nivelle le terrain ; puis un niveau de mortier horizontal (US 11), assez grossier, qui a conservé des empreintes de dalles, espacées par des intervalles assez réguliers de 0,40 à 0,45 m. Si, une fois encore, le niveau de circulation a disparu, il peut néanmoins être restitué sous la forme d'un dallage de

pierres, localisé autour de 287,35 m NGF. Notons, en outre, que la structure peu soignée et minimaliste de ce sol contraste avec les dimensions importantes des dalles. Son aménagement semble donc témoigner à la fois d'une économie de moyens et d'une recherche de monumentalité. L'absence de mobilier associé empêche de dater ce niveau de circulation sur des critères archéologiques. Les empreintes de dalles rappellent, en revanche, la mention selon laquelle Étienne de Varennes aurait aménagé un nouveau pavement dans l'église Saint-Martin, à la charnière du XIII^e et du XIV^e siècle. L'abbé signerait alors une rénovation rendue nécessaire par les événements possiblement survenus quelques quatre-vingts ans plus tôt et qui n'auraient fait l'objet, entre temps, que de solutions provisoires.

5.1.3. Le négatif d'une structure bâtie

Tous les niveaux de circulation sont, par ailleurs, percés par une large fosse (US 50), localisée contre la berme nord du sondage. L'impossibilité de repousser la limite de fouille nous a privés d'une vision globale de la structure qui, en dépit d'une perturbation postérieure (US 19) sur sa bordure méridionale, possède une forme sensiblement rectangulaire (fig. 32). Cette fosse, qui mesure *a minima* 2,50 m de long pour 1,50 m de large, a été fouillée sur une profondeur limitée à 0,60 m, ce qui a cependant mis en évidence deux faits importants. D'une part,

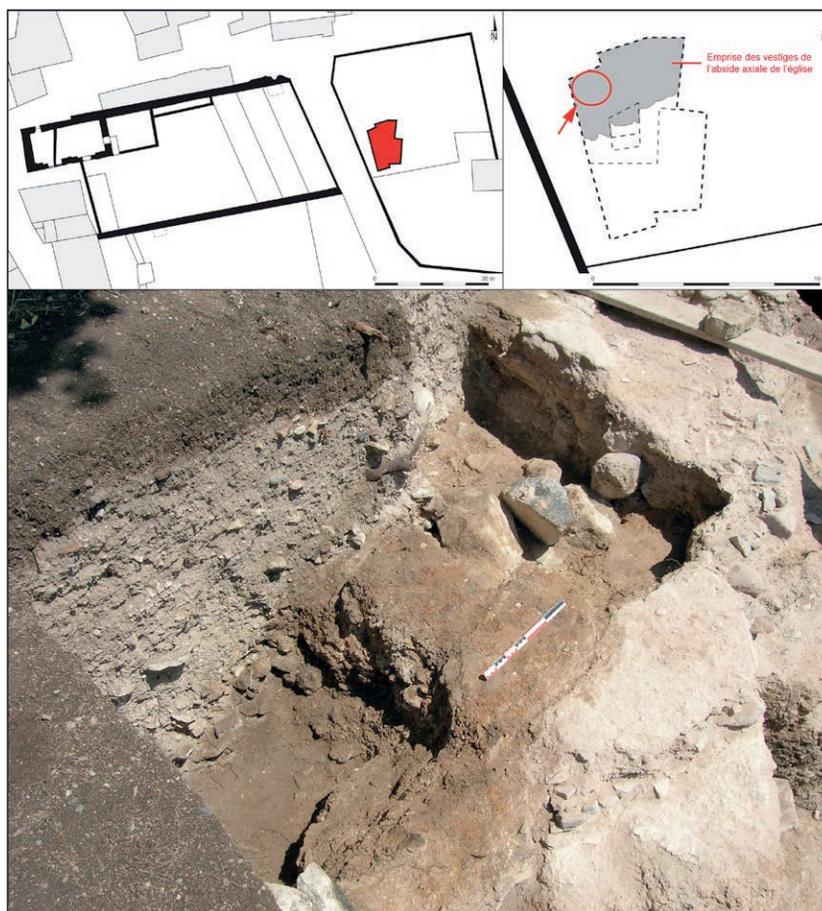


Fig. 32 Emprise du chevet, sondage d'évaluation : empreinte d'une structure disparue (US 50), qui perçait tous les niveaux de circulation (cl. Olivia Puel, 2006).

ses parois sont verticales et elles sont couvertes par un mortier lissé (US 96 et US 97) qui laisse apparaître, par endroits, les sols évoqués ci-dessus ; d'autre part, son comblement est majoritairement constitué par un remblai de démolition (US 10) très caractéristique. La fosse considérée correspond donc au négatif d'un aménagement articulé avec le sol le plus récent, sans pour autant lui être contemporain. S'agissait-il d'une structure enfouie, comme un caveau funéraire, ou d'une structure en élévation, comme un autel ? Il est bien difficile, en l'état actuel des connaissances, de proposer une identification.

Tout au plus pouvons-nous souligner la présence, dans le remblai de comblement, de nombreux fragments de mortier et, surtout, d'enduits peints : sur les cinquante-cinq fragments prélevés – dans un cubage de seulement 0,75 m³ – vingt portaient des badigeons bleu et violet, quinze autres portaient des badigeons rouge et blanc, et d'autres, moins nombreux, portaient des badigeons blanc, rouge, vert et jaune. Quelle qu'ait été sa fonction, l'aménagement présumé était vraisemblablement décoré par ces enduits peints, sur lesquels aucun motif n'a été repéré. Le remblai de démolition a, par ailleurs, livré trois tessons de céramique moderne (céramique verte sur engobe, céramique glaçurée et service jaune) qui suggèrent que la démolition de cette structure bâtie est intervenue entre la fin du XVIII^e et le XIX^e siècle ce qui, en soi, n'a rien de surprenant.

5.1.4. Emprise restituée de l'abside

Les vestiges analysés ci-dessus ont livré des informations inédites sur les sols successifs d'un corps de bâtiment qu'il convient à présent de caractériser. L'exercice est délicat pour différentes raisons : d'abord, parce que le secteur est visuellement isolé par rapport aux gouttereaux de l'église ; puis, parce que la surface d'observation est très limitée¹⁰⁴ ; ensuite, parce que le mur périmétral a été détruit ; enfin, parce que les niveaux de fondation et de circulation se sont partiellement effondrés. La bordure extérieure des structures considérées est en conséquence très irrégulière (fig. 33).

La base des couches de fondations et le ressaut, mis au jour dans le micro-sondage central, dessinent cependant une courbe légèrement convexe qui pourrait s'accorder avec un bâtiment semi-circulaire, ou à pans coupés, atteignant 8 à 9 m de diamètre. Leur projection symétrique vers le nord, permet d'obtenir un tracé schématique du bâtiment présumé qui aurait alors la particularité de se trouver, au nord comme au sud, à la même distance des limites parcellaires du terrain, elles-mêmes situées dans le prolongement des murs gouttereaux de l'église. Aussi pouvons-nous raisonnablement attribuer les structures mises au jour à l'abside axiale, dédiée à saint Martin.

¹⁰⁴. Les conditions de fouille, en particulier la profondeur des structures, et la présence d'un arbre au nord du sondage interdisaient toute extension dans cette direction.



Fig. 33 Emprise du chevet, sondage d'évaluation : plan archéologique des niveaux de fondation et de circulation (1/50) (relevé Baptiste Quost et Olivia Puel; DAO Aurélie Devillechaise, Olivia Puel et Charlotte Ybard, 2018).

5.2. LES CHAPELLES LATÉRALES

D'après l'analyse proposée ci-dessus, les ouvriers chargés de la démolition du chevet, au XIX^e siècle, creusèrent le terrain sur une longueur d'au moins 12 m pour récupérer les matériaux d'un mur qui pouvait mesurer au maximum 2 à 3 m de large¹⁰⁵. L'ampleur de ces travaux se justifiait nécessairement par la

105. À titre de comparaison, le mur gouttereau de la nef mesure, côté sud, 2,40 m de large.

présence, au sud de l'abside principale, d'une autre structure bâtie fournissant, elle aussi, une grande quantité de remplois. Il est alors tentant de restituer, en lieu et place des remblais contemporains, une, ou deux, absidiole(s) latérale(s), dont l'existence est en outre confirmée par les textes. Les procès-verbaux révolutionnaires ont effectivement révélé l'existence, de part et d'autre de l'abside principale, de deux chapelles dédiées à saint Benoît et à saint Nicolas d'un côté, à saint Pierre et à saint Étienne de l'autre. En l'absence de vestige archéologique, mais aussi de toute allusion directe à leur création

dans la documentation, leurs mentions dans les manuscrits liturgiques, aussi difficiles soient-elles à interpréter, constituent les seuls indices exploitables dans une optique à la fois chronologique et spatiale.

5.2.1. Une configuration ancienne

En l'état actuel des connaissances, les quatre chapelles latérales du chevet semblent apparaître pour la première fois dans les écrits de Benoît Mailliard à la fin du xv^e siècle. D'après l'analyse de ses différents manuscrits, l'auteur utilisait les deux termes d'« autel » et de « chapelle » non pas indifféremment mais, au contraire, sciemment, en fonction de ses objectifs. Ainsi usait-il du premier terme lorsqu'il voulait localiser une tombe avec précision, comme celle d'Étienne de Varey – « [...] *ante altare Sancti Stephani* [...] »¹⁰⁶ –, mais plutôt du second terme lorsqu'il voulait indiquer un cheminement particulier, comme celui que l'abbé devait suivre pour rejoindre le chœur – « [...] *tunc enim intrat domnus abbas chorum per portam capelle Sancti Petri et sedet in prima sede chori dextri* [...] »¹⁰⁷. Distinguer les autels isolés de ceux qui prenaient effectivement place dans une chapelle pourrait donc se révéler ardu. Le *Liber manuale prioris* fournit pourtant, dans le cas du chevet, une mention précieuse : dans le chapitre consacré aux devoirs du grand-sacristain, Benoît Mailliard dressa en effet une liste des autels sur lesquels cet officier était chargé d'entretenir une lampe ardente.

« Quant aux cinq lampes qui doivent brûler, ce sont celle que le sacristain tient devant le grand autel et quatre autres qui doivent être sur les autels collatéraux, c'est-à-dire ceux des saints Pierre, Étienne, Benoît et Nicolas¹⁰⁸. »

Nonobstant l'absence du terme « chapelle », l'association de l'autel majeur, d'une part, et des autels collatéraux, dédiés aux saints Pierre, Étienne, Benoît et Nicolas, apporte ici une preuve formelle de l'existence, à la fin du Moyen Âge, d'un chevet doté d'une abside et de quatre chapelles latérales qui possédaient déjà les vocables signalés, trois siècles plus tard, dans les sources révolutionnaires. Est-il alors possible de remonter plus haut, grâce aux archives antérieures, afin de réfléchir sur la datation de leur construction ?

L'ordinaire du xiii^e siècle contient plusieurs mentions des autels Saint-Nicolas, Saint-Benoît, Saint-Pierre et Saint-Étienne, qui n'apportent pourtant pas de preuves directes de leur localisation dans une chapelle. Mais, à l'occasion de la fête de saint Laurent (10 août), il cite explicitement l'autel majeur et ses deux autels collatéraux, dont l'autel Saint-Étienne ne fait d'ailleurs pas partie.

« Avant les Vêpres, on orne l'autel majeur et ses deux collatéraux, ainsi que l'autel Saint-Étienne, qui est en honneur de saint

Laurent, et l'autel Sainte-Croix, et Sainte-Marie, et les formes dans le chœur¹⁰⁹. »

L'hypothèse selon laquelle les quatre chapelles du chevet étaient déjà en place au moment de la rédaction de cet ordinaire, dans le deuxième quart du xiii^e siècle, est donc vraisemblable. L'attribution de cette configuration du chevet à la construction même de l'église pourrait aussi trouver un argument important dans la titulature de l'un des autels du chevet : celui de saint Nicolas. Le *Liber consuetudinum* explique en effet l'origine de ce culte dans l'abbaye de Savigny.

« Aux vigiles de la Saint-Nicolas, après la messe, on orne le chœur et les formes. On met un rideau en lin, avec trois tentures, derrière l'autel majeur, on allume neuf cierges devant l'autel. On orne l'autel majeur et les autres autels de l'église comme d'habitude. On orne l'oratoire Saint-Nicolas de rideaux et de tentures, qu'un cierge brûle constamment devant cet autel. Cette solennité pour un tel confesseur a été instituée par l'abbé Dalmace pour être accomplie solennellement. Et ce même abbé de bonne mémoire a décidé que tous les obédienciers de Saint-Martin de Savigny qui résident dans l'archevêché de Lyon se réuniront pour honorer cette solennité¹¹⁰. »

C'est donc Dalmace, abbé de Savigny entre 1051-1056 et 1080, qui aurait introduit à Savigny le culte du saint confesseur à une époque relativement précoce par rapport à l'Église de Lyon¹¹¹. D'après Pauline Gendry, cette dévotion pourrait avoir transité par l'Italie du Nord, par l'intermédiaire des régions alpines où l'abbaye détenait d'importants prieurés¹¹². Quelle que soit l'explication, certaines coïncidences ne peuvent manquer de retenir l'attention : à la fin du xi^e siècle, Dalmace entreprit la construction de l'église Saint-Martin, d'une part, et il introduisit dans le monastère ce nouveau culte, auquel il attribua d'emblée le rang de fête solennelle, d'autre part. Ne faudrait-il pas, dans ces conditions, envisager que cet abbé ait lui-même fondé la chapelle Saint-Nicolas et qu'il ait lui-même prévu sa construction ? Si cette hypothèse se révélait exacte, alors la configuration du chevet, telle qu'elle est connue pour la fin du Moyen Âge et pour l'époque moderne, pourrait éventuellement remonter à l'édifice originel.

5.2.2. Localisation des chapelles

Les sources les plus anciennes ne sont d'aucun secours pour localiser les quatre chapelles du chevet les unes par rapport

109. AD Rhône, 1 H 20, fol. 103v, GENDRY 2012, p. 343 : *Ante vesperos, paretur majus altare et duo sibi collateria, altare quoque Sancti Stephani, quod est in honore sancti Laurentii, et altare Sancti Crucis, et Sancte Marie, et forme in choro.*

110. AD Rhône, 1 H 20, fol. 3v : GENDRY 2012, vol. 2, p. 19 : *In vigilia sancti Nicolai, post missam, paretur corus et forme. Cortina linea cum tribus palliis retro majore altare mitatur, novem cerei ante altare accendantur. Majus altare et omnia ecclesie altaria more solito parentur. Oratorium Beati Nicolai cortinis et palliis ornetur, ante cujus altare una candela assidue ardeat. Hec sollempnitas tanti confessoris a domno Dalmacio abbate sollempniter fieri constituta est. Decrevitque isdem donnus bone memoriae ut omnes hobedienciarum Sancti Martini Saviniacensis in archiepiscopatum Lugdunensem commanentes ad onorem tante sollempnitatis convenirent.*

111. La plus ancienne mention du culte à Lyon figure dans l'ordinaire du chapitre Saint-Jean, dans la seconde moitié du xi^e siècle : COLLOMB 1997, p. 27.

112. GENDRY 2012, vol. 1, p. 164-169.

106. *De sepulturum religiosorum / abbatum*, fin xv^e siècle : BnF, lat. 10036, fol. 44.

107. Livre des bénédictions et des cérémonies, 1491 : AD Rhône, 1 H 27/2-1, fol. XIXr.

108. AD Rhône, 1 H 21, fol. 33r (communication de P. Ganivet) : *Quinque autem lampades que ardere debent sunt illa quas tenet sacrista coram magno altare, et quatuor alie que debent esse in altaribus collateralibus, videlicet sanctorum Petri, Stephani, Benedicti et Nicolay.*

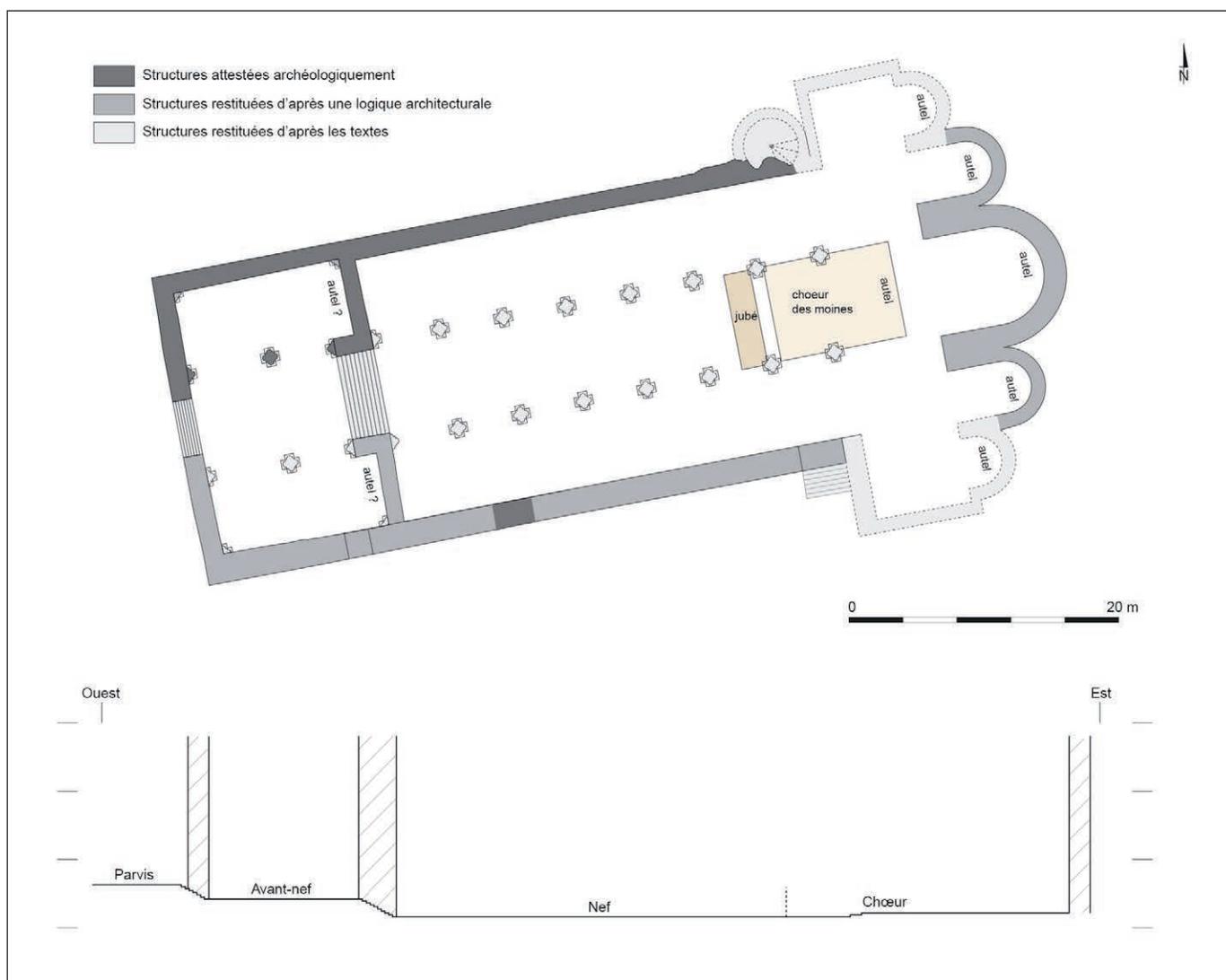


Fig. 34 Hypothèse de restitution de l'église Saint-Martin en plan et en coupe (DAO Olivia Puel, 2018).

aux autres. Si les manuscrits de Benoît Mailliard fournissent quelques indices pour la fin du Moyen Âge, c'est le *Liber refusionum et ceremoniarum*, rédigé à l'initiative de François II d'Albon en 1608, qui livre des données décisives. Ce coutumier décrit le déroulement des cérémonies religieuses célébrées par les moines, au titre des messes ou des offices. De fait, il contient de très nombreuses mentions du chœur monastique qui permettront, le moment venu, d'en proposer une restitution en plan. Pour l'instant, il suffit de s'appuyer sur une citation relative aux accès empruntés par le grand-sacristain pour se rendre au chœur :

«Cependant, parce que les charges diverses et variées qui pèsent sur son office le contraignent très fréquemment à sortir du chœur et à y entrer par une porte, le grand sacristain pourra le faire par n'importe quelle porte du chœur, et il descendra dans le chœur s'il est entré par la porte Saint-Pierre, par l'escalier de droite, mais s'il est entré par la porte Saint-Benoît, par l'escalier de gauche [...]»¹¹³.

113. AD Rhône, 1 H 27/3, fol. 168 : *Sacrista maior tamen quia, propter varia et diversa onera officio suo incumbentia, saepissime cogitur exire et intrare chorum per portam hoc poterit facere per quamcumque portam chori et descendit in*

D'après cet extrait, le chœur possédait deux entrées latérales : la porte Saint-Pierre, tirant nécessairement son nom de la chapelle, était associée au chœur droit, tandis que la porte Saint-Benoît, tirant aussi son nom de la chapelle, était associée au chœur gauche. Pour localiser les deux chapelles, du côté nord ou du côté sud, il faudrait donc connaître le point de vue adopté, dans ces manuscrits, pour désigner la droite et la gauche : depuis la nef vers le chœur, ou depuis le chœur vers la nef ? Lieu essentiel de la liturgie, l'autel majeur, alors situé au fond du chœur monastique, était sans doute le point de référence des moines qui, depuis les stalles, regardaient dans sa direction. Aussi pouvons-nous admettre que la chapelle Saint-Pierre, et donc la chapelle Saint-Étienne, étaient placées au sud de l'abside axiale tandis que la chapelle Saint-Benoît, et donc la chapelle Saint-Nicolas, étaient placées au nord. Cette répartition est en outre confirmée, sur le plan révolutionnaire, par la mention écrite de la chapelle Saint-Benoît du côté nord de l'église.

chorum, si per portam Sancti Petri intraverit, per gradum dextri, si vera per portam Sancti Benedicti per gradum sinistrum [...].

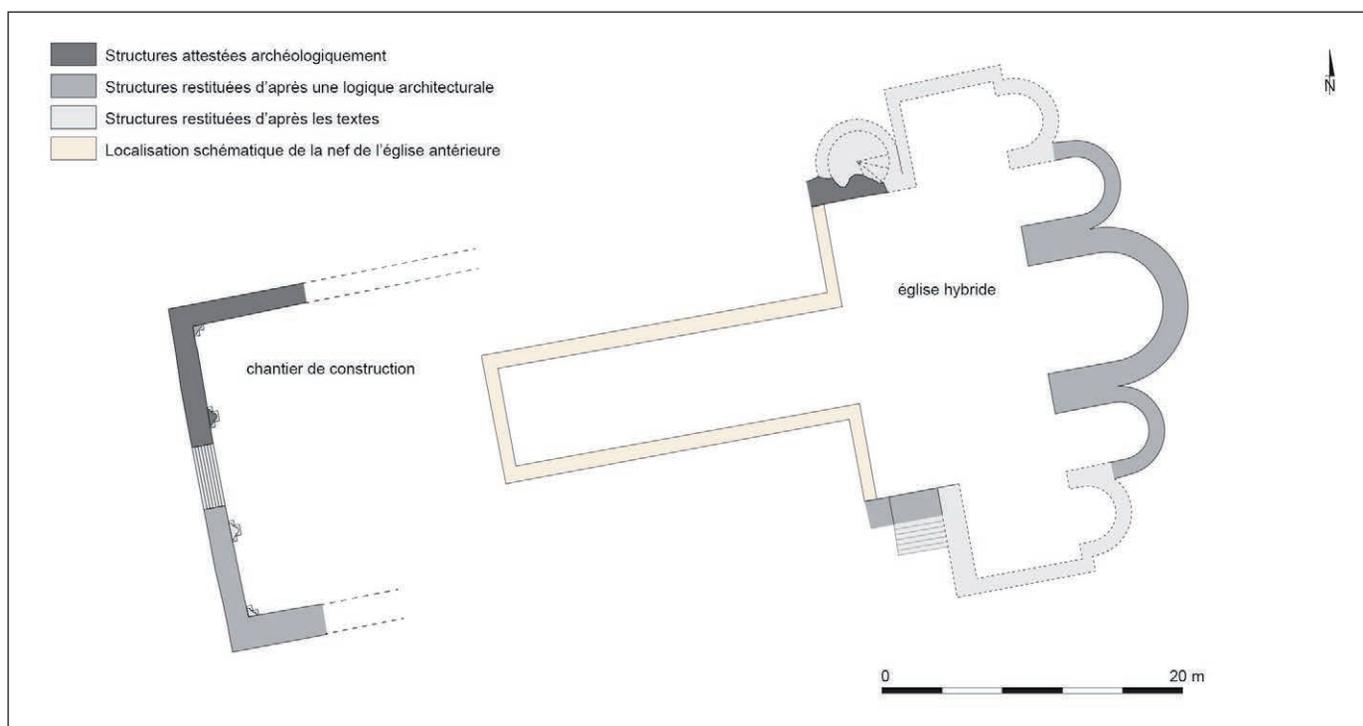


Fig. 35 État présumé de l'avancement des travaux de reconstruction de l'église Saint-Martin au moment de la rédaction du cartulaire vers 1135 (DAO Aurélie Devillechaise et Olivia Puel, 2018).

À ce stade de l'analyse, la documentation textuelle suggère que l'église Saint-Martin fut dotée, dès sa construction à la fin du XI^e siècle, d'un chevet développé constitué d'une abside axiale et de quatre chapelles latérales. Les vestiges archéologiques ne contredisent pas cette hypothèse, au contraire, mais ils n'autorisent pas la restitution de son plan pour autant.

6. CONCLUSIONS

Au terme de sa construction, l'église Saint-Martin de Savigny présentait vraisemblablement, d'ouest en est, un avant-corps monumental, doté d'une chapelle haute, une nef vaste mais modeste dans son architecture, un transept saillant, surplombé par le clocher et, enfin, un chevet développé (fig. 34). Elle constituait un édifice aux proportions vastes et harmonieuses. Avec sa longueur d'environ 60 m et sa largeur de 22,80 m, elle était sans doute plus imposante, en termes de dimensions, que les abbayes d'Ainay (45 × 21,30 m) ou de l'Île-Barbe (53 × 16,50 m); elle ne pouvait pas concurrencer, en revanche, la cathédrale de Lyon (70 × 22,50 m). La datation absolue de cette église reste délicate tant les arguments archéologiques font défaut pour le chevet mais aussi, et surtout, pour la nef et le transept. La chronologie relative de la construction est heureusement bien établie et elle permet de proposer des hypothèses nouvelles tenant compte des données textuelles, sans pour autant leur accorder la primauté sur les résultats archéologiques.

Plusieurs arguments sont à faire valoir : d'abord, l'existence d'une première église carolingienne, en lieu et place de l'église considérée, et l'attribution des premiers travaux à l'abbé Dalmace, dans les années 1050-1080; ensuite, le décalage d'un siècle entre la datation envisagée (mais incertaine)

du chevet, dans la seconde moitié du XI^e siècle, et la datation présumée du premier niveau de l'avant-nef, dans la seconde moitié du XII^e siècle; enfin, la présence d'une césure hautement significative sur le mur gouttereau nord de la nef. Ces indices convergent vers l'hypothèse d'une construction de l'église par enveloppement autour de l'édifice antérieur. Un premier chantier débiterait à l'est par le chevet; il engloberait aussi le transept, peut-être le clocher, et la première travée de la nef jusqu'à la harpe d'attente, située immédiatement à l'ouest de la tourelle d'escalier supposée. Par la suite, un second chantier commencerait à l'ouest par le rez-de-chaussée de l'avant-nef; il concernerait aussi la nef, dans sa quasi-totalité, jusqu'à la harpe d'attente auparavant citée. Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, l'église préexistante aurait cédé la place à la nouvelle, tout en garantissant, par sa conservation partielle, le maintien des célébrations religieuses pendant toute la durée des travaux.

Or, cette hypothèse trouve une confirmation patente dans la notice que le cartulariste consacra, dans le deuxième quart du XII^e siècle, à l'abbé Gausmar, qui avait gouverné l'abbaye deux siècles plus tôt, entre 954 et 984. Le texte expose les mérites de celui qui allait devenir, pour les moines saviniens, le saint homme :

« Pour la protection et l'ornement de son église, ce très saint homme apporta de Jérusalem de nombreuses reliques de saints, dont il enserra une partie dans la croix d'argent qui, aujourd'hui encore, se situe au milieu de l'église, et que lui-même avait faite; il fit aussi la couronne d'or et d'argent qui est encore suspendue dans l'église, devant la susdite croix, et un très grand calice d'argent, et cinq tables en argent, qu'il recouvrit d'or convenablement¹¹⁴. »

114. Bernard 1853, vol. 1, p. 87 : *Hic sanctissimus vir ad munimentum et ornatum suae ecclesiae detulit ab Jerusalem multas sanctorum reliquias, quarum partem*

Au-delà des données relatives à la première église Saint-Martin, qui ont été exploitées dans un récent article sur le monastère antérieur à l'an Mil¹¹⁵, cet extrait précise clairement que l'église qui existait du temps de l'abbé Gausmar, au x^e siècle, était toujours en élévation à la date de rédaction du cartulaire. Le constat pourrait sembler aberrant, puisque la notice de Dalmace, qui mentionne la reconstruction de l'abbatiale, figure dans le même manuscrit. Il est au contraire tout à fait pertinent, il permet même d'affiner la chronologie envisagée ci-dessus. Il faut, à vrai dire, nuancer le propos. Vers 1135, l'église de Gausmar n'était pas entièrement conservée : seuls subsistaient ses reliquaires précieux, suspendus au-dessus d'un probable autel de la Croix ; l'église de Dalmace n'était pas entièrement construite : seul son sanctuaire devait être achevé afin d'accueillir l'autel majeur, nécessairement consacré. Le cartulaire traduit en effet, à travers ces deux notices abbatiales, une réalité concrète : l'église Saint-Martin de Savigny était alors un lieu de culte hybride composé, à l'ouest, de la nef de l'ancien édifice et, à l'est, du chevet et du transept du nouvel édifice (fig. 35). Ancienne et nouvelle église coexistaient donc, assurant de fait la continuité du culte et des offices. Le point de jonction théorique entre l'une et l'autre était, en toute logique, situé entre ces hauts lieux de la liturgie monastique : l'autel de la Croix et les reliquaires suspendus à l'ouest et l'autel majeur à l'est. En d'autres termes, la reconstruction de l'église par Dalmace s'effectua autour des reliques que Gausmar avait apportées de Jérusalem. Le point de jonction archéologique est, quant à lui, localisé au niveau de la tourelle d'escalier du transept, c'est-à-dire au niveau du jubé tel qu'il apparaît dans les manuscrits liturgiques à partir du xiv^e siècle. Dans ces conditions, il ne serait pas surprenant que, tout en embellissant l'intérieur de l'église, Étienne de Varennes ait lui aussi respecté ce lieu sacré depuis les origines.

Revenons-en à présent aux premiers temps de la reconstruction, à cet intervalle de quelques décennies au cours desquelles l'abbatiale, mais aussi le monastère, changèrent radicalement de physionomie. Le projet de reconstruction de Dalmace concernait nécessairement l'édifice dans son entier. L'entreprise était pour le moins ambitieuse et elle requérait des efforts soutenus, tant dans la gestion économique et logistique du chantier de construction que dans l'organisation pratique de la cohabitation entre les moines et les bâtisseurs. Pendant une longue période, entre l'abbatiale de Dalmace et celui de Ponce (1111-1135/1139), elle bénéficia sans nul doute de conditions très favorables, d'abord parce que l'abbaye de Savigny était alors une grande puissance sur les plans politique et économique, ensuite parce que d'autres chantiers régionaux, comme celui de la cathédrale, n'étaient pas encore ouverts. Elle connut certainement une progression moins linéaire, plus aléatoire, par la suite : sa prospérité économique lui autorisait possiblement de grandes dépenses, mais son influence

politique commençait à diminuer. Le chantier de la cathédrale l'accompagnait désormais, retenant à Lyon de nombreux artisans, mais constituant aussi une source d'inspiration.

Certains des vestiges de cette église présentent d'ailleurs des caractéristiques architecturales qui pourraient les rapprocher d'un mouvement qualifié de « Renaissance du xii^e siècle », qui a été mis en évidence dès les années 1970¹¹⁶. Cette renaissance médiévale investit le domaine culturel au sens large mais, dans la vallée du Rhône, elle toucha en particulier l'architecture religieuse monumentale qui cherchait aussi bien une esthétique visuelle qu'une référence technique. À Cluny, par exemple, le placage en grand appareil, dans le transept de l'église, relevait d'un choix purement décoratif¹¹⁷, tandis qu'à Saint-Lazare d'Autun¹¹⁸ ou, plus encore, à la cathédrale de Lyon, l'emploi d'un véritable appareil de pierres de taille entraîna une révolution structurelle¹¹⁹. À Savigny, les vestiges sont évidemment trop réduits pour conclure que l'édifice de Dalmace s'inscrivait, lui aussi, dans ce mouvement. Mais l'emploi du grand appareil dans l'avant-nef, ou l'aménagement d'un probable pavement de mosaïque dans l'abside axiale, pourraient néanmoins témoigner d'une certaine influence qui, dans la seconde moitié du xii^e siècle, s'exprima pleinement dans les églises lyonnaises, au premier rang desquelles figurent la cathédrale et l'église Saint-Martin d'Ainay.

En tout état de cause, la reconstruction de l'église Saint-Martin de Savigny constitua, à l'échelle du monastère, un événement majeur, au même titre que la rédaction du cartulaire. Menées de front, quoiqu'avec un léger décalage, ces deux entreprises procédaient d'ailleurs de la même volonté, de la part des moines, d'affirmer leur puissance, d'afficher leur légitimité, de défendre leurs intérêts et de construire leur mémoire. Pour traduire ces prétentions dans la pierre, les concepteurs de ce nouveau lieu de culte n'hésitèrent pas à mettre en œuvre un chantier ambitieux malgré les contraintes inévitables, liées au bâti préexistant et à la forte déclivité du terrain naturel. Furent-ils aussi à l'origine du déplacement de la sépulture de leur saint abbé, Gausmar, dans la chapelle Saint-Nicolas du nouveau chevet ? Ce transfert, qui faisait suite à un miracle trouvant sa première occurrence dans le cartulaire, est loin d'être anodin. Il fut décidé à une époque indéterminée, peut-être dès l'achèvement du chevet – pourquoi le cartulaire mentionnerait-il le miracle s'il en était autrement ? Les moines n'auraient-ils pas donné une plus grande visibilité à « leur » saint en déplaçant sa dépouille dans la grande église du monastère, celle où le peuple était susceptible de venir assister à certaines célébrations ?

Le résultat fut-il à la hauteur de leurs attentes ? L'architecture de l'église était visiblement contrastée mais la seule présence du clocher et de l'avant-nef monumentale, en face des tours de l'entrée, suffisait à marquer le paysage. L'abbaye était bien le seul maître sur ses terres : nul ne pouvait manquer de la voir, ni de l'entendre.

quamdam in cruce argentea, quae usque hodie in medio ecclesiae consistit, quam et ipse fecerat recondidit, fecit et coronam auream et argenteam quae adhuc pendet in ecclesia, ante praefatam crucem, et maximum calicem argenteum, et quinque tabulas argenteas quas convenienter deauravit [...].

115. PUEL 2019.

116. LASSALLE 1970.

117. BAUD 2003, REVEYRON 2010 p. 109-111.

118. BERRY 2008, p. 251.

119. REVEYRON 2010, p. 111-113.

BIBLIOGRAPHIE

- BAUD A.
2003, *Cluny, un grand chantier médiéval au cœur de l'Europe*, Paris, Picard.
- BARBARIN P., DURAND J.-D., REPELLIN D. et REVEYRON N. (dir.)
2011, *Lyon : primatiale des Gaules*, Strasbourg, La Nuée bleue, collection La Grâce d'une cathédrale.
- BARRAL I ALTET X.
2010, *Le décor du pavement au Moyen Âge : les mosaïques de France et d'Italie*, Rome, École française de Rome, collection de l'École française de Rome, n° 429.
- BÉGULE L.
1880, *Monographie de la cathédrale de Lyon*, Lyon, Mougins-Rusand.
1905, *Les incrustations décoratives des cathédrales de Lyon et de Vienne*, Lyon, Picard.
- BERNARD A. (dir.)
1853, *Cartulaire de l'abbaye de Savigny, suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay*, Paris, Imprimerie impériale, Collection de documents inédits sur l'histoire de France, vol. 1.
- BESSAC J.-C.
1986, *L'Outillage traditionnel du tailleur de pierres de l'antiquité à nos jours*, Paris, Éditions du CNRS.
- BINDING G. et LINSCHIED-BURDICH S.
2002, *Planen und Bauen im frühen und hohen Mittelalter, nach den Schriftquellen bis 1250*, Darmstadt, éd. Wissenschaftliche Buchgesellschaft.
- BOISSARD É. (dir.)
2018, *Lyon 5^e. Cathédrale Saint-Jean-Baptiste. Élévations intérieures de l'abside, du chœur et de ses chapelles latérales*, rapport final d'opération d'archéologie préventive, déposé à la Drac Auvergne-Rhône-Alpes (SRA).
- BONZY P. et REAL S.
1987, *La chapelle saint Léger à Savigny*, Mémoire de maîtrise d'archéologie médiévale, Université Lumière-Lyon 2, sous la direction de Jean-François Reynaud.
- CHAGNY A.
1935, *Une grande abbaye lyonnaise. La basilique Saint-Martin d'Ainay et ses annexes. Étude historique et archéologique*, Lyon, Pierre Masson, Paris, Emmanuel Vitte.
- DESHOULIÈRES F.
1911, *Essai sur les bases romanes*, Caen, Delecques.
- DEVOS-CATELAND D.
1971a, « L'abbaye bénédictine de Savigny », *Positions des thèses de l'École des Chartes*, p. 29-31.
1971b, « Sculptures de l'abbaye de Savigny en Lyonnais du haut Moyen Âge au xv^e siècle », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, n° 7, p. 139-157.
1972, « L'abbaye de Savigny : plan et architecture des édifices », dans AUDIN A. et al. (dir.), *Mélanges de travaux offerts à Maître Jean Tricou*, Lyon, Audin, p. 139-156.
1996, « Sculptures de l'abbaye Saint Martin de Savigny hors de France », dans *L'Arbresle et sa région*, Actes des journées d'études de l'Union des Sociétés historiques du Rhône, Lyon, 19-20 octobre 1996, Lyon, Union des sociétés historiques du Rhône, n° XIII, p. 9-30.
- DUCÔTÉ J.
2000, *Abbaye de Savigny*, rapport de fouille archéologique préventive, déposé à la Drac Auvergne-Rhône-Alpes (SRA).
- ENLART C.
1902, *Manuel d'archéologie française, depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, t. I, *Architecture religieuse*, Paris, Picard.
- FAURE-BOUCHARLAT É. (dir.)
2001, *Vivre à la campagne au Moyen Âge : l'habitat rural du v^e au xiv^e siècle (Bresse, Lyonnais, Dauphiné)*, Lyon, Alpara, collection DARA, n° 21.
- GAILLARD C.
2019, « Topographie monastique et réforme durant le haut Moyen Âge : le cas de l'Île-Barbe à Lyon », dans BOUGARD F., CHARANSONNET A. et ISAÏA M.-C. (dir.), *Lyon dans l'Europe carolingienne. Autour d'Agobard (816-840)*, Actes du colloque de Lyon (15-17 septembre 2016), Turnhout, Brepols, collection Haut Moyen Âge, n° 36.
- GANIVET P.
2000, *Recherches sur l'évolution des pouvoirs dans les pays lyonnais de l'époque carolingienne aux lendemains de l'an Mil*, Thèse de doctorat en Histoire du droit, des institutions et des faits sociaux, Université d'Auvergne-Clermont 1, sous la direction de Christian Lauranson-Rosaz.
- 2012a, « Le culte de saint Michel dans le diocèse de Lyon au Moyen Âge. Trois notes sur les lieux dédiés à l'archange » dans LAURANSON-ROSAZ C. et de FRAMOND M. (dir.), *Autour de l'archange saint Michel*, Actes du colloque d'Aiguilhe, 16-17 octobre 2009, Le Puy-en-Velay, Édition des Cahiers de la Haute-Loire, p. 69-118.
2012b, « Un coutumier monastique de la fin du xiv^e siècle : la *Papirus conventus* de Savigny. Tradition manuscrite, essai de datation et transcription d'après la copie effectuée en 1499 par Benoît Mailliard, grand-prieur » dans PUEL O. et GANIVET P. (dir.), *Savigny : l'abbaye et son territoire*, rapport annuel de fouille, déposé à la Drac Auvergne-Rhône-Alpes (SRA), 2 vol.
- 2016, *L'abbaye de l'Île-Barbe à Lyon (v^e-xiii^e siècle). Archéologie et topographie d'une fondation monastique insulaire*, thèse d'archéologie médiévale, Université Lyon 2, 3 vol.
À paraître, « Puissance et mémoire saviniennes à l'apogée du xii^e siècle : le *Liber cartarum Poncii abbatis* », dans PUEL O. et GANIVET P. (dir.), Actes du colloque international Saint-Martin de Savigny, Lyon et Savigny, 15-17 novembre 2018.
- GENDRY P.
2012, *Liturgie et vie monastique à l'abbaye bénédictine Saint-Martin de Savigny d'après son ordinaire médiéval*, Thèse de diplôme d'archiviste-paléographe, École nationale des Chartes, sous la direction de Pascale Bourgain.
- GUILLEMAIN J.
2002, « Un monument de la réforme grégorienne : la mosaïque du sanctuaire d'Ainay », *Bulletin de la Société Historique Archéologique et Littéraire de Lyon*, t. XXXII, p. 89-159.
- HOFFET-ROQUET A.
1996, *Inventaire des fragments sculptés de la collection Bonnepart-Besson (chapelle Saint-Léger à Savigny) et analyse des fragments à entrelacs*, Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Université

- Lumière-Lyon 2, sous la direction de Jean-François Reynaud.
- HORRY A.
2012, *Poteries de Lyon, 1500-1850 : morceaux choisis du quotidien à Saint-Georges*, Lyon, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, Paris, Inrap.
- LASSALLE V.
1970, *L'influence antique dans l'art roman provençal*, Paris, De Boccard.
- NICOLIER A.
2015, *La construction d'un paysage monumental religieux en Brionnais à l'époque romane*, Thèse d'histoire de l'art médiéval, Université Lumière-Lyon 2, sous la direction de Nicolas Reveyron.
- PARRON I. et BECKER C.
2008, «L'abbaye d'Ainay à Lyon : résultats de l'étude archéologique du bâti», dans REYNAUD J.-F. et RICHARD F. (dir.), *L'abbaye d'Ainay des origines au XIX^e siècle*, Actes du colloque de Lyon, 26-27 janvier 2007, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 133-146.
- POIDEBARD A.
1891, *Le registre de la municipalité de Savigny pendant la Révolution, du 30 novembre 1791 au 4 pluviôse an IV*, Lyon, Maugin-Rusand.
- PUEL O.
2011, «Modéliser pour percevoir le disparu. L'église Sainte-Marie de Savigny (IX^e-XIII^e siècle)», dans PÈRE C. et ROLLIER-HANSELMANN J. (dir.), *Arch-I-Tech 2010*, Actes du colloque de Cluny, 17-19 novembre 2010, Bordeaux, Ausonius, collection Archéovision, p. 45-54.
- 2013a, «Les processions monastiques à Savigny (Moyen Âge-époque moderne)», dans REGOND A. et MOREL B. (dir.), *Temps et célébrations à l'époque romane*, Actes du colloque d'art roman d'Issoire, 8-10 octobre 2010, *Revue d'Auvergne*, n° 127, p. 113-134.
- 2013b, *Saint-Martin de Savigny : archéologie d'un monastère lyonnais. Histoire monumentale et organisation spatiale des édifices culturels et conventuels (IX^e-XIII^e siècle)*, Thèse de doctorat en Langues histoire et civilisations des mondes anciens, Université Lyon 2, sous la direction de Nicolas Reveyron, 4 vol.
- 2019, «Architecture et topographie monastique à Saint-Martin de Savigny du IX^e au X^e siècle», dans BOUGARD F., CHARANSONNET A. et ISAÏA M.-C. (dir.), *Lyon dans l'Europe carolingienne. Autour d'Agobard (816-840)*, Actes du colloque de Lyon (15-17 septembre 2016), Turnhout, Brepols, collection haut Moyen Âge, n° 36, p. 247-268.
- PUEL O. et GANIVET P.
2016, «Les origines de l'abbaye lyonnaise Saint-Martin de Savigny», dans BULLY S. et SAPIN C. (dir.), *L'origine des sites monastiques : confrontation entre la terminologie des sources textuelles et les données archéologiques*, Actes des 4^{es} journées d'études monastiques, Baume-les-Messieurs, 4-5 septembre 2014, dans *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [en ligne], hors-série n° 10, mis en ligne le 09 décembre 2016, consulté le 01 avril 2017, URL : <http://journals.openedition.org/cem/14491>; DOI : 10.4000/cem.14491.
- PRIGENT D.
2012, «Le petit appareil : méthodes d'analyse et premiers résultats. L'exemple du Val de Loire», dans VERGNOLLE É. et BULLY S., (dir.), *Le «premier art roman» cent ans après : la construction entre Saône et Pô autour de l'an Mil. Études comparatives*, Actes du colloque international de Baumes-les-Messieurs et Saint-Claude 17-21 juin 2009, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, collection Annales littéraires, Série Architecture, p. 189-204.
- REVEYRON N.
2005, *Chantiers lyonnais du Moyen Âge (Saint-Jean, Saint-Nizier, Saint-Paul)*, Lyon, Alpara, collection DARA, n° 28.
- SAPIN C.
1998, «La technique de construction en pierre autour de l'an Mil : contribution à une réflexion et perspectives de recherches», dans PRIGENT D. et TONNERRE N.-Y. (dir.), *La construction en Anjou au Moyen Âge*, Actes de la table-ronde d'Angers, 29-30 mars 1996, Angers, Presses universitaires d'Angers, p. 13-31.
- SAPIN C. (dir.)
2004, *Le décor retrouvé à Saint-Philibert de Tournus. Regards sur la céramique médiévale*, Actes du colloque de Tournus, 18-19 septembre 2003, Tournus, Centre international d'études romanes.
- THIOLLIER F.
1892, «Vestiges de l'art roman en Lyonnais», *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, p. 396-411.
- TIMBERT A.
2003, «Précisions sur l'évolution de la base attique au XII^e siècle dans la France du Nord», *Revue archéologique de Picardie*, n° 3-4, p. 91-101.
- 2011, *Le chevet de la Madeleine de Vézelay et le début de l'architecture gothique en Bourgogne*, Thèse de doctorat en histoire sociale, Université de Franche-Comté, sous la direction d'Éliane Vergnolle, 3 vol.
- VERGNOLLE É.
2009, *L'art roman en France*, Paris, Flammarion.
- VIAL E.
1920, «Les anciennes mesures du Lyonnais», *Lyon et sa région : revue mensuelle de vulgarisation et d'éducation sociale*.